



ANALYSE APPROFONDIE

CARACTERISTIQUES DES MENAGES AGRICOLES DU BURKINA FASO

Ministère de l'Economie,
des Finances et de la Prospective

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

Secrétariat Général

Comité National du Recensement

Bureau Central du Recensement



ANALYSE APPROFONDIE

CARACTERISTIQUES DES MENAGES AGRICOLES DU BURKINA FASO



Réalisé avec l'appui de :



AVANT-PROPOS

Le Burkina Faso a réalisé en 2019 son cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (5^e RGPH) dont l'objectif est de fournir une meilleure connaissance de la situation démographique du pays et de sa dynamique afin de mieux assurer l'intégration des variables démographiques dans le processus de gestion de l'économie et du développement. Les données collectées dans le cadre du 5^e RGPH couvrent plusieurs thématiques dont la fécondité, la mortalité, la migration, l'éducation, le handicap, les caractéristiques économiques de la population et les caractéristiques des ménages et des habitations.

L'exploitation de ces données a permis d'élaborer et de publier un nombre important de produits parmi lesquels figurent un rapport de synthèse des résultats définitifs, quatre volumes d'analyse thématiques, un volume des tableaux statistiques, une plaquette des principaux résultats, un fichier des localités, treize (13) monographies régionales, deux monographies communales (pour les communes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso), un atlas sociodémographique, des projections nationales et sous-nationales (régionales, provinciales et communales) et une base de sondage.

En plus de ces documents publiés, l'Institut national de la statistique et de démographie (INSD) poursuit la valorisation des données du 5^e RGPH avec l'élaboration de huit rapports d'analyse approfondie visant à fournir aux utilisateurs des résultats plus affinés. Ainsi, ces rapports constituent une source importante de données statistiques utiles pour les actions des décideurs nationaux et locaux, les partenaires techniques et financiers, la société civile et tout autre acteur du développement dans divers domaines de la vie des populations.

Tout comme les autres documents, ces huit rapports d'analyse approfondie sont diffusés sur divers supports tels que le papier et les sites internet, en vue de satisfaire les besoins en informations d'un grand nombre d'utilisateurs de données sur la population.

Nous renouvelons nos remerciements à tous les acteurs et partenaires dont les efforts conjugués ont abouti au succès du 5^e RGPH et aux résultats qui font l'objet des différentes publications.

L'Institut national de la statistique et de la démographie reste ouvert à toute contribution susceptible d'améliorer l'exploitation et la valorisation des résultats du 5^e RGPH.

Le Directeur Général

Boureima OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre du Mérite
de l'Economie et des Finances



SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX.....	v
LISTE DES GRAPHIQUES	ix
LISTE DES CARTES.....	x
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	xi
RESUME	xii
INTRODUCTION.....	1
1 CONTEXTE	2
1.1 Contexte géographique	2
1.2 Contexte économique.....	2
1.3 Contexte démographique	3
1.4 Contexte politique.....	4
1.5 Situation sécuritaire et sociopolitique	4
2 CONCEPTS ET ASPECTS METHODOLOGIQUES	5
2.1 Définition des concepts opératoires.....	5
2.2 Les données et leur qualité.....	6
2.3 Méthode d'analyse	6
3 DEMOGRAPHIE DES MENAGES AGRICOLES	7
3.1 Ménages agricoles	7
3.1.1 Ménages agricoles suivant certaines caractéristiques sociodémographiques	7
3.1.2 Ménages agricoles pratiquant la culture suivants certaines caractéristiques sociodémographiques	9
3.1.3 Ménages pratiquant l'élevage	17
3.2 Population agricole	27
3.2.1 Pratique de la culture	29
3.2.2 Pratique de l'élevage	30
4 PRATIQUES AGRICOLES DES MENAGES	33
4.1 Cultures pluviales	33
4.2 Cultures maraîchères	34
4.3 Cultures irriguées	37
4.4 Elevage	39
4.5 Apiculture.....	41
4.6 Arboriculture	43
4.7 Sylviculture ou cueillette	45
4.8 Pêche et aquaculture.....	47
4.9 Chasse	50
5 PRODUCTIONS PLUVIALES	53
5.1 Production de céréales en saison pluvieuse.....	53

5.2	Production des tubercules et racines en saison pluvieuse.....	55
5.3	Production des oléagineux.....	57
5.4	Production des légumineuses.....	61
5.5	Production du coton et du tabac	63
5.6	Autres cultures pluviales	65
5.7	Principales utilisations.....	69
6	PRODUCTIONS MARAICHERES ET IRRIGUEES.....	71
6.1	Productions maraîchères	71
6.2	Productions irriguées	79
6.3	Principales utilisations.....	81
7	PRODUCTIONS ARBORICOLES	83
7.1	Production arboricole globale.....	83
7.2	Production de mangue, d'anacarde et de papaye.....	85
7.2.1	Plantation de manguiers.....	85
7.2.2	Plantation d'anacardiers	86
7.2.3	Plantation de papayers.....	87
8	ELEVAGE.....	89
8.1	Espèces animales.....	89
8.1.1	Bovins.....	89
8.1.2	Petits ruminants (ovins et caprins)	91
8.1.3	Anes, équins et camelins.....	94
8.1.4	Porcins	97
8.1.5	Volailles	99
8.1.6	Lapins.....	102
8.2	Types d'élevage.....	102
8.2.1	Ruminants (Bovins, Ovins et Caprins).....	102
8.2.2	Autres espèces.....	104
9	PECHE ET AQUACULTURE	105
9.1	Pratique de la pêche	105
9.2	Pratique de l'aquaculture	106
	CONCLUSION	107
	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	xiii

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition (en %) des ménages agricoles par milieu de résidence	7
Tableau 2 : Répartition (en %) des ménages agricoles par région	7
Tableau 3 : Répartition (en %) des ménages agricoles par province	8
Tableau 4 : Répartition des ménages pratiquant la culture par sexe du chef de ménage selon le milieu de résidence	9
Tableau 5 : Répartition des ménages pratiquant la culture des plantes par sexe du chef de ménage selon la région	10
Tableau 6 : Répartition des ménages pratiquant la culture par sexe du chef de ménage selon la province	11
Tableau 7 : Répartition des ménages pratiquant la culture des plantes par tranche d'âge du chef de ménage selon le milieu de résidence	12
Tableau 8 : Répartition des ménages pratiquant l'agriculture par tranche d'âge du chef de ménage selon la région	13
Tableau 9 : Répartition des ménages pratiquant la culture par tranche d'âge du chef de ménage selon la province	14
Tableau 10 : Taille moyenne des ménages pratiquant la culture par sexe du CM selon milieu de résidence	15
Tableau 11 : Taille moyenne des ménages pratiquant la culture par sexe du CM selon la région	15
Tableau 12 : Taille moyenne des ménages pratiquant la culture par sexe du CM selon la province	16
Tableau 13 : Répartition des ménages pratiquant l'élevage par sexe du chef de ménage selon le milieu de résidence	17
Tableau 14 : Répartition des ménages pratiquant l'élevage par sexe du chef de ménage selon la région	18
Tableau 15 : Répartition des ménages pratiquant l'élevage par sexe du chef de ménage selon la province	19
Tableau 16 : Répartition des ménages pratiquant l'élevage par tranche d'âge du chef de ménage selon le milieu de résidence	21
Tableau 17 : Répartition des ménages pratiquant l'élevage par tranche d'âge du chef de ménage selon la région	21
Tableau 18 : Répartition des ménages pratiquant l'élevage par tranche d'âge du chef de ménage selon la province	22
Tableau 19 : Répartition des ménages pratiquant l'élevage par la taille moyenne du ménage selon le milieu de résidence	23
Tableau 20 : Répartition des ménages pratiquant l'élevage par la taille moyenne du ménage selon la région	24
Tableau 21 : Répartition des ménages pratiquant l'élevage par la taille moyenne du ménage selon la province	25
Tableau 22 : Distribution (en %) de la population des ménages par région selon la pratique agricole	27
Tableau 23 : Répartition de la population des ménages pratiquant l'agriculture par milieu de résidence et par sexe	29
Tableau 24 : Répartition de la population des ménages pratiquant la culture par région et par sexe	29

Tableau 25 : Répartition de la population des ménages pratiquant l'élevage par milieu de résidence et par sexe.....	30
Tableau 26 : Répartition de la population des ménages pratiquant l'élevage par région et par sexe	31
Tableau 27 : Répartition des ménages agricoles selon qu'ils pratiquent les cultures pluviales ou non par milieu de résidence	33
Tableau 28 : Répartition des ménages agricoles selon qu'ils pratiquent les cultures maraîchères ou non par milieu de résidence	35
Tableau 29 : Répartition des ménages agricoles selon qu'ils pratiquent les cultures irriguées ou non par milieu de résidence	37
Tableau 30 : Répartition des ménages agricoles selon qu'ils pratiquent de l'élevage ou non par milieu de résidence	39
Tableau 31 : Répartition des ménages agricoles selon qu'ils pratiquent l'arboriculture ou non par milieu de résidence	43
Tableau 32 : Répartition des ménages agricoles selon qu'ils pratiquent la sylviculture (ou la cueillette) ou non par milieu de résidence.....	45
Tableau 33 : Répartition des ménages agricoles selon qu'ils pratiquent la pêche et l'aquaculture ou non par milieu de résidence.....	47
Tableau 34 : Répartition des ménages agricoles selon qu'ils pratiquent la chasse ou non par milieu de résidence	50
Tableau 35 : Proportion des ménages agricoles produisant les céréales en saison pluvieuse selon le milieu de résidence.....	53
Tableau 36 : Proportion des ménages agricoles produisant les céréales en saison pluvieuse selon la région.....	54
Tableau 37 : Proportion des ménages agricoles produisant les céréales en saison pluvieuse selon la province	54
Tableau 38 : Proportion des ménages agricoles produisant les tubercules et racines en saison pluvieuse selon le milieu de résidence	55
Tableau 39 : Proportion des ménages agricoles produisant les tubercules et racines en saison pluvieuse selon la région	56
Tableau 40 : Proportion des ménages agricoles produisant les tubercules et racines en saison pluvieuse selon la province.....	56
Tableau 41 : Proportion des ménages agricoles produisant des oléagineux en saison pluvieuse selon le milieu de résidence.....	58
Tableau 42 : Proportion des ménages agricoles produisant des oléagineux en saison pluvieuse selon la région.....	59
Tableau 43 : Proportion des ménages agricoles produisant des légumineuses en saison pluvieuse selon le milieu de résidence.....	61
Tableau 44 : Proportion des ménages agricoles produisant des légumineuses en saison pluvieuse selon la région.....	61
Tableau 45 : Proportion des ménages agricoles produisant du coton en saison pluvieuse selon le milieu de résidence.....	63
Tableau 46 : Proportion des ménages agricoles produisant du coton en saison pluvieuse selon la région.....	63
Tableau 47 : Proportion des ménages agricoles produisant autres cultures pluviales selon le milieu de résidence	65
Tableau 48 : Proportion des ménages agricoles produisant autres cultures pluviales selon la région	66

Tableau 49 : Proportion des ménages agricoles produisant autres cultures pluvieuses selon la province	67
Tableau 50 : Répartition des ménages agricoles selon la principale utilisation des productions pluviales	69
Tableau 51 : Proportions des ménages agricoles pratiquant une culture maraîchère selon le milieu de résidence.....	72
Tableau 52 : Répartition (en%) des ménages agricoles par la culture maraîchère selon la région.....	73
Tableau 53 : Répartition (en%) des ménages agricoles par la culture maraîchère selon la province.....	75
Tableau 54 : Proportions des ménages agricoles selon la culture irriguée et le milieu de résidence	79
Tableau 55 : Proportions (en %) des ménages agricoles par culture irriguée selon la région	80
Tableau 56 : Proportions (en %) des ménages agricoles par culture irriguée selon la province.....	80
Tableau 57 : Répartition (%) des ménages agricoles par principale utilisation des productions maraîchères selon la spéculation	82
Tableau 58 : Répartition (%) des ménages agricoles par principale utilisation de la culture irriguée pratiquée selon la spéculation	82
Tableau 59 : Proportion (en %) des ménages agricoles selon l'espèce arboricole cultivée et le milieu de résidence.....	83
Tableau 60 : Proportion (en %) des ménages agricoles par espèce arboricole cultivée selon la région.....	84
Tableau 61 : Répartition (en %) des ménages agricoles ayant des manguiers par milieu de résidence et nombre de pieds	85
Tableau 62 : Répartition (en %) des ménages agricoles ayant des manguiers par région et nombre de pieds.....	86
Tableau 63 : Répartition (en %) des ménages agricoles ayant des anacardiers par milieu de résidence et nombre de pieds	86
Tableau 64 : Distribution (en %) des ménages agricoles ayant des anacardiers par région et nombre de pieds.....	87
Tableau 65 : Répartition (en %) des ménages agricoles ayant des papayers par milieu de résidence et nombre de pieds	88
Tableau 66 : Répartition (en %) des ménages agricoles ayant des papayers par région et nombre de pieds.....	88
Tableau 67 : Proportion des ménages pratiquant l'élevage des petits ruminants selon le milieu de résidence.....	91
Tableau 68 : Proportions des ménages pratiquant l'élevage des asins, des équins et des camelins selon le milieu de résidence	94
Tableau 69 : Proportions des ménages pratiquant l'élevage des asins, des équins et des camelins selon la province.....	95
Tableau 70 : Proportion des ménages pratiquant l'élevage des porcins selon le milieu de résidence	97
Tableau 71 : Proportion des ménages par type de volaille selon le milieu de résidence ...	99
Tableau 72 : Proportion des ménages par type de volaille selon la région.....	100
Tableau 73 : Proportion des ménages par type de volaille selon la province	100

Tableau 74 : Répartition des ménages par type d'élevage selon les espèces de ruminants (bovins, ovins, caprins) élevés	103
Tableau 75 : Répartition des ménages par type d'élevage selon des espèces autres que ruminants élevés	104
Tableau 76 : Proportion des ménages agricoles pratiquant la pêche selon la région et le type de produit de pêche	105
Tableau 77 : Proportion des ménages agricoles pratiquant la pêche selon la région et le type de produit de pêche	105
Tableau 78 : Proportion des ménages agricoles pratiquant l'aquaculture selon le milieu de résidence et le type d'espèce élevée	106
Tableau 79 : Proportion des ménages agricoles pratiquant l'aquaculture selon le milieu de résidence et le type espèce élevée	106

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Graphique : Proportion des ménages agricoles pratiquant les cultures pluviales selon la région	33
Graphique 2 : Graphique : Proportion des ménages agricoles pratiquant les cultures maraîchères selon la région.....	35
Graphique 3 : Proportion des ménages agricoles pratiquant les cultures irriguées selon la région.....	37
Graphique 4 : Proportion des ménages agricoles pratiquant l'élevage selon la région	39
Graphique 5 : Graphique : Proportion des ménages agricoles pratiquant l'apiculture selon la région.....	41
Graphique 6 : Proportion des ménages agricoles pratiquant l'arboriculture selon la région	43
Graphique 7 : Proportion des ménages agricoles pratiquant la sylviculture ou de la cueillette selon la région	45
Graphique 8 : Proportion des ménages agricoles pratiquant la pêche et l'aquaculture selon la région.....	48
Graphique 9 : Graphique : Proportion des ménages agricoles pratiquant la chasse selon la région.....	50
Graphique 10 : Proportions des ménages agricoles selon la spéculation maraîchère.....	71
Graphique 11 : Proportions des ménages agricoles selon la culture irriguée	79
Graphique 12 : Proportion (%) des ménages agricoles pratiquant l'élevage des bovins selon le milieu de résidence	89
Graphique 13 : Proportion (en %) des ménages pratiquant l'élevage des bovins selon la région.....	90
Graphique 14 : Proportion des ménages pratiquant l'élevage des petits ruminants selon la région.....	92
Graphique 15 : Proportions des ménages pratiquant l'élevage des asins, des équins et des camelins selon la région	94
Graphique 16 : Proportions des ménages pratiquant l'élevage des porcins selon la région	97
Graphique 17 : Proportion des ménages agricoles pratiquant l'élevage des lapins selon la région.....	102

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Répartition de la population des ménages pratiquant la culture par province et par sexe	30
Carte 2 : Répartition de la population des ménages pratiquant l'élevage par province et par sexe	32
Carte 3 : Distribution provinciale de la proportion des ménages agricoles pratiquant les cultures pluviales au Burkina Faso.....	34
Carte 4 : Distribution provinciale de la proportion des ménages agricoles pratiquant les cultures maraîchères au Burkina Faso.....	36
Carte 5 : Répartition des ménages agricoles pratiquant les cultures irriguées par province	38
Carte 6 : Répartition des ménages agricoles pratiquant l'élevage par province.....	40
Carte 7 : Répartition des ménages apicoles par province.....	42
Carte 8 : Proportion des ménages l'arboricoles par province.....	44
Carte 9 : Répartition des ménages agricoles sylvicoles par province	46
Carte 10 : Proportion des ménages agricoles pratiquant la pêche et l'aquaculture par province	49
Carte 11 : Distribution des ménages agricoles pratiquant la chasse par province	51
Carte 12 : Proportion des ménages agricoles produisant des oléagineux en saison pluvieuse selon la province	60
Carte 13 : Proportion des ménages agricoles produisant des légumineuses en saison pluvieuse selon la province	62
Carte 14 : Proportion des ménages agricoles produisant du coton en saison pluvieuse selon la province.....	64
Carte 15 : Proportion (en %) des ménages agricoles par espèce arboricole cultivée selon la province	85
Carte 16 : Répartition spatiale de la proportion des ménages pratiquant l'élevage des bovins	90
Carte 17 : Répartition spatiale de la proportion des ménages pratiquant l'élevage des ovins	93
Carte 18 : Répartition spatiale de la proportion des ménages pratiquant l'élevage des caprins	93
Carte 19 : Répartition spatiale de la proportion des ménages pratiquant l'élevage des porcins	98

SIGLES ET ABREVIATIONS

RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
PIB	: Produit Intérieur Brut
SP	Secrétariat permanent
CONASUR	: Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation
PNDES	: Programme de développement économique et social
CNT	: Conseil National de la Transition
PNDEL	: Politique Nationale de Développement durable de l'Élevage
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
PDI	: Personne déplacée interne
CM	: Chef de ménage

RESUME

Le Burkina Faso a un climat de type soudano-sahélien qui rythme la vie économique de sa population en majorité rurale. Le secteur primaire qui se compose de l'élevage, de la sylviculture, de la chasse, de la pêche et de l'agriculture occupe une place importante dans l'économie nationale. Depuis 2015, le Burkina Faso est durement touché par la montée du terrorisme, entraînant des déplacements internes de sa population. Cette situation constitue une entrave sérieuse pour l'économie du pays de façon générale et particulièrement pour la production agricole.

En 2019, le Burkina Faso a réalisé son cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation. Le 5^e RGPH a recueilli des informations de base sur les exploitations agricoles de type ménage. En exploitant ces informations, cette étude vise à décrire et analyser les caractéristiques des ménages agricoles dont la connaissance est importante pour l'élaboration de la politique agricole du pays. Pour atteindre ces objectifs, l'étude utilise une analyse descriptive des pratiques agricoles des ménages au regard de leurs caractéristiques sociodémographiques et appréhende les utilisations qui sont faites des différentes productions.

Il ressort de l'étude qu'au Burkina Faso, les ménages qui ont déclaré pratiquer au moins une activité agricole (y compris pastorale) constituent 73,9% de l'ensemble des ménages du pays. Ces ménages agricoles abritent 81% de la population du Burkina Faso. Les cultures pluviales restent prédominantes dans les activités agricoles 91,7% des ménages du pays avec 96% en milieu rural. Les productions céréalières sont essentiellement destinées à la consommation des ménages. La production du maïs est la plus fréquente avec 42,4% des ménages agricoles qui s'y intéressent. La production des tubercules et racines en saison pluvieuse est faiblement pratiquée par les ménages agricoles : 2,4% pour la patate douce, 1,0% pour l'igname et 0,6% pour le manioc. L'arachide, le sésame et le soja sont les principales productions oléagineuses pratiquées en saison pluvieuse. Le coton est cultivé par 7,3% des ménages agricoles est principalement destiné à la vente.

L'élevage occupe également la majeure partie des ménages agricoles (72,2%).

Celui de petits ruminants est un peu plus répandu que celui des bovins : l'élevage des ovins et celui des caprins concernent respectivement 22,0% et 25,6% des ménages agricoles contre 20,1% pour l'élevage des bovins. L'élevage de volaille concerne la moitié des ménages agricoles avec une prédominance de l'élevage des poules (35,6% des ménages agricoles).

Une amélioration de l'offre en matière de production maraîchère et irriguée pourrait contribuer à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire et à la réduction du chômage et du sous-emploi saisonnier.

INTRODUCTION

Le Burkina Faso est un pays sahélien situé dans la boucle du fleuve Niger, en Afrique de l'Ouest. Son climat, de type soudano-sahélien à deux saisons bien marquées, rythme la vie économique de la population en majorité rurale. Selon les résultats du cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (5^e RGPH), la population vivant en milieu rural représente 74% de la population totale du pays. Les facteurs climatiques conditionnent les activités agricoles qui sont réparties entre les différentes régions du pays. La saison des pluies ne dure qu'environ quatre mois et davantage plus courte dans la partie septentrionale du pays.

Sur le plan démographique, la population en âge de travailler représente 54,7% de la population globale. Au sein de cette population en âge de travailler, seulement 42,9% est occupée, 3,3% sont au chômage et 53,8% de personnes se retrouvent en dehors de la main-d'œuvre. Le secteur primaire qui se compose de l'élevage, de la sylviculture, de la chasse, de la pêche et de l'agriculture occupe une place importante dans l'économie nationale. Ces activités sont considérées comme étant les principales sources de croissance économique du pays. Elles constituent le principal pourvoyeur d'emplois avec 63,3% de la population occupée (INSD, 2022). Les activités agricoles contribuent pour environ 30% au Produit Intérieur Brut (Inter-réseaux Développement rural, 2019). Elles constituent également le principal pilier de la sécurité alimentaire du pays.

Cependant, depuis 2015, le Burkina Faso est durement touché par la montée du terrorisme, entraînant des déplacements internes de plus en plus croissants. Près de deux millions (1,94 million) de personnes déplacées internes ont été enregistrés par le Secrétariat permanent du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (SP/CONASUR) au 31 janvier 2023. Cette situation constitue une entrave sérieuse pour l'économie du pays de façon générale et particulièrement pour la production agricole. En plus de cette difficulté, l'agriculture et l'élevage se caractérisent par l'utilisation de techniques archaïques. À travers le Programme de développement économique et social (PNDES), l'Etat a consenti à la mise à disposition d'intrants et d'équipements agricoles et à la mise en œuvre de réformes importantes et engagées visant à donner une réponse endogène pour une agriculture plus productive. Cependant, le bilan du PNDES 2016-2020 montre que la production reste en deçà des objectifs fixés du fait des chocs climatiques et de la situation sécuritaire difficile, entraînant l'abandon de certaines superficies cultivables.

En rappel, le Burkina Faso a réalisé son cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation en 2019. Comme au précédent, le 5^e RGPH a recueilli des informations de base sur les exploitations agricoles de type ménage. Ces informations offrent la possibilité d'une meilleure connaissance des caractéristiques économiques de la population agricole. Nous nous attelons dans ce rapport à décrire et analyser les caractéristiques économiques des ménages agricoles dont la connaissance est importante pour l'élaboration de la politique agricole du pays.

1 CONTEXTE

1.1 Contexte géographique

Le Burkina Faso est un pays enclavé et situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest. Il couvre une superficie d'environ 274 000 km² et partage ses frontières avec 6 pays : le Mali au Nord et à l'Ouest ; la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin au Sud ; et le Niger à l'Est. Du fait de sa position géographique, le Burkina Faso est une zone de transition entre le sahel au Nord et les régions côtières et forestières au Sud. Il compte trois régions climatiques : Sahélien au Nord, Soudano-Sahélien au Centre et Soudanien au Sud.

Ces trois régions climatiques commandent en grande partie la répartition spatiale des activités agricoles dans le pays. Le domaine sahélien qui couvre environ 25% du territoire a une pluviométrie moyenne annuelle comprise entre 300 et 600 mm avec des amplitudes thermiques élevées. Dans ce domaine, la saison des pluies ne dépasse pas généralement trois mois. L'activité agricole est dominée par l'élevage transhumant. Le cheptel y est important en termes de nombre et de densité.

Le domaine soudano-sahélien couvre la partie centrale du pays entre les parallèles 11°N et 13°N. Les précipitations sont plus importantes (entre 600 et 900 mm de précipitations annuelles) et la saison sèche ne dure pas plus de 8 mois. Les températures atteignent 48°C au milieu de la saison sèche et 23°C pendant la saison des pluies. Dans ce domaine, les cultures dominantes sont le mil, le sorgho, le maïs, le riz, l'arachide, etc.

Le domaine soudanien est localisé au sud. C'est là où les précipitations sont les plus abondantes ; elles peuvent dépasser plus de 1 100 mm de précipitations annuelles. L'amplitude thermique est la moins forte (pendant la saison sèche, les températures varient entre 28°C la nuit et 41°C le jour). La production agricole est dominée par les tubercules (igname, manioc, patate, etc.), les céréales (sorgho, maïs, riz) et le coton. C'est aussi la zone par excellence de l'arboriculture fruitière.

1.2 Contexte économique

L'économie du Burkina Faso repose essentiellement sur l'agriculture et l'élevage. L'activité du secteur primaire enregistrerait une croissance de 4,1% en 2020, après 1,0% en 2019. Cette évolution serait principalement liée au dynamisme du secteur de l'agriculture, notamment celle de rente : +3,9% en 2020 contre -6,7% en 2019 (Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement, 2020). La production agricole est dominée par les cultures de subsistance telles que les céréales (le mil, le sorgho, le maïs et le riz) et par le coton, principale culture de rente. Le maraîchage, l'arboriculture et la production des cultures de rente telles que la canne à sucre, l'arachide et le sésame occupent aussi une place non négligeable dans la production agricole du pays.

L'agriculture burkinabè est dominée par de petites exploitations familiales avec des pratiques culturales majoritairement rudimentaires. Elle est fortement tributaire des aléas climatiques et souffre d'une faible productivité en raison entre autres de la détérioration des conditions climatiques, de la baisse de la fertilité des sols, de la faiblesse des infrastructures, du manque d'organisation des filières (hors celle du coton), de la faiblesse des investissements, de l'insuffisance de formation des ressources humaines, etc. (Inter-réseaux Développement rural, 2020).

En ce qui concerne l'élevage, il est généralement pratiqué de manière extensive et concerne entre autres, les bovins, les ovins, les caprins, les équins, et les porcins. L'élevage représente le deuxième pilier de l'économie agricole Burkinabè et le troisième produit

d'exportation du pays après l'or et le coton avec une part de plus en plus croissante dans le Produit Intérieur Brut (PIB) ces dernières années. Le cheptel burkinabè se classe au deuxième rang parmi ceux des pays de l'UEMOA, derrière le Mali occupant le premier rang. Les éleveurs du Burkina Faso pratiquent principalement le pâturage extensif (Inter-réseaux Développement rural, 2019).

Selon le Bulletin de synthèse « Souveraineté alimentaire » n° 30 de décembre 2019, la production agricole du Burkina Faso a connu une amélioration sensible depuis 2008. Le taux de couverture des besoins céréaliers (mil, sorgho, maïs riz) était de 96% en 2015 (PNDES-II, 2021). La production du riz a connu une importante croissance principalement du fait de l'extension des surfaces emblavées et des mesures gouvernementales. Cependant, comme la demande en riz augmente fortement, l'offre locale ne couvre qu'un peu plus de la moitié de la demande.

Le coton est la principale culture de rente suivie du sésame, de l'arachide, du soja, du karité et de l'anacarde. Le Burkina Faso produit également beaucoup de fruits et légumes. Les principaux fruits sont la mangue, la banane, la papaye et les agrumes. La production des légumes concerne principalement la tomate, la pomme de terre et le haricot vert (Inter-réseaux Développement rural, 2019).

La pêche de poissons d'eau douce procure de l'emploi à une partie de la population. Les principaux sites de la production sont les barrages de Bagré, de Kompienga, de Samandeni, du Sourou, de Dourou et de Ziga. La pêche est également pratiquée dans les retenues d'eau naturelles comme les lacs, les fleuves, les rivières et les marigots du pays.

L'industrie agroalimentaire burkinabè est constituée essentiellement des industries alimentaires dans les villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Banfora, et des industries textiles à Ouagadougou et Koudougou.

1.3 Contexte démographique

La population du Burkina Faso s'élevait à 20 505 155 habitants au recensement général de la population et de l'habitation de 2019. Cette population est composée de 51,7% de femmes et de 48,3% d'hommes. Elle comporte une forte proportion de jeunes. En effet, la proportion des moins de 15 ans est de 45% en 2019. A l'inverse, la proportion de la population de 65 ans et plus ne dépasse pas 4%. Cette situation s'est traduite par un rapport de dépendance élevé. La population en âge de travailler représente 54,7% de la population totale. Au sein de cette population en âge de travailler, les personnes occupées représentent 42,9% contre 3,3% chômeurs et 53,8% de personnes en dehors de la main-d'œuvre (inactifs) et 3,3% de chômeurs (INSD, 2022). Ces situations posent le problème de la prise en charge et de la satisfaction des besoins sociaux de base (éducation, santé, emploi...) des jeunes.

Aussi, la population du Burkina Faso est majoritairement rurale. En 2019, environ 74% de la population vivait en milieu rural contre 26% en milieu urbain (INSD, 2022). L'agriculture constitue la principale source d'alimentation et de revenus de cette population rurale. La distribution de la main-d'œuvre occupée par branche d'activité montre que la branche « Agriculture, Élevage, Chasse et activités de soutien » est la principale branche d'activités des hommes et des femmes du Burkina Faso. Elle emploie 58,9% des hommes occupés et 68,2% des femmes occupées. En milieu rural, la plupart des emplois (85,2%) sont dans la branche « Agriculture, Élevage, Chasse et activités de soutien » (INSD, 2022).

1.4 Contexte politique

Au Burkina Faso, il existe plusieurs organisations et mouvements associatifs paysans dont l'Union Nationale des Producteurs du Coton du Burkina, l'Union Nationale des Producteurs du Riz du Burkina, la Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina. Également, plusieurs textes ont été adoptés dont la loi n°070-2015/CNT portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso qui a été adoptée en 2015 et la loi n°017-2018/AN portant code des investissements agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique au Burkina Faso adoptée en 2018. La loi n°070-2015/CNT a pour objet de fixer les grandes orientations du développement durable des activités agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques en vue de réaliser la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour contribuer au développement durable du Burkina Faso (Inter-réseaux Développement rural, 2019).

Le secteur de l'élevage est également régi par des textes spécifiques comme la loi n° 034-2002/AN portant loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso du 14 novembre 2002 et la Politique Nationale de Développement durable de l'Élevage (PNDEL) adoptée en 2010. La loi n° 034-2002/AN fixe les principes et les modalités d'un développement durable, paisible et intégré des activités pastorales, agropastorales et sylvopastorales. La PNDEL vise à l'horizon 2025 « un élevage compétitif et respectueux de l'environnement ».

Les avancées qu'a connu le secteur agricole dans son ensemble ont été le fruit de nombreuses stratégies et de programmes qui ont été déployés pour faire prospérer le secteur agricole dont la Stratégie de Développement Rural, le programme « Gestion durable des terres et adaptation au changement climatique », le programme « Amélioration de la gestion de l'eau », le programme « Développement durable des exploitations agricoles »¹.

Au plan sous régional, le Burkina Faso a intégré la politique agricole de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui donne les principes et l'orientation du développement agricole.

1.5 Situation sécuritaire et sociopolitique

Le Burkina Faso est en proie à une crise sécuritaire depuis plusieurs années. Selon le Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR), à la date du 31 janvier 2023, le pays comptait 1,94 million de personnes déplacées internes. Cette population de déplacés est constituée essentiellement d'agriculteurs. La situation est d'autant plus grave qu'elle touche principalement les zones de fortes productions agricoles comme l'Est, le Sahel et la Boucle du Mouhoun entraînant ainsi une baisse significative des actifs agricoles et des espaces de production. La crise sécuritaire bouleverse les politiques agricoles en place et contribue à l'accentuation de l'insécurité alimentaire au Burkina Faso.

Au moment de la collecte des données du recensement de 2019, moins de 50 000 PDI étaient enregistrées par les services en charge de l'action humanitaire, mais depuis lors, les effectifs ont continué de croître. L'ensemble des activités économiques sont négativement impactées par cette situation mais les secteurs de l'agriculture et de l'élevage sont les plus affectés.

¹ Burkina Faso CAADP Brochure 1: Revue des efforts de développement dans le secteur agricole.[french] / ReSAKSS, s. d.

2 CONCEPTS ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

2.1 Définitions des concepts opératoires

Les définitions ci-dessous présentées sont tirées du manuel de l'agent recenseur.

Agriculture : L'agriculture est, dans un sens courant, l'ensemble des activités ayant pour objet l'exploitation des terres par la production de végétaux et l'élevage d'animaux. Dans le cadre de cette analyse, l'agriculture fait référence, de façon plus étendue, à l'ensemble des activités ayant pour objet l'exploitation de la terre (cultures), des forêts (sylviculture), des produits de la mer, lacs et rivières (aquaculture, pêche), des animaux de ferme (élevage) et des animaux sauvages (chasse). Lorsque l'agriculture se résume à la production de céréales, nous emploierons le concept de « culture » pour lever toute équivoque.

Ménages agricoles : Ce sont les ménages qui déclarent pratiquer au moins une des activités agricoles suivantes : cultures pluviales, cultures irriguées (hors maraîchage), cultures maraîchères, élevage, apiculture, arboriculture fruitière, sylviculture et cueillette, pêche et aquaculture, chasse.

Culture pluviale : C'est toute pratique de culture de plante pendant la saison des pluies, généralement d'avril à octobre.

Culture irriguée : Il s'agit de toute pratique de culture de plante qui nécessite un drainage/canalisation ou un appoint d'eau ; cultures bénéficiant d'un apport d'eau par l'action de l'homme en vue de compenser l'insuffisance des pluies et de permettre le plein développement des plantes.

Culture maraîchère : C'est la culture de légumes en contre saison.

Arboriculture fruitière : C'est la culture des arbres fruitiers.

Culture vivrière : Il s'agit de culture pratiquée principalement en vue de la consommation alimentaire du ménage. On donne parfois à ce terme le sens de culture pratiquée pour la consommation sur place, sans commercialisation.

Culture de rente : Elle est généralement destinée à la vente (coton, sésame, arachide, soja, ...). C'est la culture qui peut générer des liquidités, souvent destinées à l'exportation, par opposition avec la culture vivrière, destinée habituellement à la propre consommation.

Agriculture intensive : Agriculture caractérisée par l'usage important d'intrants, et qui cherche à maximiser la production.

Elevage : Il est défini comme l'entretien et/ou la production des animaux domestiques. Il comprend :

- ✓ Les bovins (vaches, bœufs, taureaux, etc.) ;
- ✓ Les ovins (moutons) ;
- ✓ Les caprins (chèvres, boucs, etc.) ;
- ✓ Les porcins (porcs) ;
- ✓ Les asins (ânes) ;
- ✓ Les équins (chevaux) ;
- ✓ Les camelins (chameaux, dromadaires) ;
- ✓ La volaille (poules, coqs, oies, canards, pintades, dindes, pigeons, cailles,).

Pêche : La pêche est l'activité consistant à capturer des animaux aquatiques (poissons, crustacés, mollusques) dans leur milieu naturel.

Pisciculture/Aquaculture : La pisciculture ou l'aquaculture est l'élevage des espèces aquatiques animales ou végétales.

Sylviculture : C'est la culture des arbres et l'entretien des forêts. Elle comprend : la production de plants (pépinière), le reboisement, la mise en défens, la régénération artificielle assistée, l'aménagement. Cependant, dans le cadre de la collecte des données du 5e RGPH, la pratique de la sylviculture a été appréhendée à travers l'exploitation de produits forestiers.

2.2 Les données et leur qualité

Les données utilisées dans le cadre de la présente analyse sont issues du 5e recensement général de population et de l'habitation (5^e RGPH) réalisé au Burkina Faso en 2019. Ses résultats donnent une population totale de 20 505 155 habitants et de 3 908 847 ménages².

Ce recensement a permis de collecter des informations sur les pratiques agricoles des ménages à travers un module agricole conçu en collaboration avec le ministère en charge de l'agriculture. De ce module, les variables relatives aux activités agricoles pratiquées, aux espèces de production et la principale utilisation de la production ont été exploitées dans le cadre de cette analyse. Il s'agit notamment de :

- Agricoles pratiquées ont été désagrégées comme suit : cultures pluviales
- Cultures irriguées (hors maraîchage)
- Cultures maraîchères
- Élevage
- Apiculture
- Arboriculture fruitière
- Sylviculture et cueillette
- Pêche et aquaculture
- Chasse

A partir des données du module agricole, le nombre de ménages agricole est de 2 577 939, soit 73,9% des ménages de la base globale des données du recensement. Cette proportion est cohérente avec les résultats de l'analyse de l'activité économique présentés dans le volume 2 du rapport du 5^e RGPH. En effet, il y ressort que la branche « Agriculture, Elevage, Chasse et activités de soutien » est la principale branche d'activités dans laquelle évolue la population dans l'emploi (63,0% de la main-d'œuvre occupée).

2.3 Méthode d'analyse

Cette étude se veut une analyse descriptive des pratiques agricoles des ménages au regard de leurs caractéristiques sociodémographiques et appréhende les utilisations qui sont faites des différentes productions. Ainsi, des tableaux croisés sont produits à partir de la base de données du recensement pour être interprétés directement ou à travers des graphiques ou des cartes suivant trois niveaux de désagrégation : le milieu de résidence, la région et la province.

² Nombre total des ménages, y compris les ménages des zones ayant fait objet d'estimation.

3 DEMOGRAPHIE DES MENAGES AGRICOLES

3.1 Ménages agricoles

3.1.1 Ménages agricoles suivant certaines caractéristiques sociodémographiques

Les ménages qui déclarent pratiquer au moins une activité agricole constituent 73,9% de l'ensemble des ménages du Burkina Faso. Cette proportion est de 93,7% en milieu rural contre 30,4% pour l'ensemble urbain dont 16,2% pour la ville de Ouagadougou (tableau 1).

Tableau 1 : Répartition (en %) des ménages agricoles par milieu de résidence

Milieu de résidence	Ménages agricoles	Total des ménages	Proportion des ménages agricoles
Ouagadougou	81555	502938	16,2
Bobo-Dioulasso	35257	174802	20,2
Autres villes	214891	414324	51,9
Ensemble urbain	331703	1092064	30,4
Rural	2246236	2396194	93,7
Burkina Faso	2577939	3488258	73,9

Une analyse à l'échelle des régions montre qu'elles sont constituées à plus de 80% de ménages agricoles, à l'exception du Centre et des Hauts-Bassins qui enregistrent respectivement 23,4% et 61,0% de ménages agricoles dans l'ensemble de leurs ménages. Le Plateau Central et le Centre-Nord sont les régions ayant la plus forte proportion de leurs ménages impliqués dans la production agricole (92,2%). Ils sont suivis respectivement par le Sahel (91,9%) et la Boucle du Mouhoun (91,2%) (tableau 2).

Tableau 2 : Répartition (en %) des ménages agricoles par région

Région	Ménages agricoles	Total des ménages	Proportion des ménages agricoles
Boucle du Mouhoun	304201	333735	91,2
Cascades	112466	137251	81,9
Centre	150259	641576	23,4
Centre - Est	239651	267122	89,7
Centre-Nord	220453	243802	90,4
Centre-Ouest	230893	273128	84,5
Centre-Sud	127900	138662	92,2
Est	238336	260497	91,5
Hauts-Bassins	250615	410738	61,0
Nord	244076	271833	89,8
Plateau Central	146667	159109	92,2
Sahel	169906	184833	91,9
Sud-Ouest	142516	165972	85,9
Burkina Faso	2577939	3488258	73,9

L'examen des statistiques par province renseigne que 29 provinces sont à plus de 90% constituées de ménages agricoles. Parmi elles, la Gnagna (96,8%), le Namentenga (96,6%), le Loroum (96,2%) et le Koulpélogo (95,8%) ont des proportions de ménages agricoles au-dessus de 95% (tableau 3).

Tableau 3 : Répartition (en %) des ménages agricoles par province

Province	Ménages agricoles	Total des ménages	Proportion des ménages agricoles
BAM	52797	57615	91,6
BAZEGA	43874	46670	94,0
BOUGOURIBA	24217	28699	84,4
BOULGOU	125602	138444	90,7
BOULKIEMDE	88101	118436	74,4
COMOE	84898	107351	79,1
GANZOURGOU	72436	77115	93,9
GNAGNA	95360	98556	96,8
GOURMA	50100	62386	80,3
HOUET	135043	280163	48,2
KADIOGO	150259	641576	23,4
KENEDOUGOU	62239	69405	89,7
KOSSI	58109	63406	91,6
KOURITENGA	67546	80157	84,3
MOUHOUN	60953	71057	85,8
NAHOURI	34471	38336	89,9
NAMENTENGA	75679	78353	96,6
OURITENGA	47821	52736	90,7
OUDALAN	36367	38806	93,7
PASSORE	65867	71086	92,7
PONI	53600	66912	80,1
SANGUIE	57773	61752	93,6
SANMATENGA	91977	107834	85,3
SENO	74533	82979	89,8
SISSILI	49176	54486	90,3
SOUM	34821	37528	92,8
SOUROU	43251	46170	93,7
TAPOA	62072	66542	93,3
YATENGA	117485	137090	85,7
ZOUNDWEOGO	49555	53656	92,4
BALE	52317	58413	89,6
BANWA	56308	59398	94,8
IOBA	49139	53159	92,4
KOMANDJOARI	16620	17861	93,1
KOMPIENGA	14184	15152	93,6
KOULPELOGO	46503	48521	95,8
KOURWEOGO	26410	29258	90,3
LERABA	27568	29900	92,2
LOROUM	25581	26588	96,2
NAYALA	33263	35291	94,3
NOUMBIEL	15560	17202	90,5
TUY	53333	61170	87,2

Province	Ménages agricoles	Total des ménages	Proportion des ménages agricoles
YAGHA	24185	25520	94,8
ZIRO	35843	38454	93,2
ZONDOMA	35143	37069	94,8
Burkina Faso	2577939	3488258	73,9

3.1.2 Ménages agricoles pratiquant la culture suivant certaines caractéristiques sociodémographiques

- **Sexe du chef de ménage**

Au Burkina Faso, la plupart des ménages pratiquent la culture. La proportion des ménages qui ont déclaré pratiquer cet aspect de l'agriculture est de 68,4% de l'ensemble des ménages du pays. Leur répartition par milieu de résidence montre que 90,7% des ménages du milieu rural cultivent contre 19,7% pour les ménages urbains. De toute évidence, la ville de Ouagadougou est la moins concernée par la production agricole par culture. En effet, en considérant isolément la ville de Ouagadougou, la proportion des ménages qui pratiquent la culture est de 4,6%, soit moins d'un ménage sur 20. En analysant la pratique agricole selon le sexe du chef de ménage, il apparaît que la répartition globale des ménages suivant le sexe du chef de ménage se conserve quasiment lorsque la même répartition tient compte de la pratique de la culture. (Tableau 4).

Tableau 4 : Répartition des ménages pratiquant la culture par sexe du chef de ménage selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Sexe du chef de ménage		Proportion par rapport au total des ménages (%)	Effectif des ménages cultivateurs	Effectif Total des ménages
	Homme (%)	Femme (%)			
Ouagadougou	87,8	12,2	4,6	23322	502938
Bobo-Dioulasso	87,9	12,1	8,2	14307	174802
Autres villes	84,1	15,9	42,8	177393	414324
Ensemble urbain	84,7	15,3	19,7	215022	1092064
Rural	85,3	14,7	90,7	2172154	2396194
Burkina Faso	85,3	14,7	68,4	2387176	3488258

La répartition de la pratique de la culture des plantes selon les régions montre quelques disparités (Tableau 5). En effet, la région du Centre est la moins encline à la production par culture des plantes. Les ménages pratiquant cet aspect de l'agriculture au Centre représentent 11,5% des ménages de la région. Les régions du Plateau Central et de l'Est sont celles dont les ménages sont les plus représentés dans la production agricole par culture des plantes (88,8% des ménages de chacune de ces régions). Les ménages dirigés par des femmes et pratiquant la culture des plantes sont plus fréquents dans les régions du Centre-Est (24,3%), du Centre-Ouest (21,6%) et du Sud-Ouest (20,0%). C'est dans les Cascades et à l'Est que les ménages qui cultivent des plantes et dont les chefs sont des femmes sont les moins représentés comparativement aux autres régions (respectivement 9,2% et 9,5%).

Tableau 5 : Répartition des ménages pratiquant la culture des plantes par sexe du chef de ménage selon la région

Région	Sexe du chef de ménage		Proportion par rapport au total des ménages (%)	Effectif des ménages cultivateurs	Effectif Total des ménages
	Homme (%)	Femme (%)			
Boucle du Mouhoun	88,4	11,6	88,0	293561	333735
Cascades	90,8	9,2	76,5	105009	137251
Centre	86,3	13,7	11,5	73922	641576
Centre-Est	75,7	24,3	86,8	231820	267122
Centre-Nord	86,4	13,6	87,2	212581	243802
Centre-Ouest	78,4	21,6	80,8	220600	273128
Centre-Sud	83,7	16,3	88,5	122781	138662
Est	90,5	9,5	88,8	231312	260497
Hauts-Bassins	89,4	10,6	53,3	218884	410738
Nord	86,3	13,7	87,1	236791	271833
Plateau Central	86,0	14,0	88,8	141305	159109
Sahel	87,8	12,2	87,6	161902	184833
Sud-Ouest	80,0	20,0	82,4	136708	165972
Burkina Faso	85,3	14,7	68,4	2387176	3488258

La répartition des ménages pratiquant la culture par sexe du chef de ménage selon la province (tableau 6) permet d'identifier les provinces du Kadiogo et du Houet comme étant celles dans lesquelles les ménages sont les moins actifs en production agricole par la culture (respectivement 11,5% et 39,6% des ménages). Quinze des 45 provinces ont une représentation de ménages pratiquant la production agricole par culture de 90% ou plus. Les provinces du Lorum (94,9%) et de la Gnagna (94,8%) sont les provinces où les proportions de ménages pratiquant cette forme de production agricole sont les plus élevées.

En considérant le sexe du chef de ménage, il apparaît que le Poni, le Boulgou et le Boulkiemdé sont les provinces dans lesquelles les plus fortes proportions de ménages pratiquant la culture comme mode de production et dirigés par des femmes sont les plus représentées (plus d'un ménage sur 4). Les proportions de ces types de ménages y sont respectivement 27,1%, 30,6% et 30,5%. A l'opposé, c'est la Komandjoari qui enregistre la plus faible proportion de ménages à production agricole par culture et dirigés par des femmes.

Tableau 6 : Répartition des ménages pratiquant la culture par sexe du chef de ménage selon la province

Province	Sexe du chef de ménage		Proportion par rapport au total des ménages (%)	Effectif des ménages cultivateurs	Effectif Total des ménages
	Homme (%)	Femme (%)			
BAM	87,8	12,2	89,0	51274	57615
BAZEGA	86,2	13,8	90,2	42112	46670
BOUGOURIBA	82,7	17,3	80,4	23084	28699
BOULGOU	69,4	30,6	88,4	122382	138444
BOULKIEMDE	69,5	30,5	69,8	82693	118436
COMOE	91,1	8,9	73,1	78451	107351
GANZOURGOU	87,4	12,6	90,9	70100	77115
GNAGNA	91,6	8,4	94,8	93430	98556
GOURMA	87,5	12,5	76,4	47666	62386
HOUET	89,1	10,9	39,6	110948	280163
KADIOGO	86,3	13,7	11,5	73922	641576
KENEDOUGOU	91,5	8,5	83,4	57905	69405
KOSSI	88,4	11,6	88,8	56275	63406
KOURITENGA	77,9	22,1	79,8	63953	80157
MOUHOUN	88,8	11,2	80,8	57433	71057
NAHOURI	81,0	19,0	86,2	33043	38336
NAMENTENGA	88,0	12,0	93,9	73583	78353
OURITENGA	88,9	11,1	86,7	45739	52736
OUDALAN	87,8	12,2	87,7	34036	38806
PASSORE	80,6	19,4	90,0	64003	71086
PONI	72,9	27,1	76,9	51459	66912
SANGUIE	75,5	24,5	91,3	56389	61752
SANMATENGA	84,2	15,8	81,4	87724	107834
SENO	85,8	14,2	85,8	71155	82979
SISSILI	90,1	9,9	86,8	47267	54486
SOUM	89,2	10,8	88,6	33234	37528
SOUROU	88,8	11,2	91,6	42282	46170
TAPOA	89,6	10,4	91,0	60524	66542
YATENGA	89,4	10,6	82,6	113272	137090
ZOUNDWEOGO	83,3	16,7	88,8	47626	53656
BALE	86,0	14,0	86,3	50401	58413
BANWA	89,4	10,6	92,3	54800	59398
IOBA	83,3	16,7	89,7	47706	53159
KOMANDJOARI	95,9	4,1	90,1	16092	17861
KOMPIENGA	91,0	9,0	89,8	13600	15152
KOULPELOGO	89,4	10,6	93,7	45485	48521
KOURWEOGO	77,0	23,0	87,0	25466	29258
LERABA	90,1	9,9	88,8	26558	29900
LOROUM	89,5	10,5	94,9	25225	26588
NAYALA	89,6	10,4	91,7	32370	35291
NOUMBIEL	89,8	10,2	84,1	14459	17202
TUY	87,6	12,4	81,8	50031	61170
YAGHA	91,5	8,5	92,0	23477	25520
ZIRO	88,5	11,5	89,1	34251	38454

Province	Sexe du chef de ménage		Proportion par rapport au total des ménages (%)	Effectif des ménages cultivateurs	Effectif Total des ménages
	Homme (%)	Femme (%)			
ZONDOMA	84,6	15,4	92,5	34291	37069
Burkina Faso	85,3	14,7	68,4	2387176	3488258

▪ Age du chef de ménage

Les plus représentés sont ceux dont les chefs sont dans les groupes d'âges 25-34 ans (27,9%) et 35-44 ans (25,2%). Il apparaît également que les ménages qui cultivent et dont les chefs sont âgés de moins de 35 ans sont plus représentés en milieu rural et ceux de 35 ans ou plus se rencontrent plus en milieu urbain, exception faite des 65 ans ou plus dont la proportion est quasi uniforme entre les différents milieux de résidence (Tableau 7).

Tableau 7 : Répartition des ménages pratiquant la culture des plantes par tranche d'âge du chef de ménage selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Tranche d'âge du chef de ménage						Ensemble (%)	Effectif des ménages
	Moins de 25 ans (%)	25-34 ans (%)	35-44 ans (%)	45-54 ans (%)	55-64 ans (%)	65 ans et plus (%)		
Ouagadougou	3,3	19,2	29,3	25,9	10,4	11,9	100	21497
Bobo-Dioulasso	3,7	19,7	28,8	26,0	10,3	11,5	100	13217
Autres villes	7,6	25,5	27,5	20,7	7,6	11,0	100	167076
Rural	10,1	28,3	24,9	18,0	6,8	11,9	100	2051591
Burkina Faso	9,8	27,9	25,2	18,3	6,9	11,9	100	2253381

Au niveau régional, la distribution est similaire à celle du pays pour toutes les régions (Tableau 8). Les ménages pratiquant la culture et dont l'âge des chefs se situe dans les classes d'âge 25-34 ans et 35-44 ans sont prépondérants. Les proportions de ces ménages dans les différentes régions sont supérieures à 23% dans chacune des deux groupes d'âges.

Tableau 8 : Répartition des ménages pratiquant l'agriculture par tranche d'âge du chef de ménage selon la région

Région	Tranche d'âge du chef de ménage						Ensemble (%)	Effectif des ménages
	Moins de 25 ans (%)	25-34 ans (%)	35-44 ans (%)	45-54 ans (%)	55-64 ans (%)	65 ans et plus (%)		
Boucle du Mouhoun	9,0	30,1	26,0	18,4	6,9	9,6	100	278306
Cascades	9,2	29,1	26,7	18,3	6,8	9,8	100	99463
Centre	5,4	23,4	27,6	21,5	8,4	13,6	100	68881
Centre-Est	11,8	27,4	24,1	17,8	6,5	12,4	100	218817
Centre-Nord	9,3	28,2	24,8	18,0	6,9	12,8	100	200190
Centre-Ouest	8,1	23,8	25,0	19,9	7,7	15,4	100	206604
Centre-Sud	7,2	23,6	24,8	19,8	8,0	16,6	100	114709
Est	11,8	30,6	26,0	17,0	5,6	9,0	100	220597
Hauts-Bassins	9,3	29,2	26,5	18,8	7,0	9,2	100	207519
Nord	9,9	28,3	23,9	17,4	7,2	13,3	100	223506
Plateau central	8,3	25,9	24,3	18,5	7,4	15,6	100	132330
Sahel	13,9	31,0	23,9	16,3	6,0	8,9	100	153986
Sud-Ouest	10,3	26,8	25,2	19,2	7,3	11,2	100	128473
Burkina Faso	9,8	27,9	25,2	18,3	6,9	11,9	100	2253381

Tout comme les régions, l'analyse de la répartition des ménages cultivateurs par groupe d'âge du chef de ménage révèle une prédominance des ménages dirigés par des personnes dont l'âge se situe dans les groupes 25-34 ans et 35-44 ans dans toutes les provinces. Une particularité se dégage cependant pour les provinces du Kourwéogo, du Boulkiemdé et du Bazèga où il se rencontre de fortes proportions de ménages cultivateurs dont les chefs sont âgés de 65 ans ou plus (respectivement 21,1%, 20,6% et 20,3%) alors que la proportion à l'échelle nationale est de 11,9% (Tableau 9).

Tableau 9 : Répartition des ménages pratiquant la culture par tranche d'âge du chef de ménage selon la province

Province	Tranche d'âge du chef de ménage						Ensemble (%)	Effectif des ménages
	Moins de 25 ans (%)	25-34 ans (%)	35-44 ans (%)	45-54 ans (%)	55-64 ans (%)	65 et plus (%)		
BAM	9,0	31,2	25,0	17,1	6,2	11,5	100	48698
BAZEGA	4,9	20,8	24,1	20,9	8,9	20,3	100	38992
BOUGOURIBA	9,4	27,3	25,0	19,2	8,0	11,1	100	21810
BOULGOU	14,0	28,2	23,0	16,6	6,3	11,9	100	115967
BOULKIEMDE	7,0	19,0	23,2	21,1	9,1	20,6	100	76262
COMOE	8,9	28,9	27,3	18,7	6,8	9,4	100	74353
GANZOURGOU	10,2	29,1	23,6	17,0	6,2	13,9	100	66138
GNAGNA	13,5	30,9	25,0	16,0	5,4	9,3	100	89201
GOURMA	9,1	28,4	26,3	18,5	6,4	11,4	100	45144
HOUET	8,3	28,4	26,9	19,6	7,3	9,7	100	104891
KADIOGO	5,4	23,4	27,6	21,5	8,4	13,6	100	68881
KENEDOUGOU	10,4	29,1	25,8	18,5	7,2	9,0	100	54963
KOSSI	9,0	30,4	25,8	18,0	7,1	9,7	100	53160
KOURITENGA	8,7	25,0	25,4	18,9	7,0	14,9	100	59905
MOUHOUN	8,6	30,7	26,7	18,2	6,5	9,3	100	54554
NAHOURI	6,8	25,5	26,8	20,0	7,6	13,3	100	31073
NAMENTENGA	11,2	29,2	24,6	17,2	6,2	11,6	100	69483
OURITENGA	6,3	25,2	26,3	19,1	7,9	15,2	100	42768
OUDALAN	10,6	30,5	26,0	17,5	6,3	9,1	100	32305
PASSORE	7,6	24,2	24,1	19,9	8,3	16,0	100	59742
PONI	9,4	24,0	24,2	20,7	8,2	13,5	100	47643
SANGUIE	7,5	23,2	25,5	20,6	7,8	15,3	100	52995
SANMATENGA	7,9	25,5	24,9	19,2	7,8	14,7	100	82009
SENO	15,3	30,0	22,8	16,4	6,1	9,4	100	67616
SISSILI	9,7	29,8	26,4	18,1	6,5	9,5	100	44926
SOUM	14,3	32,0	24,0	15,9	5,8	7,9	100	31693
SOUROU	8,4	28,3	25,7	19,6	7,1	11,0	100	39893
TAPOA	11,0	31,0	27,3	17,5	5,4	7,7	100	57760
YATENGA	11,0	30,5	24,0	16,1	6,6	11,8	100	107561
ZOUNDWEOGO	9,5	24,6	24,0	18,6	7,6	15,8	100	44644
BALE	8,8	30,7	26,6	18,1	6,7	9,1	100	47851
BANWA	10,8	30,8	25,2	17,4	6,6	9,1	100	52230
IOBA	11,1	29,1	26,3	17,7	6,2	9,5	100	45314
KOMANDJOARI	15,0	34,1	24,4	14,7	5,0	6,7	100	15504
KOMPIENGA	9,6	31,1	28,0	18,0	6,0	7,3	100	12988
KOULPELOGO	9,9	28,6	25,6	19,3	6,4	10,2	100	42945
KOURWEOGO	6,5	18,2	22,9	21,4	9,9	21,1	100	23424
LERABA	10,4	29,8	24,9	17,2	6,9	10,8	100	25110
LOROUM	11,1	30,6	24,4	16,1	6,6	11,1	100	24001
NAYALA	7,9	28,7	25,9	19,7	7,6	10,2	100	30618
NOUMBIEL	12,1	27,5	25,5	19,0	6,9	8,9	100	13706

Province	Tranche d'âge du chef de ménage						Ensemble (%)	Effectif des ménages
	Moins de 25 ans (%)	25- ans (%)	35- ans (%)	45- ans (%)	55- ans (%)	65 et plus (%)		
TUY	10,4	31,2	26,3	17,4	6,3	8,3	100	47665
YAGHA	14,0	33,1	24,3	14,9	5,5	8,3	100	22372
ZIRO	9,4	27,3	26,8	18,7	6,4	11,5	100	32421
ZONDOMA	9,2	26,8	23,1	18,1	7,7	15,0	100	32202
BAM	9,0	31,2	25,0	17,1	6,2	11,5	100	48698
Burkina Faso	9,8	27,9	25,2	18,3	6,9	11,9	100	2253381

▪ Taille moyenne des ménages

Le nombre moyen de personnes dans les ménages qui produisent des biens agricoles par la culture est d'environ 6 à l'échelle nationale. Cette taille moyenne est relativement constante dans les différents milieux de résidence, à l'exception de la ville de Ouagadougou où ces ménages sont légèrement moins peuplés (environ 5 personnes par ménage). Cependant, en prenant en compte le sexe du chef du ménage dans l'analyse, il apparaît que les ménages dirigés par des femmes sont moins peuplés (moins de 4 personnes par ménage) par rapport aux ménages dirigés par des hommes (plus de 6 personnes par ménage). Les ménages des hommes sont plus peuplés en milieu rural qu'en milieu urbain alors que dans les ménages des femmes c'est l'inverse qui s'observe.

Tableau 10 : Taille moyenne des ménages pratiquant la culture par sexe du CM selon milieu de résidence

Milieu de résidence	Sexe du chef de ménage		Ensemble	Ecart Homme-Femme
	Homme	Femme		
Ouagadougou	5,6	4,2	5,4	1,4
Bobo-Dioulasso	6,0	5,1	5,9	0,9
Autres villes	5,9	4,4	5,6	1,5
Rural	6,2	3,8	5,8	2,4
Burkina Faso	6,1	3,8	5,8	2,3

L'analyse suivant les régions permet de s'apercevoir que les ménages cultivateurs du Sahel sont de petites tailles (moins de 5 personnes par ménages) comparativement aux autres régions. Le Sahel est suivi par la région du Centre où la taille moyenne des ménages s'établie à 5,1 personnes. Dans les autres régions du pays, le nombre moyen de personnes par ménage cultivateur est d'environ 6 (six).

Tableau 11 : Taille moyenne des ménages pratiquant la culture par sexe du chef de ménage selon la région

Région	Sexe du chef de ménage		Ensemble	Ecart Homme-Femme
	Homme	Femme		
Boucle du Mouhoun	5,8	3,7	5,6	2,1
Cascades	6,4	3,9	6,1	2,5
Centre	5,3	3,7	5,1	1,6
Centre-Est	6,2	3,6	5,6	2,6

Région	Sexe du chef de ménage		Ensemble	Ecart Homme-Femme
	Homme	Femme		
Centre-Nord	6,5	3,8	6,1	2,7
Centre-Ouest	6,9	4,0	6,3	2,9
Centre-Sud	6,0	3,7	5,7	2,4
Est	6,6	4,4	6,4	2,1
Hauts-Bassins	5,9	3,7	5,6	2,1
Nord	6,5	4,0	6,1	2,5
Plateau central	6,5	3,8	6,1	2,7
Sahel	4,8	3,7	4,7	1,1
Sud-Ouest	5,7	4,0	5,3	1,7
Burkina Faso	6,1	3,8	5,8	2,3

Les tailles moyennes des ménages pratiquant la culture dans les provinces sont plus élevées lorsque la direction des ménages est assurée par des hommes. Les plus grandes tailles moyennes sont observées dans les provinces du Gourma (6,9) et de la Tapoa (6,5). Les ménages cultivateurs dirigés par des hommes ayant les plus grandes tailles moyennes sont enregistrés dans le Boulkiemdé (7,4), dans la Tapoa (7,2) et dans le Kourwéogo (7,1). L'Oudalan est la province qui a la taille moyenne la moins élevée (3,5) (Tableau 12).

Tableau 12 : Taille moyenne des ménages pratiquant la culture par sexe du chef de ménage selon la province

Région	Sexe du chef de ménage		Ensemble	Ecart Homme-Femme
	Homme	Femme		
BAM	6,0	3,9	5,8	2,2
BAZEGA	6,3	3,7	6,0	2,6
BOUGOURIBA	5,7	4,0	5,4	1,8
BOULGOU	6,0	3,5	5,2	2,5
BOULKIEMDE	7,4	3,9	6,3	3,6
COMOE	6,4	4,1	6,2	2,3
GANZOURGOU	6,5	3,8	6,2	2,7
GNAGNA	6,3	4,1	6,1	2,1
GOURMA	6,8	4,4	6,5	2,4
HOUET	5,9	3,9	5,6	2,0
KADIOGO	5,3	3,7	5,1	1,6
KENEDOUGOU	6,1	3,7	5,9	2,3
KOSSI	5,4	3,5	5,2	1,9
KOURITENGA	6,5	4,0	5,9	2,5
MOUHOUN	5,8	3,7	5,6	2,1
NAHOURI	5,4	3,8	5,1	1,6
NAMENTENGA	6,7	3,9	6,4	2,8
OURITENGA	6,2	3,9	6,0	2,4
OUDALAN	3,6	3,1	3,5	0,5
PASSORE	7,0	4,0	6,4	2,9
PONI	6,0	4,2	5,5	1,8
SANGUIE	7,0	4,1	6,3	2,8
SANMATENGA	6,6	3,7	6,2	2,9
SENO	4,9	3,7	4,7	1,2
SISSILI	6,4	4,3	6,2	2,2

Région	Sexe du chef de ménage		Ensemble	Ecart Homme-Femme
	Homme	Femme		
SOUM	5,6	4,4	5,5	1,3
SOUROU	6,0	3,8	5,8	2,2
TAPOA	7,2	4,8	6,9	2,3
YATENGA	6,1	3,8	5,9	2,3
ZOUNDWEOGO	6,2	3,5	5,8	2,7
BALE	5,4	3,4	5,1	2,0
BANWA	5,9	3,7	5,7	2,3
IOBA	5,2	3,6	4,9	1,6
KOMANDJOARI	5,9	4,0	5,8	1,9
KOMPIENGA	6,0	4,4	5,8	1,6
KOULPELOGO	6,2	4,0	6,0	2,3
KOURWEOGO	7,1	3,9	6,3	3,2
LERABA	6,3	3,5	6,0	2,8
LOROUM	6,5	4,2	6,2	2,3
NAYALA	6,5	4,2	6,3	2,4
NOUMBIEL	6,0	4,3	5,9	1,8
TUY	5,7	3,4	5,4	2,2
YAGHA	5,1	3,7	5,0	1,4
ZIRO	6,6	4,1	6,3	2,5
ZONDOMA	6,8	4,0	6,3	2,7
Burkina Faso	6,1	3,8	5,8	2,3

3.1.3 Ménages pratiquant l'élevage

- **Sexe du chef de ménage**

Au Burkina Faso, 53,4% des ménages pratiquent l'élevage. La répartition par milieu de résidence indique que 69,2% des ménages élèvent en milieu rural contre 40,4% en milieu urbain. Les ménages dirigés par des femmes qui pratiquent l'élevage sont plus fréquents en milieu urbain qu'en milieu rural (13,4% en milieu urbain contre 12,2% en milieu rural). Au niveau des ménages des hommes, c'est plutôt en milieu rural que la proportion des ménages éleveurs semble plus importante.

Tableau 13 : Répartition des ménages pratiquant l'élevage par sexe du chef de ménage selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Sexe du chef de ménage		Ensemble (%)	Effectif des ménages pratiquant l'élevage	Effectif des ménages
	Homme (%)	Femme (%)			
Ouagadougou	89,6	10,4	28,7	50208	174802
Bobo-Dioulasso	86,3	13,7	4,6	18998	414324
Autres villes	85,6	14,4	22,7	134010	589126
Ensemble urbain	86,6	13,4	40,4	203216	502938
Rural	87,8	12,2	69,2	1658813	2396194
Burkina Faso	87,7	12,3	53,4	1862029	3488258

La répartition des ménages éleveurs par sexe du chef de ménage selon la région (Tableau 14) indique que le Centre-Sud est la région dont la proportion de ces ménages qui pratiquent l'élevage est la plus élevée (76,9%). Il est suivi de près par le Plateau Central où cette proportion s'établit à 73,8%. La plus faible proportion de ménages éleveurs est enregistrée au Centre. En considérant le sexe du chef de ménage, on s'aperçoit que la région du Centre-Est est celle qui enregistre la plus forte proportion de ménages éleveurs dirigés par des femmes pendant que les régions des Cascades (7,4%) et de l'Est (7,5%) ont les plus faibles proportions des ménages dirigés par des femmes pratiquant l'élevage.

Tableau 14 : Répartition des ménages pratiquant l'élevage par sexe du chef de ménage selon la région

Région	Sexe du chef de ménage		Ensemble (%)	Effectif des ménages	Effectif Total des ménages
	Homme (%)	Femme (%)			
Boucle du Mouhoun	90,1	9,9	67,9	226488	333735
Cascades	92,6	7,4	60,8	83454	137251
Centre	89,4	10,6	15,2	97692	641576
Centre-Est	79,9	20,1	58,5	156301	267122
Centre-Nord	88,3	11,7	65,5	159581	243802
Centre-Ouest	82,7	17,3	67,0	182873	273128
Centre-Sud	86,4	13,6	76,9	106675	138662
Est	92,5	7,5	60,7	158084	260497
Hauts-Bassins	91,0	9,0	42,4	174130	410738
Nord	88,8	11,2	61,1	166151	271833
Plateau central	87,9	12,1	73,8	117363	159109
Sahel	88,7	11,3	66,8	123521	184833
Sud-Ouest	82,4	17,6	66,1	109716	165972
Burkina Faso	87,7	12,3	53,4	1862029	3488258

La comparaison entre les provinces permet de réaliser que le Ziro et le Bazèga enregistrent les plus grandes proportions de ménages éleveurs. Ces proportions y sont respectivement de 83,2% et 82,8%. Le Kadiogo et le Houet sont les provinces à faibles proportions de ménages éleveurs. Cette situation est évidente et découle du fait qu'elles abritent les deux plus grandes villes du pays. En considérant le sexe du chef de ménage, il apparaît que les proportions des ménages dirigés par des femmes et pratiquant l'élevage sont plus élevées au Poni (24,3%), au Boulkiemdé (24,1%) et au Boulgou (24,0%). La Komandjoari est la province où les ménages dirigés par des femmes sont moins intéressés par l'élevage. En effet, ces ménages de femmes ne représentent que 3,0% des ménages pratiquant l'élevage.

Tableau 15 : Répartition des ménages pratiquant l'élevage par sexe du chef de ménage selon la province

Province	Sexe du chef de ménage		Ensemble (%)	Effectif des ménages	Effectif Total des ménages
	Homme (%)	Femme (%)			
BAM	90,3	9,7	57,7	33251	57615
BAZEGA	88,0	12,0	82,8	38628	46670
BOUGOURIBA	83,9	16,1	64,8	18593	28699
BOULGOU	76,0	24,0	56,4	78138	138444
BOULKIEMDE	75,9	24,1	55,0	65136	118436
COMOE	92,6	7,4	58,7	63025	107351
GANZOURGOU	88,6	11,4	75,6	58301	77115
GNAGNA	93,1	6,9	66,4	65475	98556
GOURMA	89,9	10,1	55,3	34473	62386
HOUET	90,6	9,4	31,3	87557	280163
KADIOGO	89,4	10,6	15,2	97692	641576
KENEDOUGOU	93,1	6,9	68,2	47362	69405
KOSSI	89,8	10,2	67,4	42736	63406
KOURITENGA	79,6	20,4	64,2	51480	80157
MOUHOUN	90,5	9,5	64,3	45669	71057
NAHOURI	82,8	17,2	73,5	28163	38336
NAMENTENGA	89,5	10,5	75,1	58877	78353
OURITENGA	90,1	9,9	71,5	37717	52736
OUDALAN	88,8	11,2	65,9	25578	38806
PASSORE	84,1	15,9	67,1	47676	71086
PONI	75,7	24,3	54,9	36715	66912
SANGUIE	79,7	20,3	72,5	44744	61752
SANMATENGA	86,4	13,6	62,6	67453	107834
SENO	86,8	13,2	67,9	56383	82979
SISSILI	91,5	8,5	75,3	41014	54486
SOUM	90,6	9,4	67,1	25186	37528
SOUROU	90,5	9,5	64,9	29979	46170
TAPOA	92,3	7,7	59,4	39556	66542
YATENGA	91,4	8,6	55,6	76159	137090
ZOUNDWEOGO	87,4	12,6	74,3	39884	53656
BALE	88,7	11,3	64,7	37784	58413
BANWA	90,3	9,7	76,9	45664	59398
IOBA	85,1	14,9	77,7	41304	53159
KOMANDJOARI	97,0	3,0	61,9	11062	17861
KOMPIENGA	93,0	7,0	49,6	7518	15152
KOULPELOGO	92,2	7,8	55,0	26683	48521
KOURWEOGO	81,8	18,2	73,0	21345	29258
LERABA	92,9	7,1	68,3	20429	29900
LOROUM	91,7	8,3	65,7	17475	26588
NAYALA	90,9	9,1	69,9	24656	35291
NOUMBIEL	90,6	9,4	76,2	13104	17202
TUY	89,1	10,9	64,1	39211	61170
YAGHA	92,0	8,0	64,2	16374	25520
ZIRO	89,7	10,3	83,2	31979	38454

Province	Sexe du chef de ménage		Ensemble (%)	Effectif des ménages	Effectif Total des ménages
	Homme (%)	Femme (%)			
ZONDOMA	87,6	12,4	67,0	24841	37069
Burkina Faso	87,7	12,3	53,4	1862029	3488258

▪ Age du chef de ménage

La répartition des ménages éleveurs par groupe d'âges des chefs de ménages est similaire à celle observée chez les ménages pratiquant la production agricole par culture. Cet état de fait laisse entrevoir que la culture et l'élevage sont pratiqués à la fois par quasiment les mêmes ménages. Les ménages pratiquant l'élevage sont majoritairement dirigés par des personnes dont l'âge varie de 25 à 54 ans. Si en milieu rural on note une plus grande fréquence des ménages dont les chefs sont âgés de 25-34 ans, en milieu urbain, les proportions prédominent dans la classe 35-44 ans.

Tableau 16 : Répartition des ménages pratiquant l'élevage par tranche d'âge du chef de ménage selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Tranche d'âge du chef de ménage						Ensemble (%)	Effectif des ménages
	Moins de 25 ans (%)	25-34 ans (%)	35-44 ans (%)	45-54 ans (%)	55-64 ans (%)	65 ans et plus (%)		
Ouagadougou	2,3	19,8	31,9	25,6	9,9	10,4	100,0	46528
Bobo-Dioulasso	2,4	18,2	28,7	26,0	11,0	13,7	100,0	17390
Autres villes	5,5	23,7	28,9	22,2	8,1	11,6	100,0	125814
Rural	8,7	26,9	25,6	19,1	7,3	12,4	100,0	1561706
Burkina Faso	8,2	26,4	26,1	19,6	7,5	12,3	100,0	1751438

L'analyse selon la région montre que la tendance observée suivant le milieu de résidence est valable pour chacune des 13 régions du Burkina Faso : les ménages éleveurs sont majoritairement dirigés par des personnes appartenant aux groupes d'âges 25-34 ans et 35-44 ans. Les ménages éleveurs dirigés par des personnes de 65 ans ou plus sont légèrement plus fréquents dans le Centre-Sud (16,9%) et dans le Plateau Central (16,2%).

Tableau 17 : Répartition des ménages pratiquant l'élevage par tranche d'âge du chef de ménage selon la région

Région	Tranche d'âge du chef de ménage						Ensemble (%)	Effectif des ménages
	Moins de 25 ans (%)	25-34 ans (%)	35-44 ans (%)	45-54 ans (%)	55-64 ans (%)	65 ans et plus (%)		
Boucle du Mouhoun	8,1	29,1	26,7	19,3	7,2	9,6	100,0	214433
Cascades	8,1	28,3	27,0	19,2	7,2	10,3	100,0	78807
Centre	3,6	22,7	30,8	22,9	8,5	11,4	100,0	91290
Centre-Est	9,8	25,6	24,9	19,2	7,2	13,2	100,0	146842
Centre-Nord	7,8	26,0	25,6	19,5	7,5	13,6	100,0	149582
Centre-Ouest	6,9	23,1	25,6	20,8	8,0	15,6	100,0	171035
Centre-Sud	6,1	22,7	25,4	20,5	8,3	16,9	100,0	99496
Est	9,9	29,3	26,8	18,3	6,1	9,6	100,0	150117
Hauts-Bassins	8,1	27,9	27,0	19,8	7,5	9,6	100,0	164427

Région	Tranche d'âge du chef de ménage						Ensemble (%)	Effectif des ménages
	Moins de 25 ans (%)	25-34 ans (%)	35-44 ans (%)	45-54 ans (%)	55-64 ans (%)	65 ans et plus (%)		
Nord	8,1	25,8	24,6	19,2	8,0	14,4	100,0	155961
Plateau central	7,1	24,3	24,9	19,5	7,9	16,2	100,0	109451
Sahel	12,6	29,6	24,7	17,4	6,5	9,3	100,0	117125
Sud-Ouest	9,0	26,0	25,9	20,0	7,7	11,3	100,0	102872
Burkina Faso	8,2	26,4	26,1	19,6	7,5	12,3	100,0	1751438

La désagrégation par province des effectifs des ménages pratiquant l'élevage donne la même configuration que dans les régions. La majeure partie des ménages qui pratiquent l'élevage sont dirigés par des personnes dont l'âge varie de 25 à 54 ans. Le Boulkiemdé et le Kourwéogo ont les plus fortes proportions de ménages éleveurs dirigés par des chefs de 65 ans ou plus. Les proportions y sont respectivement de 21,3% et 21,1% alors que dans les autres provinces, elles sont inférieures à 20%.

Tableau 18 : Répartition des ménages pratiquant l'élevage par tranche d'âge du chef de ménage selon la province

Province	Tranche d'âge du chef de ménage						Ensemble (%)	Effectif des ménages
	Moins de 25 ans (%)	25-34 ans (%)	35-44 ans (%)	45-54 ans (%)	55-64 ans (%)	65 ans et plus (%)		
BAM	7,3	28,3	26,3	19,0	7,1	12,1	100	31398
BAZEGA	4,5	20,5	24,9	21,3	8,9	19,8	100	35781
BOUGOURIBA	7,7	26,0	25,8	20,5	8,7	11,3	100	17512
BOULGOU	11,8	26,7	23,8	18,3	7,0	12,4	100	73666
BOULKIEMDE	5,5	17,9	23,6	22,3	9,5	21,3	100	59926
COMOE	7,6	28,0	27,6	19,6	7,2	10,0	100	59497
GANZOURGOU	9,0	27,5	24,1	17,9	6,7	14,8	100	54737
GNAGNA	11,4	29,7	25,8	17,3	6,0	9,8	100	62273
GOURMA	7,8	26,7	27,0	19,8	6,9	11,9	100	32528
HOUET	6,7	26,4	27,5	20,9	8,1	10,4	100	82201
KADIOGO	3,6	22,7	30,8	22,9	8,5	11,4	100	91290
KENEDOUGOU	9,5	28,6	26,2	19,2	7,4	9,2	100	44901
KOSSI	8,3	29,7	26,5	18,7	7,4	9,3	100	40349
KOURITENGA	7,5	23,6	25,9	19,9	7,4	15,7	100	48099
MOUHOUN	7,5	29,6	27,3	19,1	7,0	9,5	100	43222
NAHOURI	6,2	24,9	27,1	20,5	7,8	13,4	100	26452
NAMENTENGA	9,9	27,4	25,3	18,4	6,7	12,3	100	55380
OURITENGA	5,2	23,4	27,0	20,3	8,4	15,8	100	35128
OUDALAN	10,1	29,0	26,9	18,7	6,6	8,7	100	24243
PASSORE	5,6	21,5	24,7	21,8	9,0	17,4	100	44241
PONI	7,5	22,2	24,8	21,9	9,1	14,5	100	33766

Province	Tranche d'âge du chef de ménage						Ensemble (%)	Effectif des ménages
	Moins de 25 ans (%)	25-34 ans (%)	35-44 ans (%)	45-54 ans (%)	55-64 ans (%)	65 ans et plus (%)		
SANGUIE	5,9	22,0	26,2	21,8	8,2	15,8	100	41929
SANMATENGA	6,2	23,6	25,4	20,7	8,5	15,7	100	62804
SENO	13,6	28,6	23,4	17,6	6,6	10,2	100	53360
SISSILI	8,8	29,2	26,8	18,8	6,7	9,7	100	38918
SOUM	13,0	30,8	24,8	16,8	6,4	8,2	100	23948
SOUROU	7,6	26,8	26,5	20,7	7,4	11,0	100	28231
TAPOA	8,6	30,1	28,1	19,1	5,9	8,2	100	37548
YATENGA	9,4	28,0	24,6	17,8	7,4	12,8	100	71918
ZOUNDWEOGO	7,5	23,4	24,8	19,8	8,1	16,4	100	37263
BALE	7,5	29,6	27,7	19,3	6,9	9,1	100	35890
BANWA	9,8	30,2	26,0	18,2	6,8	9,0	100	43477
IOBA	10,2	28,8	26,9	18,4	6,4	9,3	100	39186
KOMANDJOARI	13,2	32,1	25,8	16,0	5,5	7,4	100	10615
KOMPIENGA	8,4	28,7	29,6	19,5	6,3	7,4	100	7153
KOULPELOGO	8,5	26,4	26,5	20,7	7,1	10,9	100	25077
KOURWEOGO	5,3	17,3	23,4	22,4	10,4	21,1	100	19586
LERABA	9,5	29,1	25,3	17,9	7,1	11,1	100	19310
LOROUM	10,4	29,3	24,9	17,0	7,0	11,4	100	16600
NAYALA	7,0	27,5	26,3	20,7	8,1	10,5	100	23264
NOUMBIEL	11,3	27,3	25,7	19,5	7,0	9,2	100	12408
TUY	9,6	30,2	26,9	18,2	6,6	8,5	100	37325
YAGHA	12,3	31,9	25,2	15,8	5,9	8,8	100	15574
ZIRO	8,7	27,2	27,2	19,1	6,5	11,4	100	30262
ZONDOMA	7,4	24,5	23,8	20,0	8,5	15,9	100	23202
Burkina Faso	8,2	26,4	26,1	19,6	7,5	12,3	100	1751438

▪ Taille moyenne des ménages

A l'échelle nationale, la taille moyenne des ménages qui élèvent des animaux est un peu plus de 6 personnes (6,1 personnes). Cette taille moyenne semble relativement moindre à Ouagadougou (5,6 personnes). Au regard du sexe du chef de ménage, il apparaît que les ménages dirigés par des femmes sont moins nombreux que ceux dont les chefs sont des hommes (4,1 personnes contre 6,4). Cette même réalité s'observe dans tous les milieux de résidence mais les écarts de tailles sont plus importants en milieu rural (2,4).

Tableau 19 : Répartition des ménages pratiquant l'élevage par la taille moyenne du ménage selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Sexe du chef de ménage		Ensemble	Ecart Homme-Femme
	Homme	Femme		
Ouagadougou	5,7	4,8	5,6	0,9
Bobo-Dioulasso	6,3	5,5	6,2	0,7
Autres villes	6,1	4,7	5,9	1,4
Rural	6,4	4,0	6,2	2,4
Burkina Faso	6,4	4,1	6,1	2,3

En analysant la taille moyenne des ménages pratiquant l'élevage par région, il ressort que le Centre-Ouest et l'Est sont celles où ces ménages sont les plus peuplés, environ 7 personnes par ménage. Ces régions sont suivies de près par le Nord (6,6), les Cascades (6,5), le Centre-Nord (6,5) et le Plateau Central (6,4). Seule la région du Sahel enregistre une taille moyenne en deçà de 5 personnes par ménage. Dans toutes les régions, les tailles moyennes des ménages éleveurs dirigés par des femmes sont moindres par rapport à ceux dirigés par des hommes. Le plus grand écart de tailles moyennes est de 2,9 points et concerne le Centre-Nord et le Centre-Ouest.

Tableau 20 : Répartition des ménages pratiquant l'élevage par la taille moyenne du ménage selon la région

Région	Sexe du chef de ménage		Ensemble	Ecart Homme-Femme
	Homme	Femme		
Boucle du Mouhoun	6,1	3,9	5,8	2,2
Cascades	6,7	4,2	6,5	2,5
Centre	5,5	4,3	5,4	1,2
Centre-Est	6,5	3,9	6,0	2,7
Centre-Nord	6,9	4,0	6,5	2,9
Centre-Ouest	7,2	4,3	6,7	2,9
Centre-Sud	6,2	3,9	5,9	2,3
Est	6,9	4,7	6,7	2,2
Hauts-Bassins	6,2	4,1	6,0	2,0
Nord	6,9	4,2	6,6	2,7
Plateau central	6,8	4,1	6,4	2,7
Sahel	4,9	3,8	4,8	1,1
Sud-Ouest	5,9	4,2	5,6	1,7
Burkina Faso	6,4	4,1	6,1	2,3

Au niveau provincial, la Tapoa et le Passoré ont les ménages éleveurs les plus peuplés. Dans ces ménages vivent au moins 7 personnes en moyenne. Trente (30) autres provinces dont le Boulkiemdé, le Zondoma et le Gourma ont des ménages dont les tailles moyennes sont d'au moins 6 personnes par ménage. L'Oudalan et le Séno sont les provinces où se rencontrent les ménages pratiquant l'élevage dont les tailles moyennes sont inférieures à 5 personnes, soient respectivement 3,6 et 4,9. En intégrant le sexe du chef de ménage dans l'analyse, il apparaît que les ménages éleveurs dirigés par des femmes sont les moins peuplés dans toutes les provinces et la plus grande taille moyenne des ménages dirigés par des femmes est d'environ 5 personnes. Dans la catégorie des ménages dirigés par des hommes, les provinces du Boulkiemdé, de la Tapoa et du Passoré se distinguent avec des tailles moyennes qui avoisinent les 8 personnes par ménage.

Tableau 21 : Répartition des ménages pratiquant l'élevage par la taille moyenne du ménage selon la province

Province	Sexe du chef de ménage		Ensemble	Ecart Homme-Femme
	Homme	Femme		
BAM	6,4	4,1	6,2	2,3
BAZEGA	6,4	3,9	6,1	2,5
BOUGOURIBA	6,0	4,2	5,7	1,8
BOULGOU	6,4	3,7	5,7	2,7
BOULKIEMDE	7,8	4,2	6,9	3,5
COMOE	6,7	4,3	6,5	2,4
GANZOURGOU	6,8	4,0	6,5	2,8
GNAGNA	6,6	4,4	6,5	2,2
GOURMA	7,1	4,6	6,8	2,4
HOUET	6,2	4,5	6,1	1,7
KADIOGO	5,5	4,3	5,4	1,2
KENEDOUGOU	6,2	3,9	6,1	2,3
KOSSI	5,6	3,8	5,4	1,8
KOURITENGA	6,8	4,1	6,2	2,6
MOUHOUN	6,1	4,0	5,9	2,1
NAHOURI	5,6	3,9	5,3	1,6
NAMENTENGA	7,0	4,0	6,7	3,0
OURITENGA	6,5	4,1	6,3	2,4
OUDALAN	3,7	3,2	3,6	0,4
PASSORE	7,5	4,3	7,0	3,1
PONI	6,5	4,4	6,0	2,0
SANGUIE	7,4	4,3	6,7	3,0
SANMATENGA	7,0	3,9	6,6	3,1
SENO	5,1	3,8	4,9	1,2
SISSILI	6,6	4,5	6,4	2,1
SOUM	5,7	4,5	5,6	1,2
SOUROU	6,3	4,0	6,1	2,3
TAPOA	7,5	5,2	7,4	2,4
YATENGA	6,6	4,1	6,3	2,5
ZOUNDWEOGO	6,4	3,7	6,1	2,7
BALE	5,7	3,6	5,5	2,1
BANWA	6,2	3,8	5,9	2,3
IOBA	5,3	3,8	5,1	1,6
KOMANDJOARI	6,2	4,4	6,2	1,8
KOMPIENGA	6,3	4,6	6,2	1,7
KOULPELOGO	6,6	4,2	6,5	2,4
KOURWEOGO	7,3	4,2	6,7	3,0
LERABA	6,5	3,7	6,3	2,9
LOROUM	6,7	4,3	6,5	2,4
NAYALA	6,8	4,4	6,6	2,5
NOUMBIEL	6,2	4,5	6,0	1,7
TUY	5,9	3,6	5,7	2,3
YAGHA	5,3	3,8	5,1	1,5
ZIRO	6,7	4,2	6,4	2,5
ZONDOMA	7,2	4,3	6,9	3,0
Burkina Faso	6,4	4,1	6,1	2,3

3.2 Population agricole

En effectuant la répartition de la population en fonction de la pratique agricole de leurs ménages d'appartenance (Tableau 22), l'on s'aperçoit que 81% de la population du Burkina Faso vivent dans des ménages qui pratiquent l'agriculture. Dans les régions du Plateau Central, du Centre-Sud et de l'Est, la population des ménages agricoles représente plus de 95% de leurs populations respectives. En toute évidence, seules les régions abritant les deux plus grandes villes du pays ont une proportion de population vivant dans des ménages agricoles en deçà de la moyenne. La proportion de la population appartenant à des ménages qui pratiquent l'agriculture est de 68,2% dans les Hauts - Bassins et de 28,4% au Centre.

En considérant le type d'activité agricole pratiqué par les ménages, il ressort que globalement, les ménages pratiquant la culture abritent 75,8% de la population du Burkina Faso pendant que les ménages pratiquant l'élevage abritent 62,4% de la population. La population des ménages pratiquant la pêche est évidemment moins nombreuse (1,0%). Les populations des ménages qui produisent des biens agricoles par la culture sont plus représentées au Plateau Central (93,4%), au Centre-Sud (92,8%) et à l'Est (92,8%). Dans la catégorie des ménages éleveurs, le Centre-Sud (83,8%) et le plateau Central (81,5%) demeurent en tête en termes de proportion de la population vivant dans ces ménages. La population des ménages pratiquant la pêche est plus représentée dans les Hauts -Bassins et dans les Cascades avec respectivement des proportions de 2,0% et 1,9%.

Il convient de préciser qu'il ne s'agit pas ici de pratique exclusive de l'une ou l'autre activité agricole. Les ménages pratiquent le plus souvent plusieurs types d'activités agricoles à la fois.

Tableau 22 : Distribution (en %) de la population des ménages par région selon la pratique agricole

Région	Population totale			Population des ménages agricoles (%)			Population des ménages pratiquant l'élevage (%)		
	H	F	Ens	H	F	Ens	H	F	Ens
Boucle du Mouhoun	874831	887315	1762146	94,6	94,7	94,6	74,7	74,8	74,8
Cascades	368203	396244	764447	88,3	89	88,6	69,8	70,6	70,3
Centre	1320864	1372278	2693142	28	28,8	28,4	19,3	19,8	19,6
Centre-Est	661181	767041	1428222	92,4	92,8	92,6	65,4	65,3	65,4
Centre-Nord	674803	749604	1424407	93,9	94,3	94,1	72,8	73,2	73
Centre-Ouest	721952	840607	1562559	90,5	92	91,3	77,3	78,2	77,8
Centre-Sud	352549	391702	744251	95,5	95,7	95,6	83,9	83,7	83,8
Est	772292	806689	1578981	95	95,3	95,1	67,1	67,3	67,2
Hauts-Bassins	996601	1050372	2046973	68,2	68,2	68,2	50,5	50,5	50,5
Nord	754611	827950	1582561	93,5	93,9	93,7	69	69,2	69,1
Plateau central	432183	490305	922488	95,7	96,3	96	81,2	81,8	81,5
Sahel	423930	412444	836374	94,1	94	94,1	70,9	70,4	70,7
Sud-Ouest	398405	426795	825200	90,2	91,2	90,7	73,8	74,4	74,1
Burkina Faso	8752405	9419346	18171751	80,5	81,4	81	62,1	62,7	62,4

Région	Population des ménages pratiquant la culture (%)			Population des ménages pratiquant la pêche (%)		
	H	F	Ens	H	F	Ens
Boucle du Mouhoun	92,1	92	92,1	1,5	1,4	1,4
Cascades	83,5	84,2	83,8	1,9	1,9	1,9
Centre	13,8	14,1	13,9	0,1	0,1	0,1
Centre-Est	89,7	90,1	89,9	0,5	0,5	0,5
Centre-Nord	91	91,4	91,2	0,5	0,5	0,5
Centre-Ouest	87,5	89,2	88,4	1,6	1,6	1,6
Centre-Sud	92,6	92,9	92,8	0,6	0,6	0,6
Est	92,7	92,9	92,8	1	1	1
Hauts-Bassins	60,2	60	60,1	2,1	2	2
Nord	91,2	91,5	91,3	0,6	0,5	0,5
Plateau central	93	93,7	93,4	0,7	0,7	0,7
Sahel	90,1	90	90	0,7	0,7	0,7
Sud-Ouest	87,1	88,2	87,7	1,6	1,5	1,5
Burkina Faso	75,3	76,2	75,8	1	1	1

3.2.1 Pratique de la culture

La population pratiquant la culture est de 13 771 299 sur une population résidente de 18 171 7513 réellement recensée en 2019, soit une proportion de 81,0%. Les ménages cultivateurs du milieu rural à eux seuls abritent 12 569 921 de cultivateurs correspondant à un poids de 91,3%. A l'image de la population globale, les femmes sont majoritaires dans tous les milieux de résidence (Tableau 23).

Tableau 23 : Répartition de la population des ménages pratiquant l'agriculture par milieu de résidence et par sexe

Milieu de résidence	Effectif		Ensemble	Pourcentage
	Homme	Femme		
Ouagadougou	60878	64353	125231	0,9
Bobo-Dioulasso	41099	42692	83791	0,6
Autres villes	476696	515660	992356	7,2
Rural	6016005	6553916	12569921	91,3
Burkina Faso	6594678	7176621	13771299	100

Les populations des ménages qui cultivent sont plus nombreux dans les régions de la Boucle du Mouhoun, de l'Est, du Nord et du Centre-Ouest. Chacune de ces régions a un poids d'au moins 10% de la population des ménages cultivateurs.

Le Centre et les Cascades hébergent moins de 5% de la population des ménages qui produisent des biens agricoles par la culture (respectivement 2,7% et 4,7%).

Tableau 24 : Répartition de la population des ménages pratiquant la culture par région et par sexe

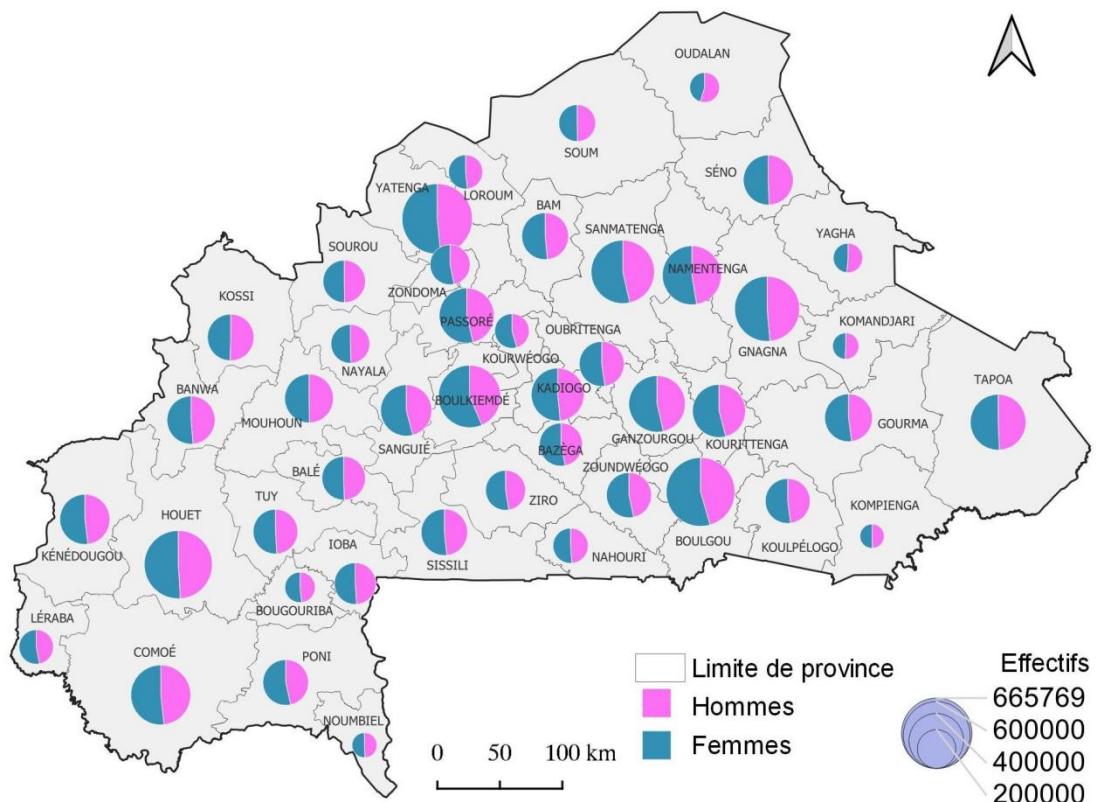
Région	Effectif		Ensemble	Pourcentage
	Homme	Femme		
Boucle du Mouhoun	805537	816578	1622115	11,8
Cascades	307297	333498	640795	4,7
Centre	182218	193356	375574	2,7
Centre-Est	592843	691179	1284022	9,3
Centre-Nord	614299	685275	1299574	9,4
Centre-Ouest	631746	749421	1381167	10,0
Centre-Sud	326562	363786	690348	5,0
Est	715574	749307	1464881	10,6
Hauts-Bassins	599660	629711	1229371	8,9
Nord	687838	757589	1445427	10,5
Plateau central	402126	459433	861559	6,3
Sahel	381818	371082	752900	5,5
Sud-Ouest	347160	376406	723566	5,3
Burkina Faso	6594678	7176621	13771299	100

Les provinces où se trouve les plus grands effectifs de populations des ménages cultivateurs du pays sont le Yatenga, le Boulgou, le Houet et la Gnagna. Dans toutes les

³ La population résidente dénombrée au 5^e RGPH est de 18 171 751. A cette population s'est ajoutée la population estimée, celle des ménages collectifs, celle des enclaves diplomatiques et les effectifs issus du redressement pour constituer une population totale de 20 505 155 habitants.

provinces, les femmes des ménages cultivateurs sont plus nombreuses que les hommes (carte 1).

Carte 1 : Répartition de la population des ménages pratiquant la culture par province et par sexe



3.2.2 Pratique de l'élevage

Globalement, la population des ménages qui pratiquent la production agricole par l'élevage d'animaux domestiques est de 11 337 742 personnes, soit une proportion de 62,4% de la population résidente dénombrée au 5e RGPH. Environ 90% (89,6%) de la population des ménages qui pratiquent l'élevage domestique se trouve en milieu rural. Le milieu urbain quant à lui abrite 10,4% de cette population dont 2,5% à Ouagadougou.

Tableau 25 : Répartition de la population des ménages pratiquant l'élevage par milieu de résidence et par sexe

Milieu de résidence	Effectif		Ensemble	Pourcentage
	Homme	Femme		
Ouagadougou	135344	145343	280687	2,5
Bobo-Dioulasso	56336	59905	116241	1,0
Autres villes	374779	410109	784888	6,9
Rural	4864703	5291223	10155926	89,6
Burkina Faso	5431162	5906580	11337742	100

La distribution de la population des ménages agricoles pratiquant l'élevage par région permet de constater que les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Ouest sont

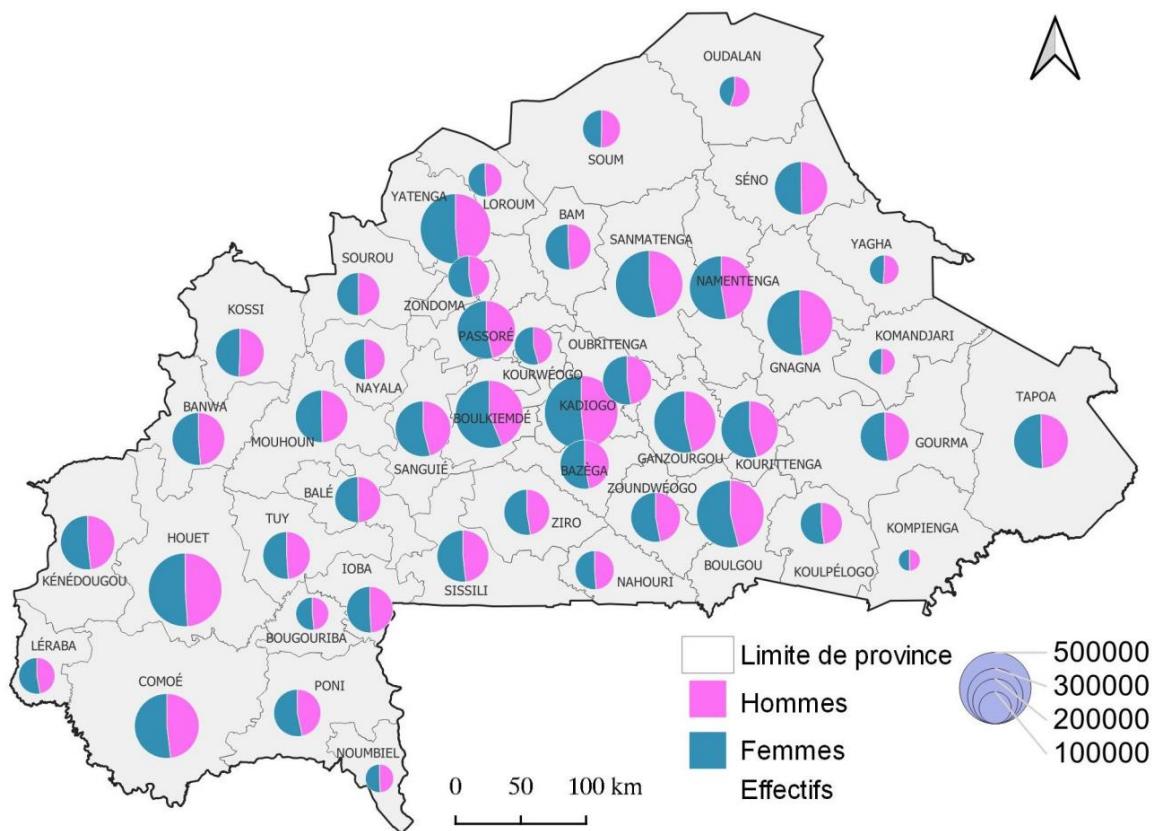
celles qui ont les plus fortes proportions de populations résidant dans les ménages éleveurs (respectivement 11,6% et 10,7%). Elles contribuent chacune à plus de 10% dans la constitution de la population totale des ménages agricoles pratiquant l'élevage. Les Cascades (4,7%) et le Centre (4,6%) sont les régions à faible poids démographique dans cette catégorie de population.

Tableau 26 : Répartition de la population des ménages pratiquant l'élevage par région et par sexe

Région	Effectif		Ensemble	Pourcentage
	Homme	Femme		
Boucle du Mouhoun	653760	664105	1317865	11,6
Cascades	257185	279940	537125	4,7
Centre	254599	271991	526590	4,6
Centre-Est	432710	501249	933959	8,2
Centre-Nord	491247	548471	1039718	9,2
Centre-Ouest	558350	657217	1215567	10,7
Centre-Sud	295931	328009	623940	5,5
Est	518005	542896	1060901	9,4
Hauts-Bassins	503604	530567	1034171	9,1
Nord	520333	573270	1093603	9,6
Plateau central	350800	401033	751833	6,6
Sahel	300628	290314	590942	5,2
Sud-Ouest	294010	317518	611528	5,4
Burkina Faso	5431162	5906580	11337742	100

Lorsque la même analyse est portée sur les provinces, le Houet, le Kadiogo et le Yatenga constituent les provinces les plus fournies en population habitant les ménages agricoles qui pratiquent l'élevage. Avec un poids de 4,6%, le Kadiogo et le Houet se classent exæquos en première position, suivi du Yatenga (4,2%). Les provinces de la Bougouriba, de l'Oudalan, du Noumbiel, du Yagha, de la Komandojori et de la Kompienga ont chacune un poids démographique de moins de 1% dans le volume de population des ménages pratiquant l'élevage.

Carte 2 : Répartition de la population des ménages pratiquant l'élevage par province et par sexe



4 PRATIQUES AGRICOLES DES MENAGES

4.1 Cultures pluviales

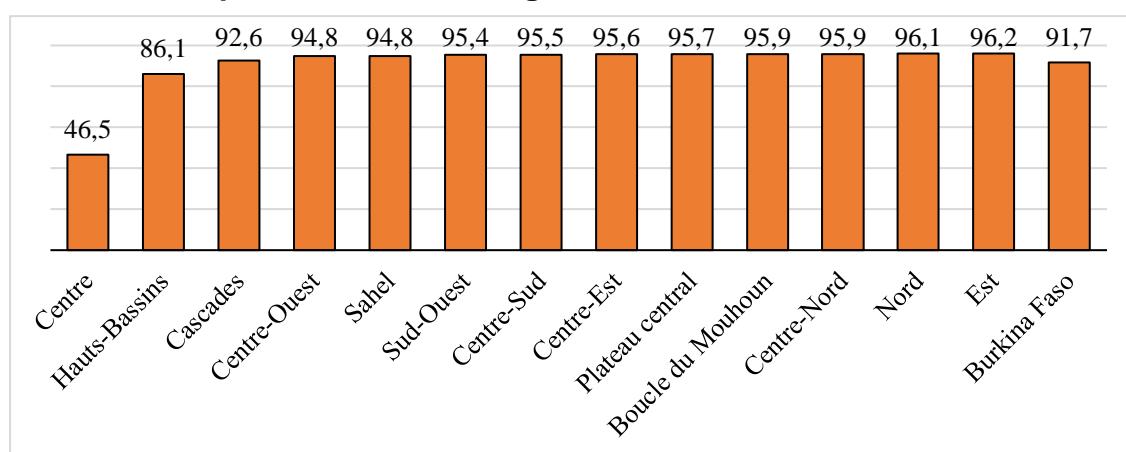
Au Burkina Faso, 91,7% des ménages agricoles pratiquent les cultures pluviales. Cette proportion varie selon le milieu de résidence. En milieu rural, la proportion des ménages agricoles qui pratiquent les cultures pluviales est de 96% contre 62,5% pour les ménages agricoles résidant en milieu urbain. A l'intérieur du milieu urbain, des disparités dans la pratique des cultures pluviales s'observent également entre les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso et les autres villes du pays. La proportion des ménages agricoles pratiquant les cultures pluviales est de 80,7% dans les autres villes contre 25,3% et 37,7% respectivement à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso (Tableau 27).

Tableau 27 : Répartition des ménages agricoles selon qu'ils pratiquent les cultures pluviales ou non par milieu de résidence

Milieu de résidence	Pratique des cultures pluviales		Ensemble (%)	Effectif des ménages agricoles
	Oui (%)	Non (%)		
Ouagadougou	25,3	74,7	100	81555
Bobo-Dioulasso	37,7	62,3	100	35257
Autres villes	80,7	19,3	100	214891
Ensemble urbain	62,5	37,5	100	331703
Rural	96,0	4,0	100	2246236
Burkina Faso	91,7	8,3	100	2577939

Dans onze des treize régions que compte le Burkina Faso, la proportion des ménages agricoles pratiquant les cultures pluviales est supérieure à celle du niveau national (91,7%). Elle va de 92,6% dans les Cascades à 96,2% dans la région de l'Est (Graphique 1). Les régions des Hauts-Bassins et du Centre avec respectivement 86,1% et 46,5% sont celles qui enregistrent les plus faibles proportions de ménages agricoles qui s'adonnent à la production pluviale.

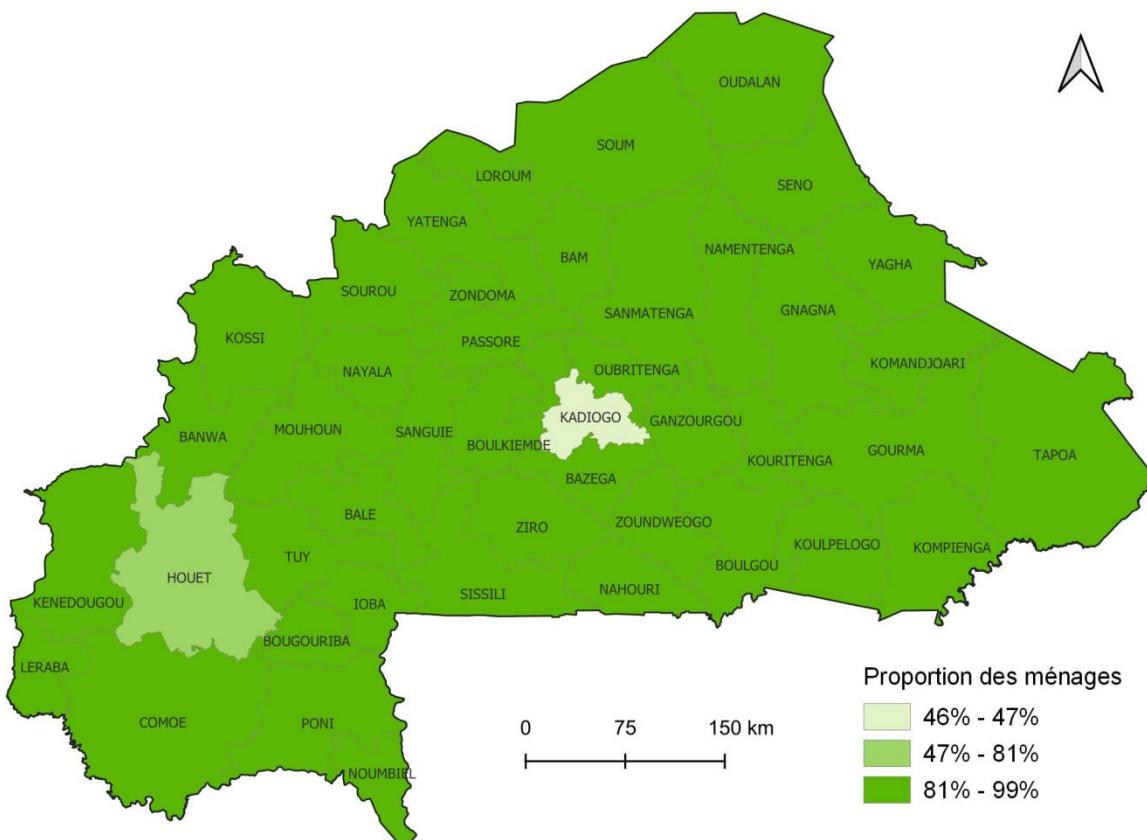
Graphique 1 : Graphique : Proportion des ménages agricoles pratiquant les cultures pluviales selon la région



La carte ci-dessous montre qu'il n'existe pas de grande variation spatiale de la pratique des cultures pluviales à l'échelle des provinces. En dehors des provinces du Kadiogo et du

Houet, plus de 90% des ménages agricoles des autres provinces pratiquent les cultures pluviales. Le Loroum (98,1%), le Zondoma (97,2%), la Gnagna (97%) et le Nayala (97%) sont les provinces qui enregistrent les plus grandes proportions de ménages agricoles qui produisent les cultures pluviales. Les plus faibles proportions s'enregistrent dans les provinces du Kadiogo (46,5%) et du Houet (80,5%).

Carte 3 : Distribution provinciale de la proportion des ménages agricoles pratiquant les cultures pluviales au Burkina Faso



4.2 Cultures maraîchères

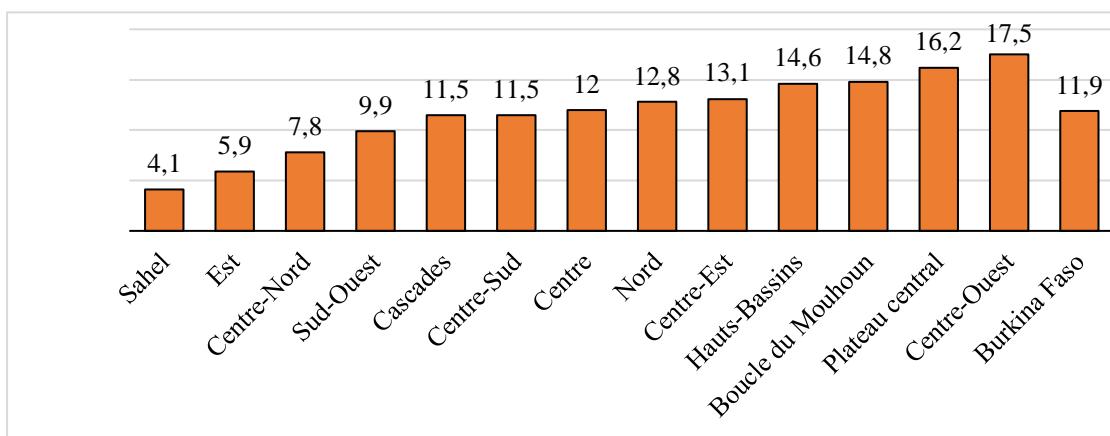
Sur un total de 2 577 923 ménages agricoles, seulement 11,9% pratiquent les cultures maraîchères contre 88,1% qui n'en pratiquent pas. La proportion des ménages agricoles qui pratique les cultures maraîchères est un peu plus élevé en milieu rural (12,6%) qu'en milieu urbain (7,2%). A Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso, les proportions sont respectivement de 3,9% et 5,2%.

Tableau 28 : Répartition des ménages agricoles selon qu'ils pratiquent les cultures maraîchères ou non par milieu de résidence

Milieu de résidence	Pratique des cultures maraîchères		Ensemble (%)	Effectif des ménages agricoles
	Oui (%)	Non (%)		
Ouagadougou	3,9	96,1	100	81555
Bobo-Dioulasso	5,2	94,8	100	35257
Autres villes	8,8	91,2	100	214890
Ensemble urbain	7,2	92,8	100	331702
Rural	12,6	87,4	100	2246221
Burkina Faso	11,9	88,1	100	2577923

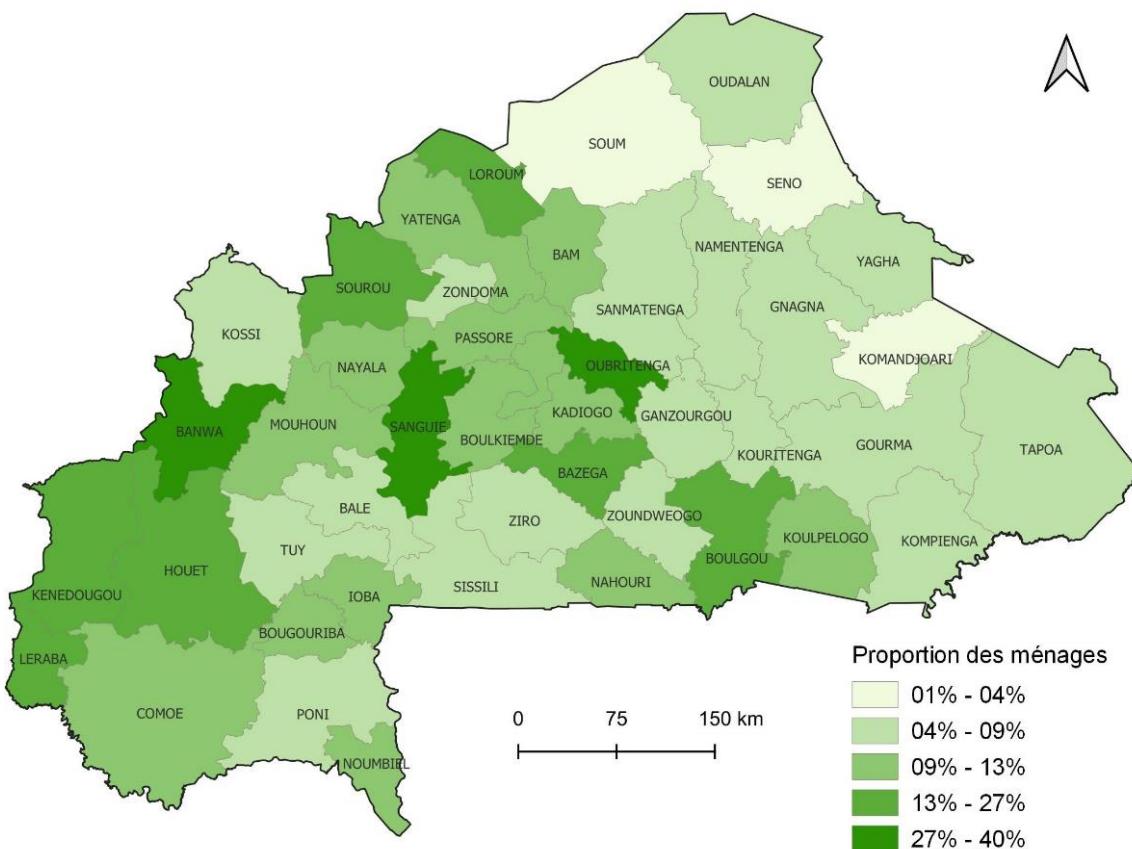
L'analyse suivant la région relève une forte variation de la pratique des cultures maraîchères (Graphique 2). La proportion des ménages agricoles qui s'adonnent aux cultures maraîchères va de 4,1% dans le Sahel à 17,5% dans le Centre-Ouest. Cette dernière région est suivie dans cet ordre par le Plateau Central (16,2%), la Boucle du Mouhoun (14,8%) et les Hauts-Bassins (14,6%). L'Est (5,9%) et le Centre-Nord (7,8%) figurent parmi les régions où on enregistre les faibles proportions de ménages agricoles pratiquant les cultures maraîchères.

Graphique 2 : Graphique : Proportion des ménages agricoles pratiquant les cultures maraîchères selon la région



De l'analyse de la carte ci-dessous, il ressort que les cultures maraîchères sont plus pratiquées dans les provinces situées dans la partie Ouest du pays. Le Sanguié (39,8%), les Banwa (32,8%) et l'Oubritenga (32,1%) constituent les provinces où les ménages agricoles s'adonnent plus à la production maraîchère. Ces provinces sont suivies par le Kénédougou, le Houet et la Léraba localisés à l'Ouest, le Bazèga et le Boulgou au Sud, et le Sourou et le Loroum au Nord-Ouest. Dans ces provinces, la proportion de ménages agricoles pratiquant les cultures maraîchères va de 13% à 27%. Les plus faibles proportions de ménages pratiquant les cultures maraîchères s'enregistrent dans les provinces du Soum (3,6%), du Séno (3,1%) et de la Komandjoari (1,8%).

Carte 4 : Distribution provinciale de la proportion des ménages agricoles pratiquant les cultures maraîchères au Burkina Faso



4.3 Cultures irriguées

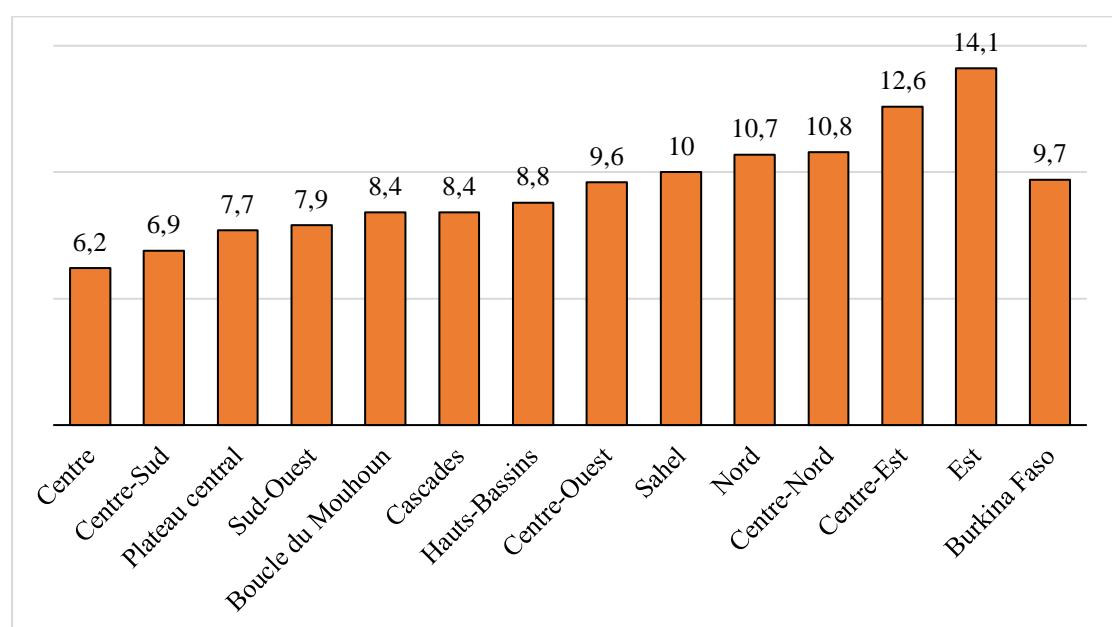
Au Burkina Faso, près de 10% des ménages agricoles pratiquent les cultures irriguées avec des disparités suivant le milieu de résidence. En milieu rural, la proportion des ménages agricoles qui produisent les cultures irriguées est de 10,3% contre 6,1% en milieu urbain. Cette proportion est encore plus faible dans les villes de Ouagadougou (2,9%) et de Bobo-Dioulasso (4,5%) comparée à l'ensemble des autres villes (7,5%).

Tableau 29 : Répartition des ménages agricoles selon qu'ils pratiquent les cultures irriguées ou non par milieu de résidence

Milieu de résidence	Pratique des cultures irriguées		Ensemble (%)	Effectif des ménages
	Oui (%)	Non (%)		
Ouagadougou	2,9	97,1	100	81555
Bobo-Dioulasso	4,5	95,5	100	35257
Autres villes	7,5	92,5	100	214891
Ensemble urbain	6,1	93,9	100	331703
Rural	10,3	89,7	100	2246233
Burkina Faso	9,7	90,3	100	2577936

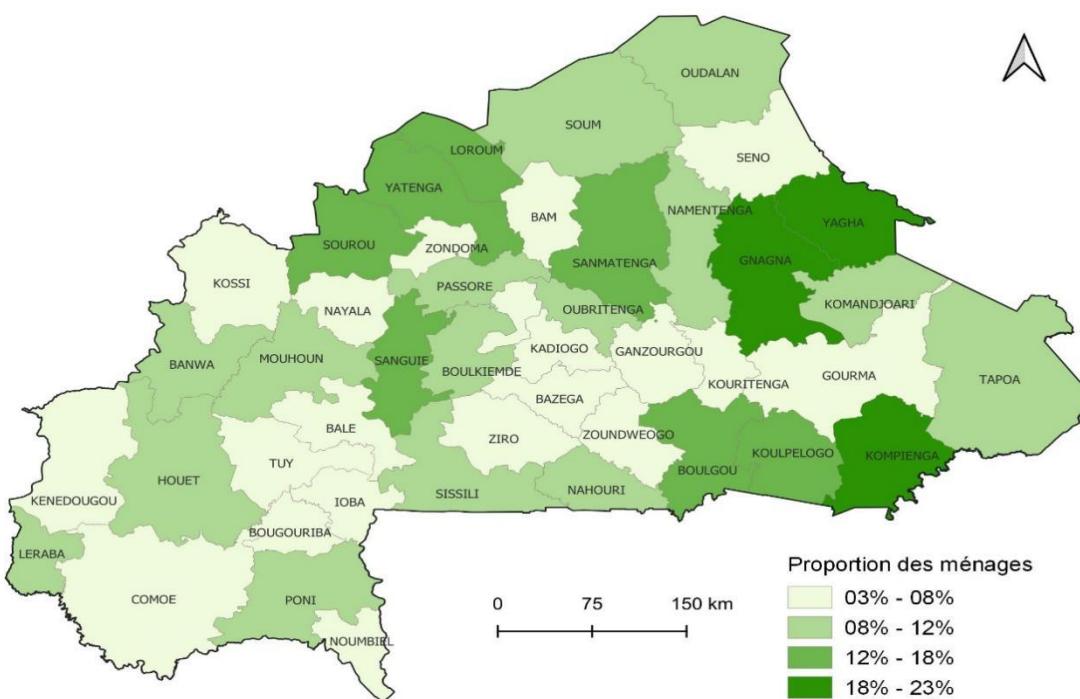
Le graphique ci-après indique une variation de la proportion des ménages agricoles qui s'adonnent à la production des cultures irriguées selon la région. Cette proportion fluctue entre 6,2% dans la région du Centre et 14,1% dans la région de l'Est. En plus de l'Est, quatre autres régions ont des proportions de ménages agricoles pratiquant les cultures irriguées supérieures au niveau national (9,7%). Il s'agit des régions du Sahel (10%), du Nord (10,7%), du Centre-Nord (10,8%) et du Centre-Est (12,6%).

Graphique 3 : Proportion des ménages agricoles pratiquant les cultures irriguées selon la région



L'analyse de la carte montre que les provinces où les ménages pratiquent plus les cultures irriguées se localisent dans la partie orientale du pays. Ces provinces sont le Yagha, la Gnagna et la Kompienga. Dans sept provinces, la proportion des ménages agricoles pratiquant les cultures irriguées fluctue entre 12% et 18%. Ce sont : le Yatenga, le Sanmatenga, le Boulgou, le Sourou, le Sanguié, le Loroum et le Koulpélogo. Plusieurs provinces à travers le pays enregistrent des proportions de ménages agricoles pratiquant des cultures irriguées inférieur à 8%.

Carte 5 : Répartition des ménages agricoles pratiquant les cultures irriguées par province



4.4 Elevage

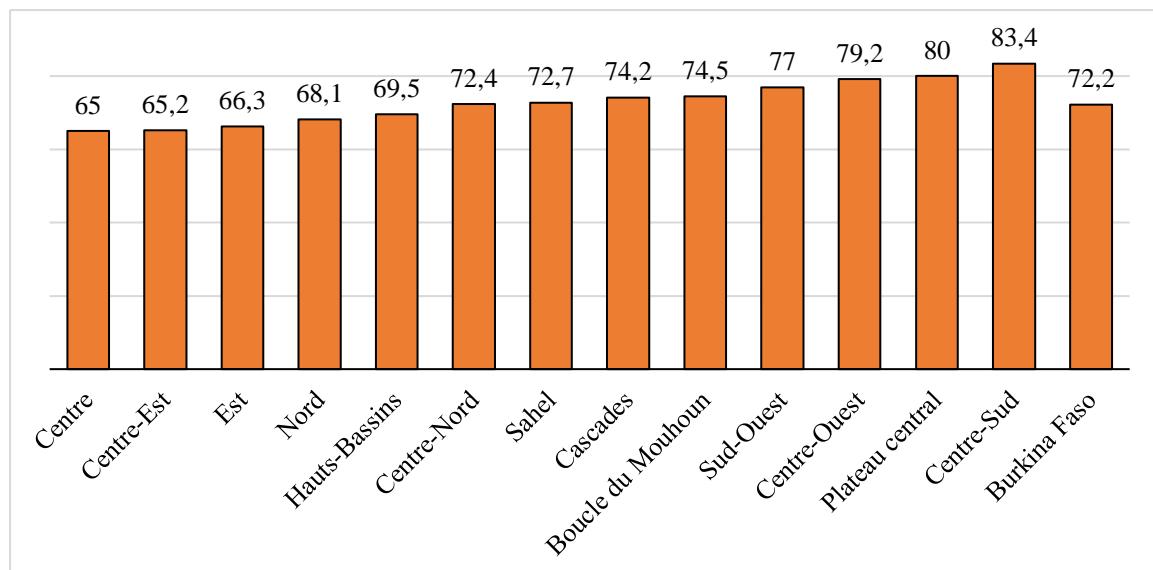
La majeure partie des ménages agricoles du Burkina Faso pratique l'élevage (72,2% contre 27,8% qui n'en pratiquent pas). L'analyse suivant le milieu de résidence indique que les ménages agricoles du milieu rural pratiquent plus l'élevage que ceux du milieu urbain. La proportion des ménages qui font l'élevage est de 73,8% en milieu rural contre 61,3% en milieu urbain. La proportion des ménages agricoles pratiquant l'élevage à Ouagadougou et celle des autres villes sont très proches (61,6% et 62,4% respectivement). La ville de Bobo-Dioulasso enregistre 53,9% des ménages agricoles qui pratiquent l'élevage.

Tableau 30 : Répartition des ménages agricoles selon qu'ils pratiquent de l'élevage ou non par milieu de résidence

Milieu de résidence	Pratique de l'élevage		Ensemble (%)	Effectif des ménages
	Oui (%)	Non (%)		
Ouagadougou	61,6	38,4	100	81555
Bobo-Dioulasso	53,9	46,1	100	35257
Autres villes	62,4	37,6	100	214889
Ensemble urbain	61,3	38,7	100	331701
Rural	73,8	26,2	100	2246220
Burkina Faso	72,2	27,8	100	2577921

De l'analyse du graphique, il ressort que la proportion des ménages pratiquant l'élevage varie d'une région à l'autre, allant de 65% dans la région du Centre à 83,4% dans le Centre-Sud. L'écart entre les deux régions extrêmes est de 18,4 points de pourcentage. La région du Centre-Sud est suivie dans l'ordre par le Plateau Central (80%), le Centre-Ouest (79,2%) et le Sud-Ouest (77%).

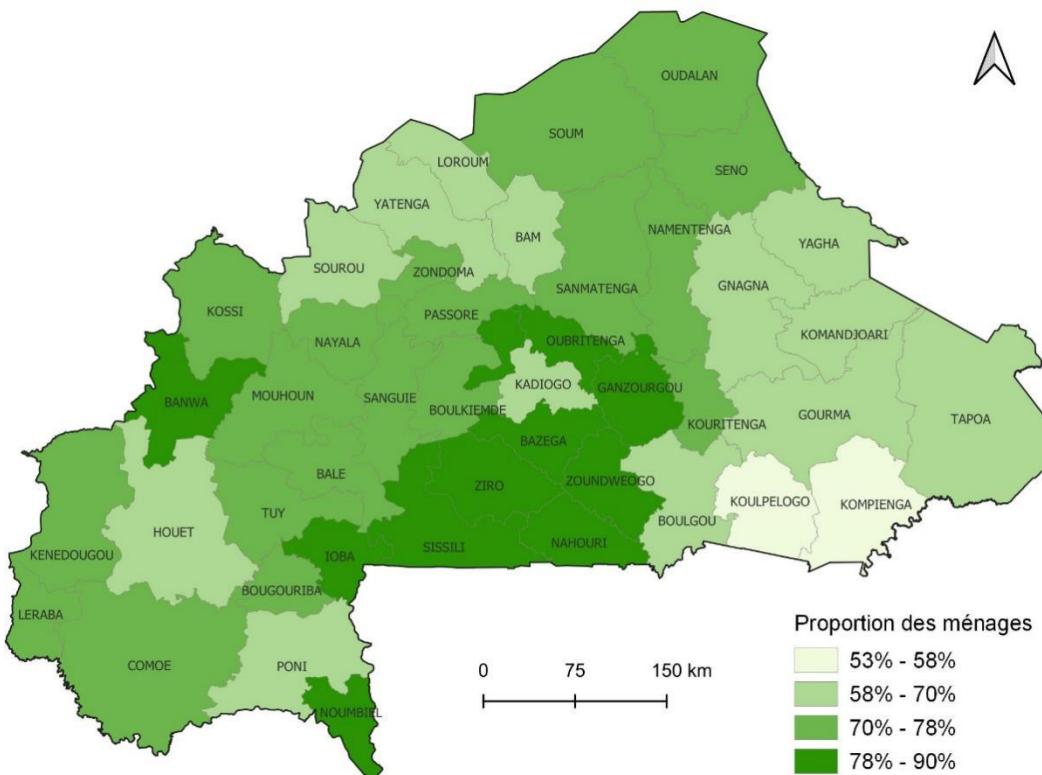
Graphique 4 : Proportion des ménages agricoles pratiquant l'élevage selon la région



Dans toutes les provinces, plus de la moitié des ménages agricoles pratiquent l'élevage. La proportion de ménages pratiquant l'élevage varie entre 53% dans la Kompienga à 89,2% dans le Ziro. La carte ci-dessous montre que les provinces situées au Sud du pays (Zoundwéogo, Kourwéogo, Nahouri, Sissili, Ioba, Bazèga et Ziro) sont celles où les

ménages s'adonnent plus à la pratique de l'élevage. A ces provinces, s'ajoutent l'Oubritenga, le Ganzourgou, les Banwa et le Noumbiel. Dans ces provinces de forte pratique de l'élevage, la proportion de ménages qui font cette activité varie entre 78% et 90%. Le Koulpélogo et la Kompienga constituent les provinces de faible pratique de l'élevage. La proportion des ménages de ces provinces qui s'y adonnent est comprise entre 53% et 58%.

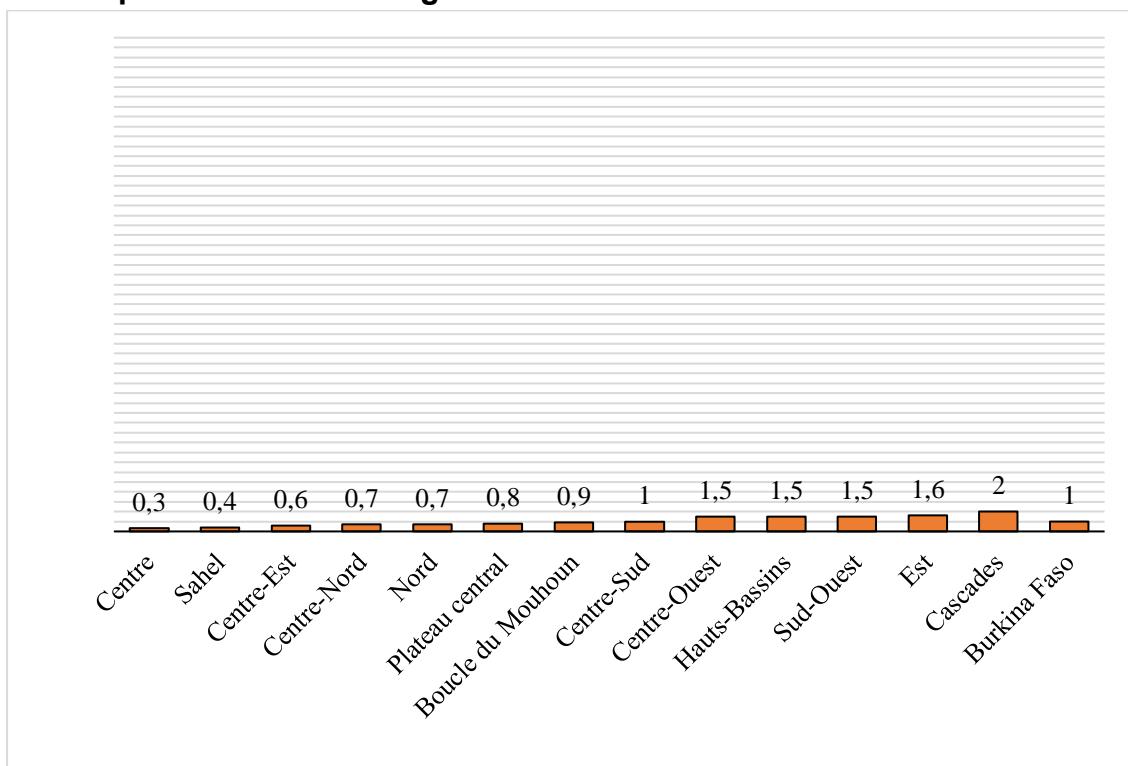
Carte 6 : Répartition des ménages agricoles pratiquant l'élevage par province



4.5 Apiculture

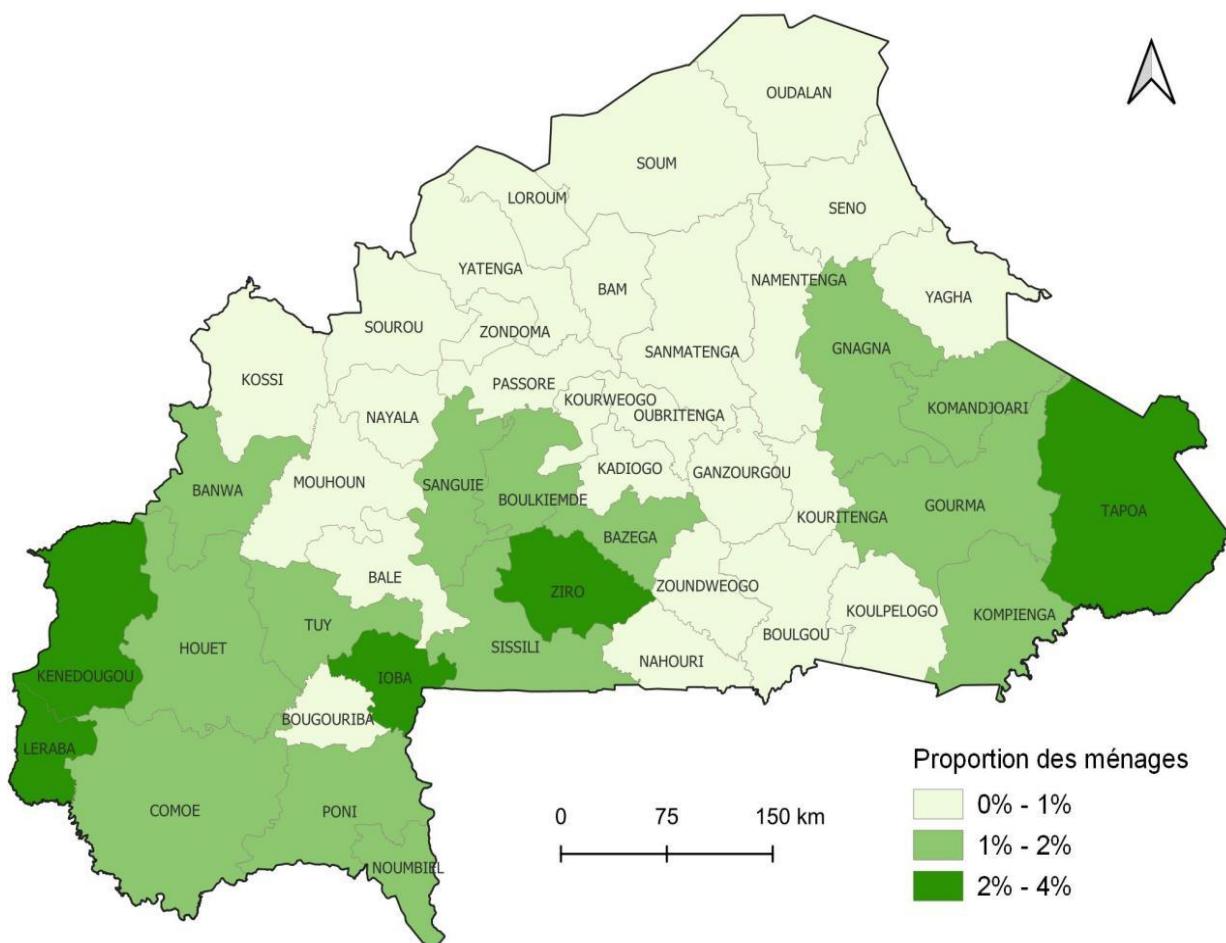
Au Burkina Faso, seulement 1% des ménages agricoles font de l'apiculture contre 99% qui ne le font pas. Les ménages qui s'intéressent à l'apiculture sont plus en milieu rural (1,1% des ménages agricoles) qu'en milieu urbain (0,3%). L'analyse du graphique 5 montre qu'il existe des disparités entre les régions du pays. Cinq des treize régions enregistrent des proportions supérieures au niveau national (entre 1,5% et 2%). Ces régions sont les Cascades, l'Est, le Centre-Ouest, les Hauts-Bassins et le Sud-Ouest. Le Sahel et le Centre avec respectivement 0,4% et 0,3% sont les régions qui enregistrent les faibles proportions de ménages pratiquant l'apiculture (graphique 5).

Graphique 5 : Graphique : Proportion des ménages agricoles pratiquant l'apiculture selon la région



Les disparités spatiales se révèlent plus fortes lorsque l'analyse se fait au niveau provincial (Carte). Les ménages apicoles, bien que peu nombreux dans l'ensemble se rencontrent le plus dans la partie Sud du pays, particulièrement dans les provinces du Kénédougou, de la Léraba, du Ioba, du Ziro et de la Tapoa (carte 7).

Carte 7 : Répartition des ménages apicoles par province



4.6 Arboriculture

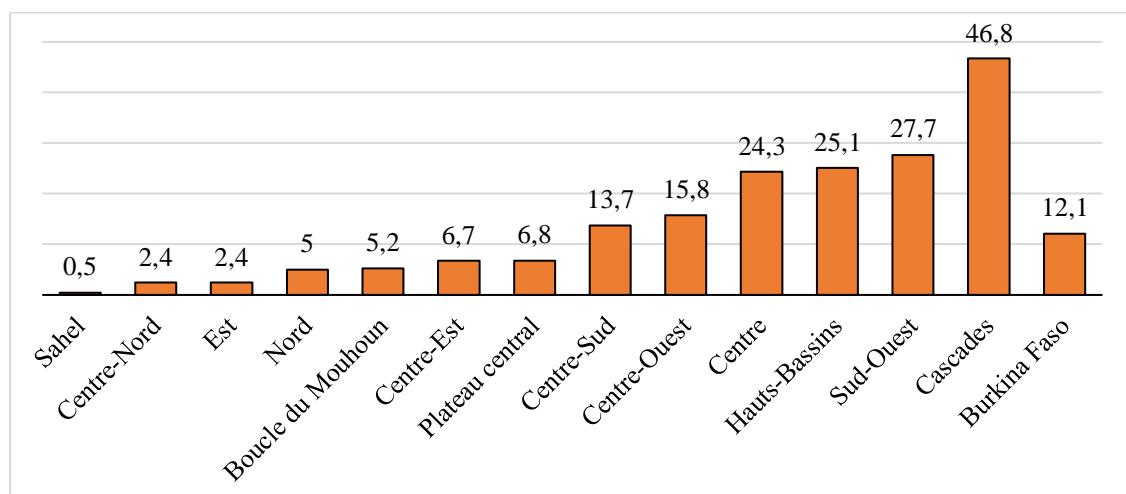
Au total, 12,1% des ménages agricoles burkinabè pratiquent l'arboriculture. Du tableau 31, il ressort que l'arboriculture est beaucoup plus pratiquée par les ménages agricoles urbains que ceux ruraux. En effet, la proportion des ménages agricoles pratiquant l'arboriculture est de 18,5% en milieu urbain contre 11,1% en milieu rural. Les deux grandes villes du pays, Ouagadougou et Bobo Dioulasso, avec respectivement 33,6% et 36,2%, enregistrent des proportions élevées de ménages qui pratiquent l'arboriculture (tableau 31).

Tableau 31 : Répartition des ménages agricoles selon qu'ils pratiquent l'arboriculture ou non par milieu de résidence

Milieu de résidence	Pratique de l'arboriculture		Ensemble (%)	Effectif des ménages
	Oui (%)	Non (%)		
Ouagadougou	33,6	66,4	100	81555
Bobo-Dioulasso	36,2	63,8	100	35257
Autres villes	9,9	90,1	100	214887
Ensemble urbain	18,5	81,5	100	331699
Rural	11,1	88,9	100	2246197
Burkina Faso	12,1	87,9	100	2577896

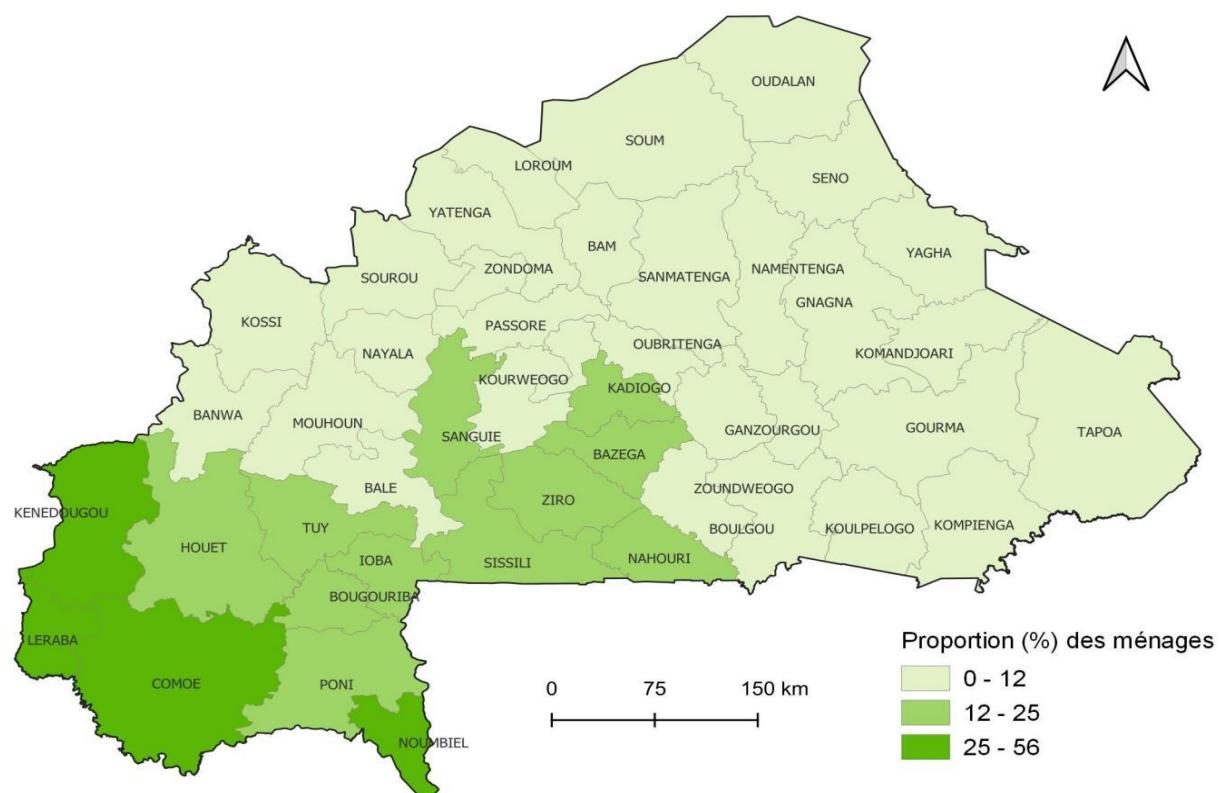
A l'échelle régionale, on note une forte disparité de la pratique de l'arboriculture. Pendant que 46,8% des ménages agricoles des Cascades pratiquent l'arboriculture, cette proportion est de 0,5% dans la région du Sahel. La région des Cascades est suivie de loin par les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins et du Centre avec respectivement 27,7%, 25,1% et 24,3% des ménages agricoles qui font de l'arboriculture. Les autres régions enregistrent moins de 16% des ménages agricoles pratiquant l'arboriculture.

Graphique 6 : Proportion des ménages agricoles pratiquant l'arboriculture selon la région



L'analyse de la carte 8 indique que l'arboriculture est plus pratiquée par les ménages des provinces localisées au Sud et au Sud-Ouest du Burkina Faso. Les provinces les plus concernées par cette pratique sont le Kénédougou, la Comoé, la Léraba et le Noumbiel.

Carte 8 : Proportion des ménages l'arboricoles par province



4.7 Sylviculture ou cueillette

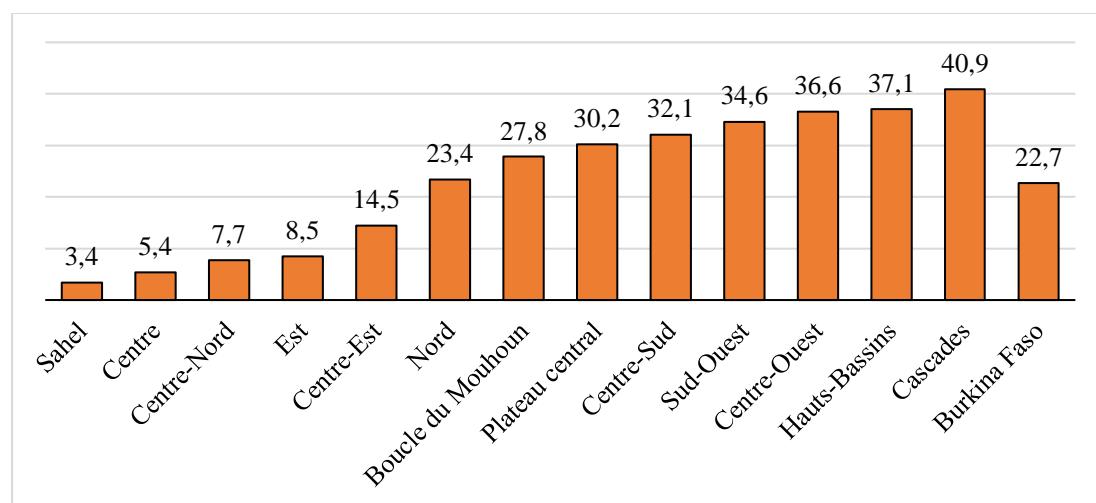
Au Burkina Faso, la sylviculture est pratiquée par 22,7% des ménages agricoles. Cette pratique agricole intéresse plus les ménages ruraux (25,2% des ménages agricoles) que les ménages urbains (6%). La proportion des ménages pratiquant la sylviculture est encore plus faible à Ouagadougou (3,1%) et à Bobo-Dioulasso (1,7%) par rapport à l'ensemble des autres villes (7,8%) (tableau 32).

Tableau 32 : Répartition des ménages agricoles selon qu'ils pratiquent la sylviculture (ou la cueillette) ou non par milieu de résidence

Milieu de résidence	Pratique de la sylviculture (ou la cueillette)		Ensemble (%)	Effectif des ménages
	Oui (%)	Non (%)		
Ensemble urbain	6,0	94,0	100	331699
Ouagadougou	3,1	96,9	100	81555
Bobo-Dioulasso	1,7	98,3	100	35257
Autres villes	7,8	92,2	100	214887
Rural	25,2	74,8	100	2246193
Burkina Faso	22,7	77,3	100	2577892

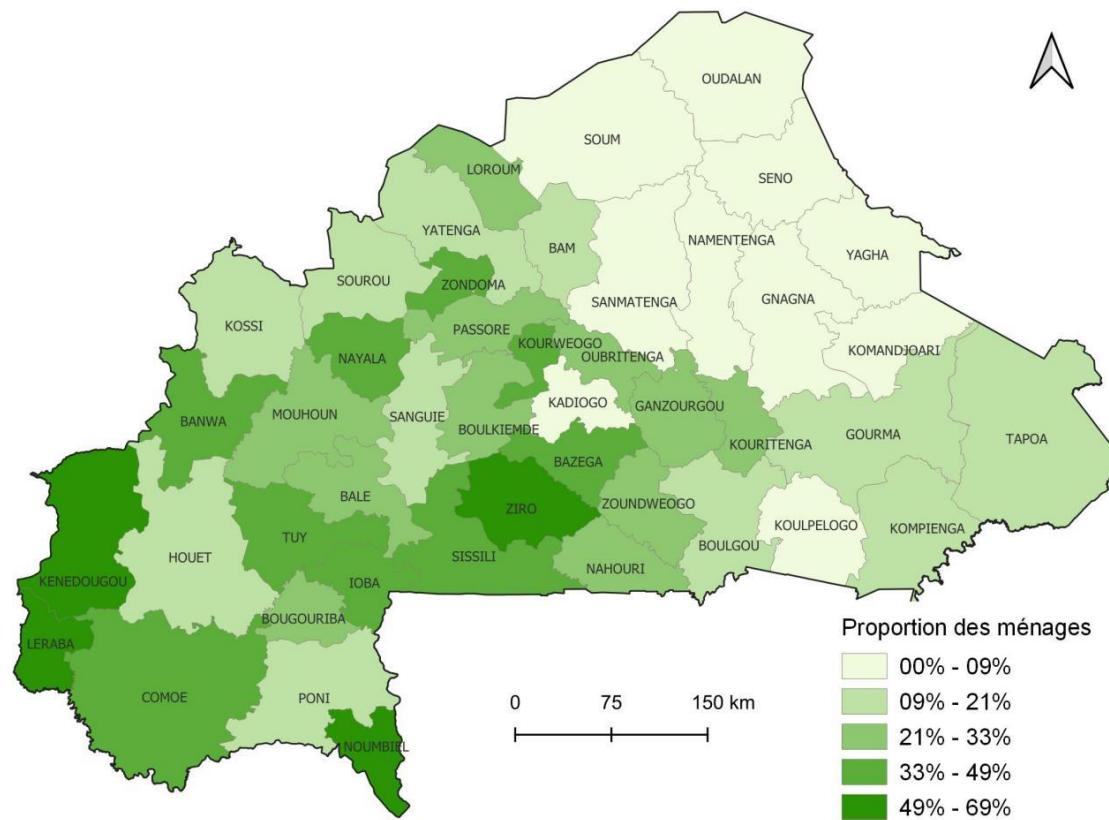
L'analyse du graphique 7 montre qu'il existe des disparités importantes entre les régions en ce qui concerne la pratique de la sylviculture. Si dans les Cascades près de 41% des ménages agricoles pratiquent la sylviculture, cette proportion est de 3,4% dans la région du Sahel, soit un écart 37,5 points de pourcentage. Dans huit régions, la proportion des ménages agricoles qui pratiquent la sylviculture est supérieure au niveau national. En plus du Sahel, les régions de faible pratique de la sylviculture sont le Centre, le Centre-Nord et l'Est. Ces régions enregistrent moins de 10% de ménages agricoles pratiquant la sylviculture.

Graphique 7 : Proportion des ménages agricoles pratiquant la sylviculture ou de la cueillette selon la région



L'analyse de la carte 9 montre que les provinces de forte pratique de la sylviculture sont disparates et localisées au Sud et au Sud-Ouest du pays. Toutefois, la carte indique clairement la zone allant de la Komandoari au Soum et à l'Oudalan comme une zone de faible pratique de la sylviculture. Cette zone coïncide avec la zone climatique sahélienne du Burkina Faso.

Carte 9 : Répartition des ménages agricoles sylvicoles par province



4.8 Pêche et aquaculture

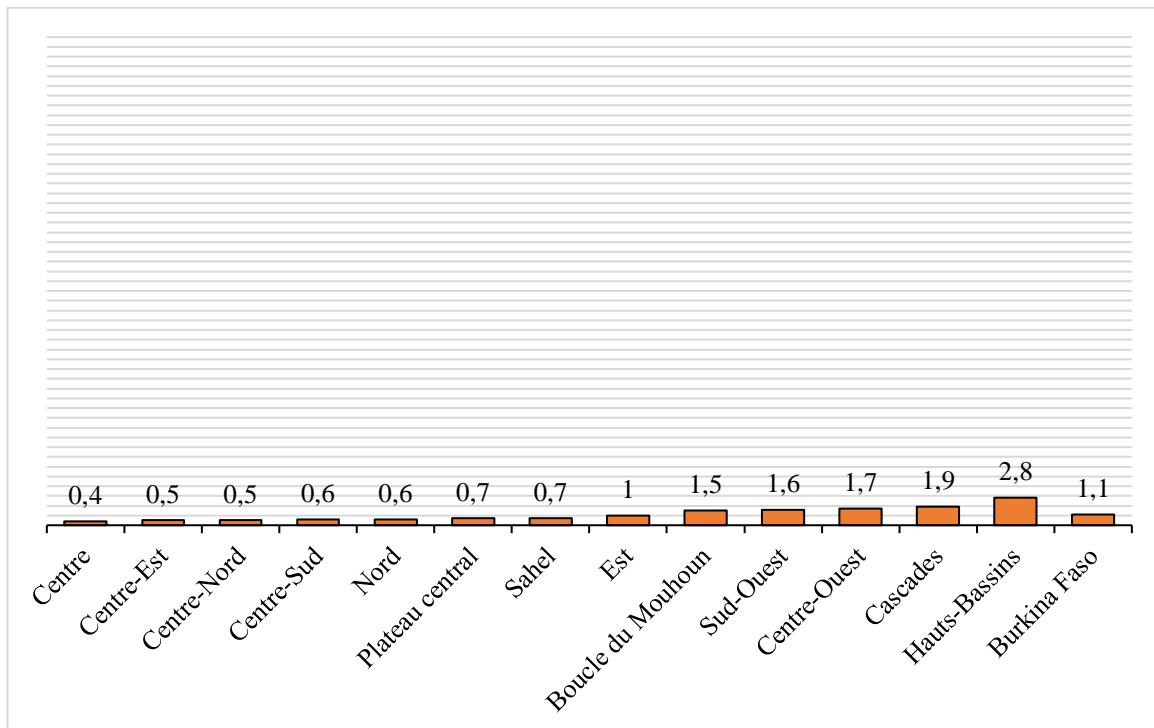
Au Burkina Faso, les ménages agricoles pratiquent peu la pêche et l'aquaculture. En effet, sur 100 ménages agricoles, un seul s'adonne à des activités de pêche et d'aquaculture. Les ménages qui s'intéressent à la pêche et à l'aquaculture sont plus en milieu rural (1,2% des ménages agricoles) qu'en milieu urbain (0,4%). Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et l'ensemble des autres villes ont des proportions de ménages pratiquant la pêche et l'aquaculture respectives de 0,3%, 0,2% et 0,5% (tableau 33).

Tableau 33 : Répartition des ménages agricoles selon qu'ils pratiquent la pêche et l'aquaculture ou non par milieu de résidence

Milieu de résidence	Pratique de la pêche et de l'aquaculture		Ensemble (%)	Effectif des ménages
	Oui (%)	Non (%)		
Ensemble urbain	0,4	99,6	100	331697
Ouagadougou	0,3	99,7	100	81554
Bobo-Dioulasso	0,2	99,8	100	35257
Autres villes	0,5	99,5	100	214886
Rural	1,2	98,8	100	2246189
Burkina Faso	1,1	98,9	100	2577886

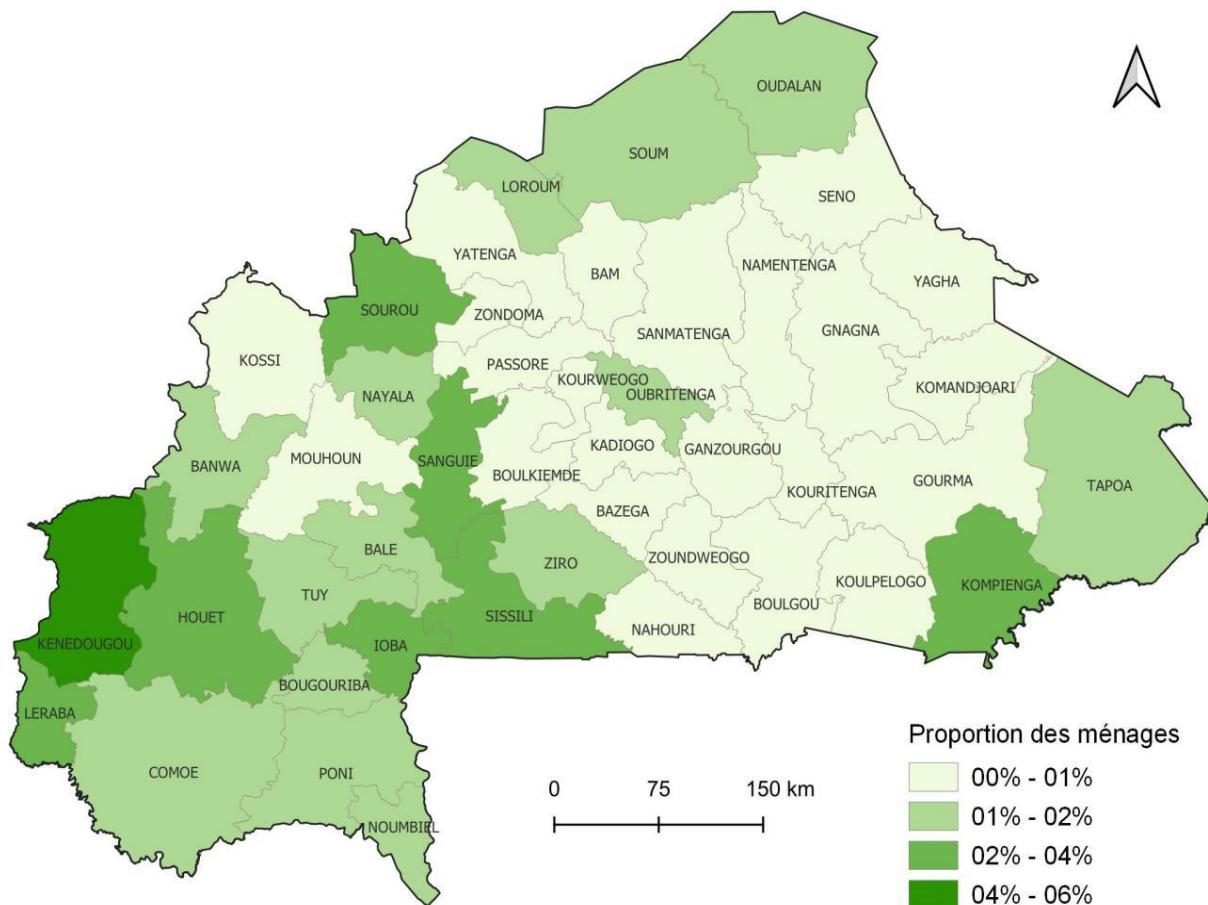
L'analyse du graphique 8 montre que la pratique de la pêche et de l'aquaculture est plus fréquente au sein des ménages agricoles des Hauts-Bassins (2,8%) que dans ceux des autres régions (moins de 2%). La région des Hauts-Bassins est suivie dans l'ordre par les régions des Cascades (1,9%), du Centre-Ouest (1,7%), du Sud-Ouest (1,6%) et de la Boucle du Mouhoun (1,5%). Les autres régions ont des proportions de ménages agricoles pratiquant la pêche et l'aquaculture inférieures au niveau national (1,1%).

Graphique 8 : Proportion des ménages agricoles pratiquant la pêche et l'aquaculture selon la région



La carte 10 présente la répartition spatiale de la proportion des ménages agricoles pratiquant la pêche et l'aquaculture à l'échelle des provinces. Le Kénédougou se démarque des autres provinces avec une proportion de ménages pratiquant la pêche et l'aquaculture comprise entre 4% et 6%. L'analyse de la carte permet également de localiser l'axe Sourou-Sissili comme une zone de pratique de la pêche et de l'aquaculture avec des proportions comprises entre 2% et 4%. Ces provinces constituent la rive gauche du fleuve Mouhoun. Globalement, la pratique de la pêche et de l'aquaculture par les ménages agricoles est plus fréquente dans la partie Ouest et Sud-Ouest du Burkina Faso que dans la partie centrale et Est.

Carte 10 : Proportion des ménages agricoles pratiquant la pêche et l'aquaculture par province



4.9 Chasse

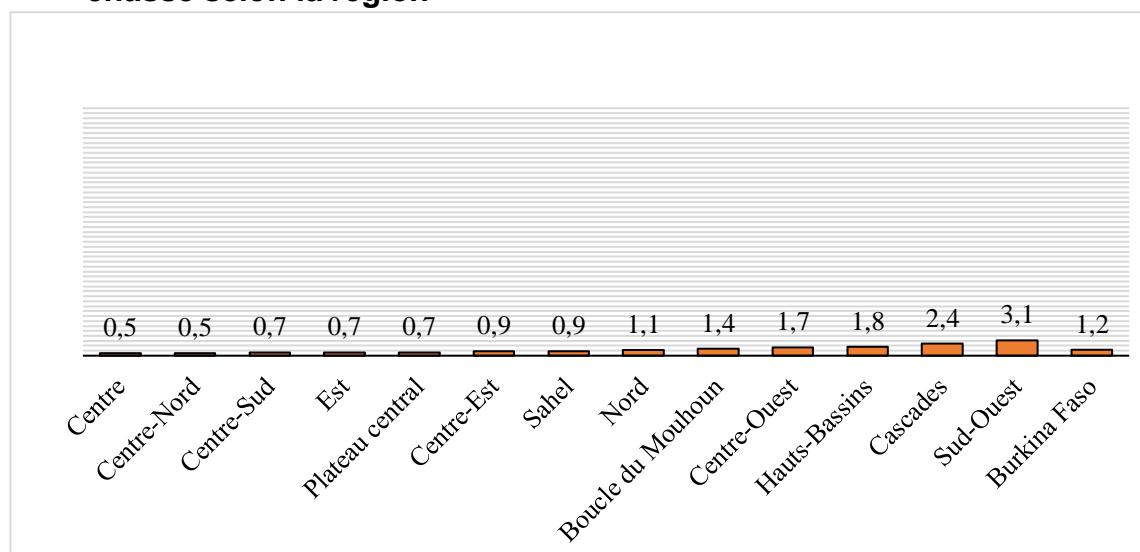
Tout comme la pêche et l'aquaculture, la chasse est faiblement pratiquée par les ménages agricoles du Burkina Faso. Seulement 1,2% des ménages agricoles s'adonnent à la pratique de la chasse. En milieu rural, cette proportion est de 1,3% contre 0,6% en milieu urbain. A Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso, les proportions des ménages qui pratiquent la chasse sont respectivement de 0,4% et 0,7%.

Tableau 34 : Répartition des ménages agricoles selon qu'ils pratiquent la chasse ou non par milieu de résidence

Milieu de résidence	Pratique de la chasse		Ensemble (%)	Effectif des ménages
	Oui (%)	Non (%)		
Ouagadougou	0,4	99,6	100	81554
Bobo-Dioulasso	0,7	99,3	100	35257
Autres villes	0,6	99,4	100	214885
Ensemble urbain	0,6	99,4	100	331696
Rural	1,3	98,7	100	2246185
Burkina Faso	1,2	98,8	100	2577881

Le graphique 9 présente la proportion des ménages agricoles pratiquant la chasse selon la région. Il en ressort de son analyse que cinq régions ont des proportions supérieures au niveau national. Ces régions sont la Boucle du Mouhoun (1,4%), le Centre-Ouest (1,7%), les Hauts-Bassins (1,8%), les Cascades (2,4%) et le Sud-Ouest (3,1%). Les régions du Centre (0,5%) et du Centre-Nord (0,5%) sont celles où la pratique de la chasse est faible au sein des ménages agricoles.

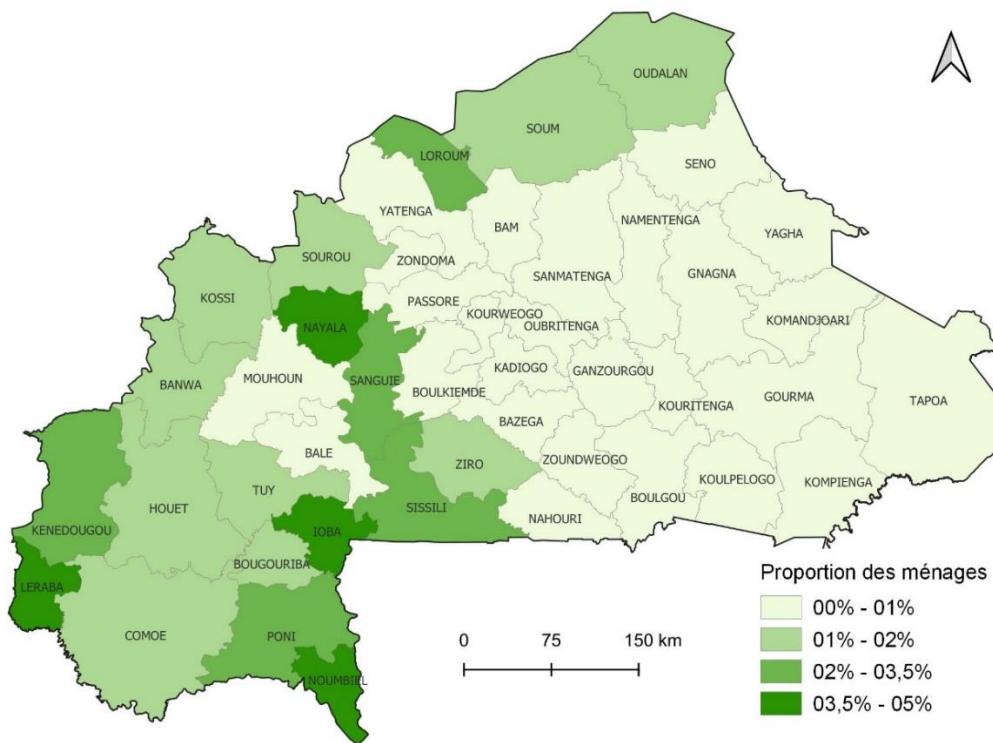
Graphique 9 : Graphique : Proportion des ménages agricoles pratiquant la chasse selon la région



L'analyse de la carte 11 permet de distinguer deux zones où les ménages agricoles s'adonnent plus à la chasse. La première zone se localise au Nord du pays et est constituée

des provinces du Loroum, du Soum et de l'Oudalan. La deuxième zone occupe toute la partie Ouest et Sud-Ouest du pays, avec toutefois un îlot de faible pratique de la chasse, formé par les provinces du Mouhoun et des Balés. De la partie centrale à l'est du pays, la chasse est faiblement pratiquée par les ménages agricoles.

Carte 11 : Distribution des ménages agricoles pratiquant la chasse par province



5 PRODUCTIONS PLUVIALES

Dans ce chapitre, il est analysé les proportions des ménages agricoles participant à la production des différentes spéculations pluviales. A cet effet, les effectifs de ménages par type de spéulation sont rapportés au total des ménages agricoles. En rappel, la pratique des cultures n'est pas exclusive. Généralement, les ménages agricoles exploitent plusieurs spéculations céréalières de façon concomitante.

5.1 Production de céréales en saison pluvieuse

La production céréalière occupe la plupart des ménages agricoles du Burkina Faso. La production du maïs pluvial est la plus fréquente au sein des ménages agricoles. En effet, selon la répartition des ménages agricoles produisant les céréales en saison pluvieuse (Tableau 35), 42,4% des ménages agricoles s'intéressent à la production du maïs en saison pluvieuse. La production du mil occupe 39,8% des ménages agricoles pendant la saison des pluies. La production du sorgho blanc et celle du sorgho rouge se classent respectivement en 3^e et 4^e position en termes de pratique des ménages agricoles ; 25,7% des ménages agricoles cultivent le sorgho blanc tandis que 20,1% produisent le sorgho rouge.

La production céréalière est principalement une activité du milieu rural, mais les centres urbains ne sont pas en reste. Il apparaît toutefois que la fréquence de la pratique de la culture des céréales varie en sens inverse avec le niveau d'urbanisation.

Tableau 35 : Proportion des ménages agricoles produisant les céréales en saison pluvieuse selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Céréales					
	Mil	Maïs	Riz	Fonio	Sorgho blanc	Sorgho rouge
Ouagadougou	11,1	14,8	1,7	0,3	4,9	3,7
Bobo-Dioulasso	12,4	27,1	3,1	0,4	3,1	2,5
Autres villes	37,3	40,2	8,7	0,5	20,1	12,4
Ensemble urbain	28,2	32,5	6,4	0,4	14,5	9,2
Rural	41,5	43,9	13,6	1,2	27,3	21,7
Burkina Faso	39,8	42,4	12,7	1,1	25,7	20,1

A l'échelle des régions, la fréquence de la culture du mil est plus élevée à l'Est, dans la Boucle du Mouhoun, au Centre-Nord et au Centre-Ouest où plus de 45% des ménages agricoles s'y investissent. Pour ce qui concerne la pratique de la culture du maïs, les régions du Centre-Sud et du Sud-Ouest s'illustrent avec des proportions respectives de 61,3% et 55,9% de ménages agricoles qui s'y occupent. La culture du riz quant à elle est fréquemment pratiquée dans les Cascades (29,0%) et au Centre-Sud (26,1%). La production du fonio n'intéresse pas beaucoup de ménages agricoles mais ceux qui la cultivent se retrouvent principalement dans la Boucle du Mouhoun (5,0%). Quant au sorgho, la variété blanche est plus pratiquée au Plateau Central (40,7%) tandis que la culture de la variété rouge est plus répandue au Centre-Sud (39,8%) que partout ailleurs (tableau 36).

Tableau 36 : Proportion des ménages agricoles produisant les céréales en saison pluvieuse selon la région

Région	Céréales					
	Mil	Maïs	Riz	Fonio	Sorgho blanc	Sorgho rouge
Boucle du Mouhoun	45,9	43,1	11,2	5,0	29,4	22,3
Cascades	14,7	48,5	29,0	0,9	10,9	8,7
Centre	23,0	30,4	4,4	0,3	14,2	13,1
Centre-Est	31,4	43,2	22,0	0,6	13,9	21,9
Centre-Nord	45,8	38,6	6,0	0,4	36,7	15,8
Centre-Ouest	45,7	40,8	11,4	0,3	37,3	30,1
Centre-Sud	43,1	61,3	26,1	0,3	30,1	39,8
Est	58,7	54,9	14,5	0,5	31,5	18,4
Hauts-Bassins	27,5	48,1	17,0	1,0	14,2	13,2
Nord	41,0	29,3	5,8	1,1	30,6	16,4
Plateau central	40,8	42,6	7,5	0,3	40,7	30,0
Sahel	40,7	21,1	0,9	0,5	16,6	8,7
Sud-Ouest	42,1	55,9	16,5	0,4	19,2	26,1
Burkina Faso	39,8	42,4	12,7	1,1	25,7	20,1

L'analyse selon les provinces montre que la production du mil est plus répandue dans la Tapoa (67,7%), le maïs (67,9%) et le sorgho rouge (47,3%) dans le Bazèga, le riz dans le Nahouri (43,0%), le fonio dans la Kossi (22,6%) et le sorgho blanc dans la province du Kourwéogo (52,6%) (tableau 37).

Tableau 37 : Proportion des ménages agricoles produisant les céréales en saison pluvieuse selon la province

Province	Céréales					
	Mil	Maïs	Riz	Fonio	Sorgho blanc	Sorgho rouge
BAM	35,0	28,4	3,6	0,4	28,2	9,1
BAZEGA	49,4	67,9	5,7	0,3	47,8	47,3
BOUGOURIBA	43,3	57,9	14,2	0,3	15,3	29,9
BOULGOU	24,4	41,2	22,3	0,4	7,8	16,8
BOULKIEMDE	45,3	29,9	8,4	0,3	39,1	34,9
COMOE	15,3	51,2	28,6	0,8	12,1	10,3
GANZOURGOU	28,8	37,2	7,4	0,1	32,9	27,2
GNAGNA	58,4	53,4	5,6	0,2	34,8	11,1
GORUMA	48,3	51,5	10,0	0,3	28,4	27,4
HOUET	27,5	45,5	14,7	1,0	14,3	15,1
KADIOGO	23,0	30,4	4,4	0,3	14,2	13,1
KENEDOUGOU	24,2	52,3	23,1	1,3	13,7	5,3
KOSSI	51,1	32,2	6,2	22,6	26,5	20,0
KOURITENGA	35,7	32,9	10,1	0,3	24,4	29,4
MOUHOUN	50,4	50,1	9,5	0,6	33,3	25,7
NAHOURI	42,2	63,4	43,0	0,4	17,0	37,9
NAMENTENGA	52,2	47,1	9,3	0,4	39,8	17,1
OURITENGA	49,4	51,1	6,1	0,4	46,0	28,9
OUDALAN	48,3	12,7	1,4	0,8	10,7	9,5
PASSORE	51,8	32,2	7,9	0,4	45,7	32,3
PONI	44,0	60,9	12,4	0,4	19,6	22,6

Province	Céréales					
	Mil	Maïs	Riz	Fonio	Sorgho blanc	Sorgho rouge
SANGUIE	48,8	31,6	8,7	0,3	40,5	26,1
SANMATENGA	46,6	37,5	4,5	0,4	39,0	18,5
SENO	32,1	13,3	0,2	0,1	16,5	9,2
SISSILI	42,6	59,0	19,9	0,2	29,3	21,7
SOUM	41,3	27,8	1,0	1,0	14,0	4,2
SOUROU	38,7	41,0	9,3	0,2	28,1	17,0
TAPOA	67,7	56,8	29,4	0,8	31,0	23,5
YATENGA	35,2	26,7	4,9	0,8	23,0	9,7
ZOUNDWEOGO	38,3	53,9	32,4	0,4	23,6	34,4
BALE	44,5	54,5	13,6	0,6	24,1	23,0
BANWA	40,9	44,3	17,1	2,0	30,9	20,5
IOBA	40,6	50,3	22,5	0,4	20,8	31,5
KOMANDJOARI	60,5	56,6	5,4	0,8	31,0	14,3
KOMPIENGA	55,4	65,9	36,1	0,8	22,8	17,3
KOULPELOGO	44,1	63,8	38,7	1,6	15,4	24,7
KOURWEOGO	57,8	42,2	10,6	0,5	52,6	39,6
LERABA	12,9	40,1	30,2	1,5	7,1	3,9
LOROUM	37,3	25,0	6,9	5,3	24,2	4,3
NAYALA	48,5	32,3	12,0	0,2	35,2	28,6
NOUMBIEL	38,3	53,1	15,4	0,4	18,6	15,4
TUY	31,1	49,7	15,8	0,3	14,5	17,9
YAGHA	54,7	48,0	2,4	0,2	29,8	12,7
ZIRO	45,9	57,5	11,5	0,4	38,8	36,3
ZONDOMA	42,8	35,8	3,9	0,2	32,2	18,2
Burkina Faso	39,8	42,4	12,7	1,1	25,7	20,1

5.2 Production des tubercules et racines en saison pluvieuse

La production des tubercules et racines en saison pluvieuse est très faible au Burkina Faso. La patate douce est la plus cultivée des tubercules/racines. En effet, 2,4% des ménages agricoles produisent de la patate douce contre 1,0% pour l'igname et moins de 1% pour le manioc et le fabirama. La production des tubercules et racines est principalement, le fait des ménages du milieu rural (2,5% pour la patate, 1% pour l'igname) (tableau 38).

Tableau 38 : Proportion des ménages agricoles produisant les tubercules et racines en saison pluvieuse selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Tubercules et racines			
	Ignane	Patate	Manioc	Fabirama
Ouagadougou	0,2	0,6	0,2	0,0
Bobo-Dioulasso	0,4	1,4	0,5	0,0
Autres villes	0,5	1,6	0,7	0,1
Ensemble urbain	0,4	1,3	0,6	0,1
Rural	1,0	2,5	0,6	0,4
Burkina Faso	1,0	2,4	0,6	0,4

Trois régions se distinguent dans la pratique de la culture de l'igname en saison pluvieuse. Il s'agit du Sud-Ouest (8,9%), des Cascades (2,5%) et du Centre-Ouest (1,1%). Quant à la patate, la proportion des ménages impliqués dans sa culture est plus élevée dans les

Cascades (9,7%) et au Sud-Ouest (8,3%). Les Hauts-Bassins et le Centre-Ouest sont au-dessus de la moyenne nationale (2,4%) en termes de proportion de ménages pratiquant la culture de la patate.

Les ménages agricoles qui pratiquent la culture du manioc sont plus rencontrés dans les Cascades (1,8%), au Sud-Ouest (1,1%) et dans les Hauts-Bassins (1,1%). Le fabirama est une variété de tubercule ou racine peu cultivée par les ménages agricoles. Les ménages qui la pratiquent sont essentiellement ceux du Centre-Ouest (2,1%). Avec une proportion de 0,6% de ménages agricoles dans cette pratique culturelle, la région du Centre-Sud se classe au deuxième rang (tableau 39).

Tableau 39 : Proportion des ménages agricoles produisant les tubercules et racines en saison pluvieuse selon la région

Région	Tubercules et racines			
	Ignane	Patate	Manioc	Fabirama
Boucle du Mouhoun	0,2	1,0	0,3	0,1
Cascades	2,5	9,7	1,8	0,1
Centre	0,2	1,4	0,3	0,5
Centre-Est	0,2	0,9	0,5	0,1
Centre-Nord	0,2	0,4	0,2	0,2
Centre-Ouest	1,1	3,5	0,7	2,1
Centre-Sud	0,2	2,0	0,3	0,6
Est	0,3	1,5	0,9	0,1
Hauts-Bassins	0,9	4,6	1,1	0,1
Nord	0,3	1,3	0,2	0,1
Plateau central	0,2	0,5	0,2	0,3
Sahel	0,2	0,1	0,2	0,1
Sud-Ouest	8,9	8,3	1,1	0,2
Burkina Faso	1,0	2,4	0,6	0,4

En désagrégant par province, on s'aperçoit que l'ignane est une des spécialités agricoles du Noumbiel, du Poni et de la Bougouriba. La proportion des ménages agricoles qui se consacrent à la production de l'ignane sont de 18,0% pour le Noumbiel, 10,8% pour le Poni et 8,4% pour la Bougouriba.

La production de la patate est constatée dans toutes les provinces, mais les provinces qui enregistrent les plus fortes proportions de ménages agricoles qui s'y intéressent sont, par ordre d'importance, le Poni (11,3%), la Léraba (11,2%), la Sissili (9,5%), la Comoé (9,3%) et le Noumbiel (8,8%).

Concernant la production du manioc, la proportion des ménages agricoles qui en produisent atteint environ 2% dans les provinces du Kénédougou, de la Tapoa, du Noumbiel, de la Léraba et de la Comoé.

Les plus fortes proportions de ménages agricoles qui cultivent le fabirama sont enregistrées dans le Ziro (5,8%), la Sissili (2,1%), le Boulkiemdé (1,7%) et le Nahouri (1,0%) (tableau 40).

Tableau 40 : Proportion des ménages agricoles produisant les tubercules et racines en saison pluvieuse selon la province

Province	Tubercules et racines
----------	-----------------------

	Igname	Patate	Manioc	Fabirama
BAM	0,3	0,4	0,2	0,0
BAZEGA	0,3	0,6	0,4	0,8
BOUGOURIBA	8,4	7,2	0,9	0,2
BOULGOU	0,3	0,9	0,6	0,1
BOULKIEMDE	0,2	1,0	0,3	1,7
COMOE	2,3	9,3	1,7	0,1
GANZOURGOU	0,1	0,1	0,2	0,2
GNAGNA	0,3	0,7	0,4	0,0
GOURMA	0,2	2,9	0,4	0,0
HOUET	0,9	4,0	0,8	0,1
KADIOGO	0,2	1,4	0,3	0,5
KENEDOUGOU	1,7	7,7	2,3	0,2
KOSSI	0,1	0,4	0,1	0,0
KOURITENGA	0,1	1,2	0,1	0,0
MOUHOUN	0,2	0,8	0,3	0,1
NAHOURI	0,2	6,5	0,6	1,0
NAMENTENGA	0,2	0,5	0,1	0,0
OURITENGA	0,2	0,3	0,2	0,1
OUDALAN	0,2	0,2	0,4	0,0
PASSORE	0,4	2,3	0,2	0,2
PONI	10,8	11,3	1,4	0,1
SANGUIE	0,3	2,8	1,2	0,5
SANMATENGA	0,3	0,3	0,3	0,4
SENO	0,1	0,1	0,1	0,0
SISSILI	4,4	9,5	0,7	2,1
SOUM	0,2	0,1	0,1	0,1
SOUROU	0,1	0,2	0,0	0,3
TAPOA	0,2	1,7	2,2	0,1
YATENGA	0,2	1,1	0,2	0,0
ZOUNDWEOGO	0,1	0,2	0,2	0,3
BALE	0,2	1,3	0,3	0,2
BANWA	0,3	2,4	0,6	0,0
IOBA	4,3	5,3	0,7	0,3
KOMANDJOARI	0,3	0,4	0,5	0,0
KOMPIENGA	0,6	1,7	0,7	0,4
KOULPELOGO	0,4	0,8	0,6	0,1
KOURWEOGO	0,5	2,2	0,2	0,9
LERABA	3,2	11,2	1,8	0,1
LOROUM	0,3	0,4	0,2	0,0
NAYALA	0,2	0,7	0,3	0,1
NOUMBIEL	18,0	8,8	2,0	0,2
TUY	0,3	2,4	0,2	0,2
YAGHA	0,3	0,3	0,6	0,0
ZIRO	0,4	2,5	0,6	5,8
ZONDOMA	0,2	1,0	0,1	0,2
Burkina Faso	1,0	2,4	0,6	0,4

5.3 Production des oléagineux

L'arachide, le sésame et le soja sont les principales productions oléagineuses rencontrées au Burkina Faso en saison pluvieuse. La culture de l'arachide est pratiquée par 33,5% des ménages agricoles, celle du sésame par 21,7% et la culture du soja ne concerne que 3,9% des ménages agricoles. La culture de l'arachide connaît peu de disparité entre les milieux de résidence, notamment entre autres villes (34,5%) et milieu rural (34,4%). La production de l'arachide concerne 15,8% des ménages agricoles installés à Ouagadougou et 13,5% de ceux de Bobo-Dioulasso. La culture du sésame concerne 23,4% des ménages agricoles ruraux et 10,6% de ceux du milieu urbain. La production du soja est pratiquée aussi bien en zone rurale (4,1%) qu'en milieu urbain (2,1%), mais plus rarement à Ouagadougou (0,5%) et à Bobo-Dioulasso (0,7%) (tableau 41).

Tableau 41 : Proportion des ménages agricoles produisant des oléagineux en saison pluvieuse selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Oléagineux		
	Arachide	Sésame	Soja
Ensemble urbain	27,6	10,6	2,1
Ouagadougou	15,8	2,4	0,5
Bobo-Dioulasso	13,5	2,8	0,7
Autres villes	34,5	15,1	2,9
Rural	34,4	23,4	4,1
Burkina Faso	33,5	21,7	3,9

Les proportions de ménages produisant l'arachide sont plus importantes au Centre-Sud (46,4%) et au Centre-Ouest (42,2%). Avec 17,6% de ses ménages impliqués dans la culture de l'arachide, le Sahel est la région la moins encline à la production de l'arachide.

Le sésame quant à lui est plus cultivé à l'Est. Les ménages de l'Est qui s'intéressent à cette culture représentent 38,4% des ménages agricoles de la région. Dans 5 des 13 régions du pays, plus d'un ménage agricole sur quatre pratiquent la production du sésame (Est, Plateau Central, Cascades, Centre-Nord, Centre-Ouest et la Boucle du Mouhoun).

Le soja est une culture plus fréquente à l'Est et au Centre-Est. Les ménages agricoles de ces régions qui s'adonnent à la culture du soja constituent respectivement 10,5% et 9%. C'est dans le Sahel que cette culture prospère le moins au sein des ménages (tableau 42).

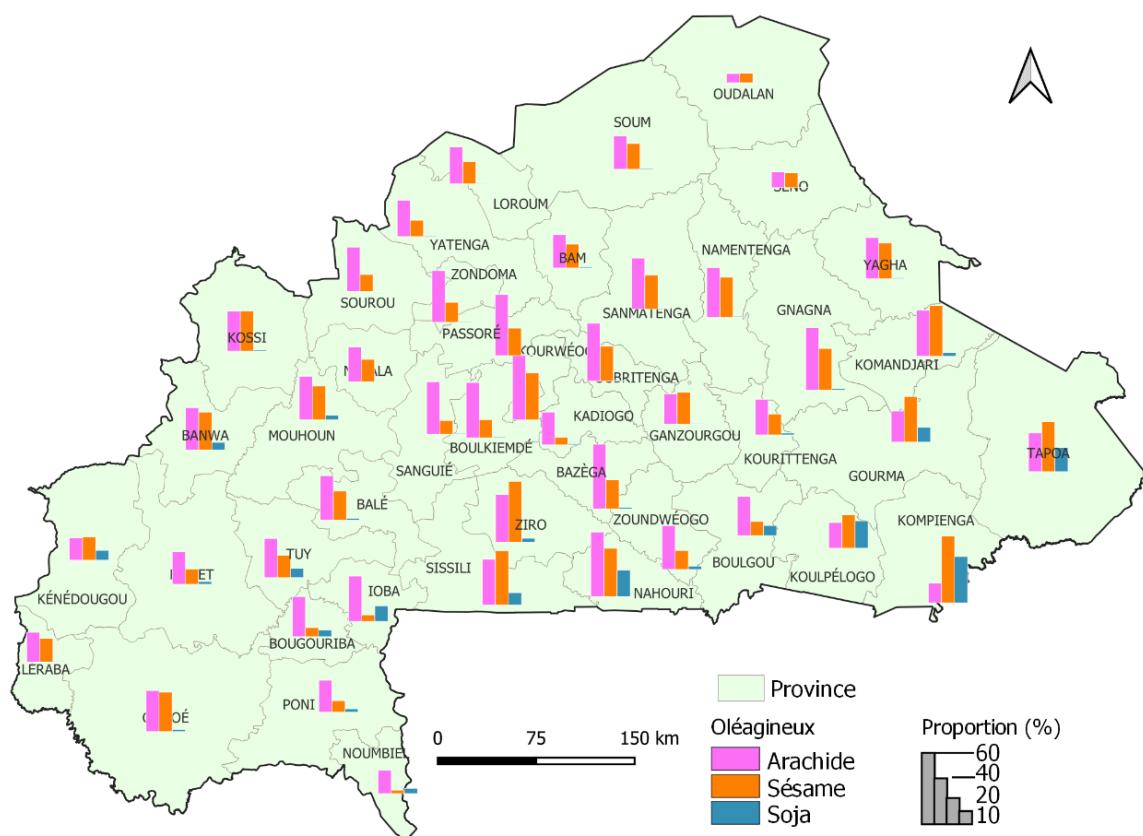
Tableau 42 : Proportion des ménages agricoles produisant des oléagineux en saison pluvieuse selon la région

Région	Oléagineux		
	Arachide	Sésame	Soja
Boucle du Mouhoun	34,4	25,6	2,4
Cascades	31,3	29,1	1,4
Centre	26,8	6,1	0,9
Centre-Est	29,0	16,1	9,0
Centre-Nord	38,0	27,6	0,7
Centre-Ouest	42,2	25,7	3,1
Centre-Sud	46,4	24,8	7,3
Est	37,7	38,4	10,5
Hauts-Bassins	25,8	15,2	4,8
Nord	37,2	16,8	0,6
Plateau central	37,6	29,4	0,7
Sahel	17,6	15,6	0,5
Sud-Ouest	30,3	6,9	6,8
Burkina Faso	33,5	21,7	3,9

En observant les données par province (carte 12), on réalise que la culture de l'arachide occupe plus de la moitié des ménages agricoles du Kourwéogo (53,9%), du Bazèga (53,1%), du Nahouri (53,1%), de la Gnagna (51,3%) et du Passoré (50,3%). La province de l'Oudalan (7,6%) est celle où les ménages agricoles ont moins d'engouement pour la production de l'arachide.

La Kompienga et le Ziro sont leaders en terme de proportion de ménages agricoles pratiquant la culture du sésame. La Kompienga est également la province à forte proportion de ménages agricoles produisant le Soja.

Carte 12 : Proportion des ménages agricoles produisant des oléagineux en saison pluvieuse selon la province



5.4 Production des légumineuses

Les légumineuses ayant fait l'objet d'investigation au 5^e RGPH sont le niébé, le voandzou et le souchet. Les données recueillies renseignent que 31,9% des ménages agricoles du Burkina Faso sont impliqués dans la production du niébé. Cette proportion est de 12,6% pour les ménages agricoles qui cultivent le voandzou. La culture du souchet n'est pas très rependue, seulement 0,6% des ménages agricoles la pratiquent.

La pratique de la culture du niébé est globalement dominante dans les villes autres que Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Les ménages agricoles cultivant le niébé constituent 34,6% dans ces villes contre 32,7% pour le milieu rural (tableau 43).

Tableau 43 : Proportion des ménages agricoles produisant des légumineuses en saison pluvieuse selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Légumineuses		
	Niébé	Voandzou	Souchet
Ensemble urbain	26,4	6,9	0,3
Ouagadougou	11,2	1,9	0,2
Bobo-Dioulasso	11,8	2,2	0,1
Autres villes	34,6	9,6	0,4
Rural	32,7	13,5	0,7
Burkina Faso	31,9	12,6	0,6

L'analyse par région établit que la culture du niébé et du voandzou intéresse plus les ménages agricoles du Centre-Ouest. Dans cette région, la proportion des ménages agricoles pratiquant ces cultures est de 40,5% pour la culture du niébé et 21,3% pour le voandzou. Le Centre et le Sahel sont les régions où les plus faibles proportions de ménages impliqués dans la culture du niébé et du voandzou sont enregistrées.

La culture du souchet est pratiquée principalement dans les régions du Sud-Ouest et des Cascades car ces régions enregistrent les plus fortes proportions de ménages agricoles produisant le souchet (respectivement 1,4% et 1,1%) (tableau 44).

Tableau 44 : Proportion des ménages agricoles produisant des légumineuses en saison pluvieuse selon la région

Région	Légumineuses		
	Niébé	Voandzou	Souchet
Boucle du Mouhoun	32,2	11,7	0,5
Cascades	25,7	13,7	1,1
Centre	21,5	6,3	0,4
Centre-Est	26,3	7,3	0,4
Centre-Nord	39,1	17,9	0,7
Centre-Ouest	40,5	21,3	0,7
Centre-Sud	39,5	16,1	0,8
Est	32,6	9,7	0,5
Hauts-Bassins	25,5	8,6	0,5
Nord	34,9	16,8	0,6
Plateau central	38,7	17,6	0,8
Sahel	23,3	4,6	0,3

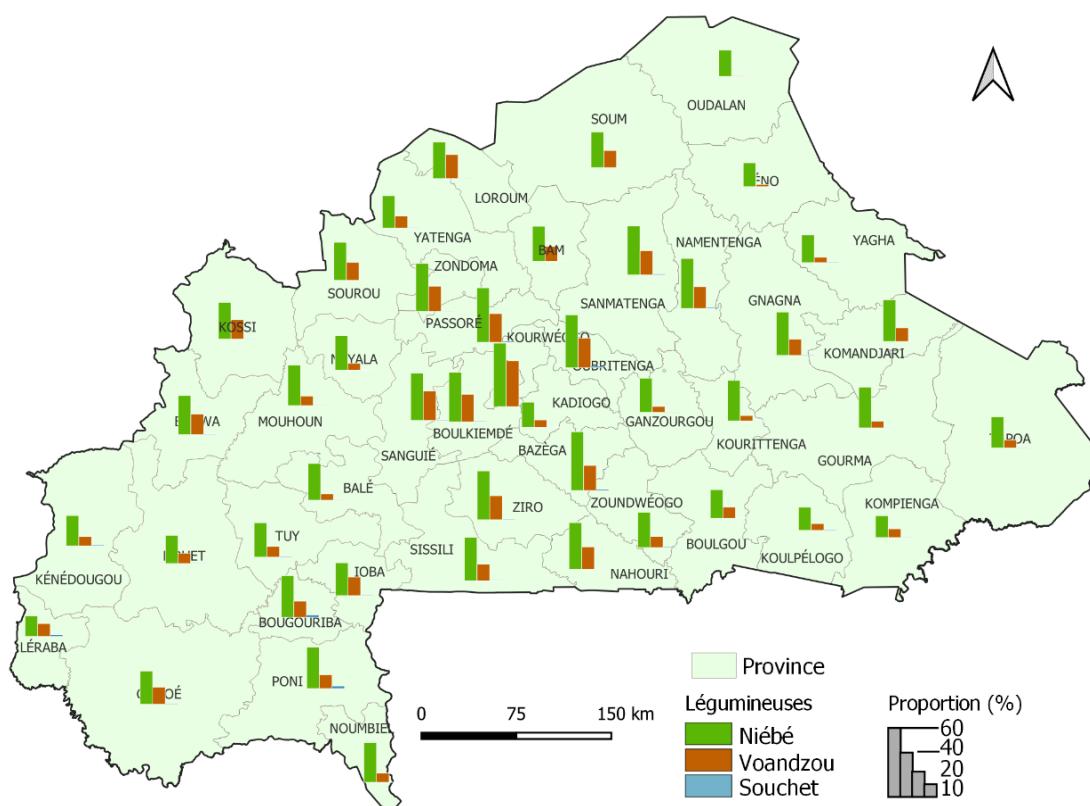
Région	Légumineuses		
	Niébé	Voandzou	Souchet
Sud-Ouest	32,6	13,1	1,4
Burkina Faso	31,9	12,6	0,6

La désagrégation de la répartition des ménages agricoles produisant les légumineuses par province permet d'identifier le Kourwéogo et le Bazèga comme les provinces où les ménages cultivant le niébé sont les plus fréquents.

Concernant la culture du voandzou, le Kourwéogo reste la province où la proportion des ménages agricoles concernés est la plus élevée.

Pour ce qui est de la culture du souchet, le Poni, la Bougouriba et la Léraba sont les provinces qui enregistrent quelques ménages pratiquant cette culture (carte 13).

Carte 13 : Proportion des ménages agricoles produisant des légumineuses en saison pluvieuse selon la province



5.5 Production du coton et du tabac

Globalement, le coton est cultivé par 7,3% des ménages agricoles et le tabac par 0,9%. En toute évidence, c'est principalement en milieu rural que les ménages sont représentés dans la production de ces spéculations agricoles (tableau 45).

Tableau 45 : Proportion des ménages agricoles produisant du coton en saison pluvieuse selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Coton (%)	Tabac
Ensemble urbain	1,5	0,1
Ouagadougou	0,3	0,0
Bobo-Dioulasso	1,8	0,0
Autres villes	1,9	0,2
Rural	8,2	1,1
Burkina Faso	7,3	0,9

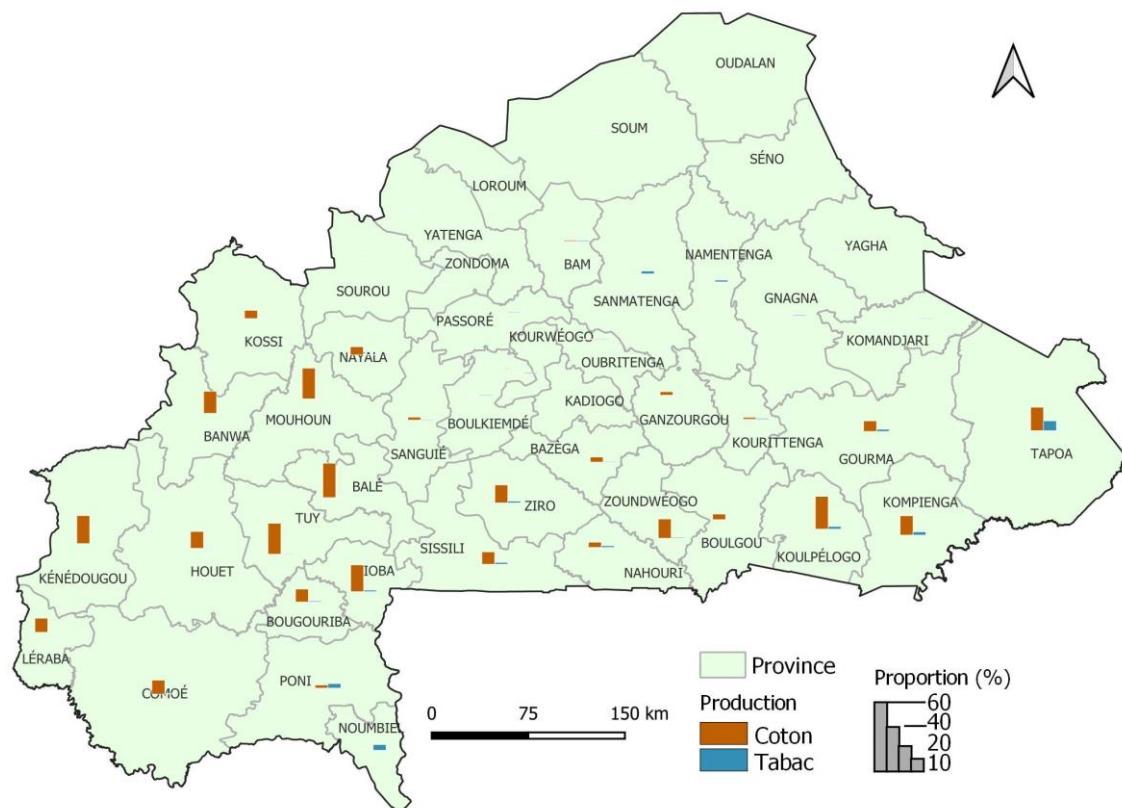
Les régions où les ménages sont plus enclins à la pratique de la culture du coton en saison des pluies sont les Hauts-Bassins (18,8%), la Boucle du Mouhoun (15,5%), les Cascades (11,6%) et le Sud-Ouest (10,5%). Bien que la culture du tabac soit très peu pratiquée au Burkina Faso, l'Est et le Sud-Ouest sont les régions qui détiennent les plus fortes proportions de ménages agricoles pratiquant cette culture ; respectivement 3,0% et 2,5% (tableau 46).

Tableau 46 : Proportion des ménages agricoles produisant du coton en saison pluvieuse selon la région

Région	Coton (%)	Tabac
Boucle du Mouhoun	15,5	0,3
Cascades	11,6	0,4
Centre	0,4	0,2
Centre-Est	8,2	0,8
Centre-Nord	0,5	1,7
Centre-Ouest	5,2	1,0
Centre-Sud	8,8	0,9
Est	8,0	3,0
Hauts-Bassins	18,8	0,4
Nord	0,2	0,3
Plateau central	1,6	0,5
Sahel	0,2	0,1
Sud-Ouest	10,5	2,5
Burkina Faso	7,3	0,9

La culture du coton est pratiquée à plus de 20% par les ménages agricoles de 5 provinces. Il s'agit des Balés, du Koulpélogo, du Tuy, du Mouhoun, du Kénédougou et du Ioba. Les ménages des provinces relevant des régions du Nord et du Sahel sont les moins impliqués dans la production du coton, certainement du fait du climat très peu favorable. Les provinces dont les ménages produisent du tabac sont la Tapoa, le Noumbiel, le Poni et la Kompienga (carte 14).

Carte 14 : Proportion des ménages agricoles produisant du coton en saison pluvieuse selon la province



5.6 Autres cultures pluviales

Les cultures pluviales autres que celles précédemment analysées pratiquées par les ménages agricoles sont le Gombo, l'aubergine, la pastèque, le melon, le jatropha, le tournesol et le moringa. Les 4 dernières cultures citées sont faiblement pratiquées par les ménages agricoles (moins de 1%). En revanche, le gombo est cultivé par 29,9% des ménages agricoles et l'aubergine par 6,9% de ces ménages agricoles. Quant à la pastèque, elle est produite par 1,1% des ménages agricoles du pays.

De façon générale, ces cultures sont plus fréquentes en milieu rural. On note cependant une forte représentation des ménages urbains des autres villes que Ouagadougou et Bobo-Dioulasso dans la culture du gombo (tableau 47).

Tableau 47 : Proportion des ménages agricoles produisant autres cultures pluviales selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Gombo	Aubergine locale	Aubergine importé	Melon	Pastèque	Jatroph	Tournesol	Moringa
Ensemble urbain	18,3	1,6	0,6	0,3	0,4	0,1	0,0	0,7
Ouagadougou	8,2	0,7	0,2	0,1	0,2	0,0	0,0	0,5
Bobo-Dioulasso	5,7	0,9	0,4	0,4	0,3	0,1	0,0	0,4
Autres villes	24,3	2,1	0,8	0,3	0,5	0,2	0,0	0,8
Rural	31,6	5,6	2,0	0,8	1,2	0,3	0,1	0,9
Burkina Faso	29,9	5,1	1,8	0,7	1,1	0,3	0,1	0,9

Selon les statistiques désagrégées par région, il apparaît que c'est dans le Centre-Sud que la production pluviale du gombo intéresse une plus grande proportion des ménages agricoles (43,7%). Cette région est suivie de près par le Plateau Central et le Centre-Ouest avec des proportions respectives de 39,3% et 39,2%. La culture de l'aubergine locale est plus pratiquée par les ménages du Centre-Ouest (8,8%), de la Boucle du Mouhoun (7,7%), du Sud-Ouest (7,6%) et du Centre-Sud (7,4%). Quant à l'aubergine importée, les régions du Centre-Sud (3,9%), du Centre-Ouest (3,4%) et de la Boucle du Mouhoun (3,2%) se distinguent des autres (tableau 48).

Tableau 48 : Proportion des ménages agricoles produisant autres cultures pluviales selon la région

Région	Gomb o	Aubergi ne locale	Aubergi ne importé	Melon	Pastèque	Jatrop ha	Tournes ol	Morin ga
Boucle du Mouhoun	26,2	7,7	3,2	0,6	1,3	0,4	0,0	1,2
Cascades	19,8	6,6	3,0	0,6	0,5	0,3	0,1	0,8
Centre	18,2	2,4	0,8	0,2	0,3	0,1	0,0	0,7
Centre-Est	28,1	2,1	0,9	0,8	1,0	0,1	0,1	0,2
Centre-Nord	31,6	5,0	1,0	0,9	1,6	0,1	0,1	0,4
Centre-Ouest	39,2	8,8	3,4	0,3	0,8	0,7	0,1	2,3
Centre-Sud	43,7	7,4	3,9	1,4	1,8	0,5	0,1	0,7
Est	35,1	2,1	0,8	1,1	1,9	0,1	0,1	0,4
Hauts-Bassins	22,3	4,1	1,8	1,2	1,4	0,6	0,1	0,7
Nord	30,6	6,9	1,0	0,2	0,3	0,1	0,0	0,6
Plateau central	39,3	5,3	1,8	1,1	1,2	0,2	0,1	0,6
Sahel	20,8	0,5	0,3	0,8	1,0	0,0	0,0	0,1
Sud-Ouest	35,0	7,6	2,7	0,4	0,3	0,4	0,1	2,7
Burkina Faso	29,9	5,1	1,8	0,7	1,1	0,3	0,1	0,9

La culture du gombo occupe plus de 50% des ménages agricoles du Bazèga (54,3%) et du Kourwéogo (51,8%). Les ménages agricoles du Ziro et du Passoré sont environ 47% à pratiquer la culture pluviale du gombo. La production de l'aubergine locale est plus pratiquée au Nayala (19,7%) et au Passoré (16,9%). Le Nayala reste en tête dans la production de la variété importée (10,2%). La pastèque est une culture plus pratiquée en saison pluvieuse dans la Komondjari (4,1%), la Kompienga (3,0%), les Banwa (2,9%), la Gnagna (2,6%) et le Zoundwéogo (2,5%). Le moringa, quant à lui, est plus cultivé par les ménages agricoles du Nayala (5,7%) et du Noumbiel (4,9%) (tableau 49).

Tableau 49 : Proportion des ménages agricoles produisant autres cultures pluvieuses selon la province

Provinces	Gombo	Aubergi ne locale	Aubergi ne importé	Melon	Pastèque	Jatropa ha	Tourne sol	Moringa
BAM	23,6	5,8	0,8	0,4	0,7	0,1	0,1	0,7
BAZEGA	54,3	10,7	6,5	2,7	1,8	0,7	0,1	0,9
BOUGOURI BA	30,8	6,2	2,9	0,4	0,3	0,2	0,1	2,5
BOULGOU	26,8	1,6	0,8	1,1	1,2	0,2	0,1	0,2
BOULKIEM DE	38,4	6,9	1,9	0,2	0,3	0,4	0,2	1,4
COMOE	21,3	7,8	3,5	0,6	0,6	0,3	0,1	1,0
GANZOURG OU	32,3	3,1	1,0	1,7	2,0	0,2	0,0	0,4
GNAGNA	29,3	1,4	0,5	0,7	2,6	0,0	0,0	0,2
GOURMA	35,1	3,9	1,6	0,8	1,2	0,0	0,0	0,2
HOUET	16,7	3,9	1,4	1,4	1,6	0,2	0,0	0,5
KADIOGO	18,2	2,4	0,8	0,2	0,3	0,1	0,0	0,7
KENEDOUG OU	29,9	4,3	2,3	1,3	1,2	1,3	0,1	0,8
KOSSI	19,2	3,7	1,7	0,4	1,8	0,1	0,0	0,4
KOURITEN GA	29,3	2,9	1,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,3
MOUHOUN	27,5	7,7	2,5	0,8	1,5	0,6	0,1	0,9
NAHOURI	33,0	2,8	1,2	0,3	1,0	0,3	0,1	0,5
NAMENTEN GA	35,0	3,6	1,1	0,7	1,5	0,0	0,0	0,3
OURBIRITEN GA	43,1	3,8	2,6	0,6	0,7	0,2	0,0	0,5
OUDALAN	16,5	1,0	0,2	0,8	0,6	0,0	0,0	0,2
PASSORE	47,1	16,9	2,1	0,1	0,2	0,1	0,0	1,3
PONI	35,0	6,0	1,1	0,6	0,3	0,2	0,1	1,1
SANGUIE	33,1	10,0	5,3	0,2	0,3	0,0	0,0	2,6
SANMATEN GA	33,2	5,7	1,0	1,5	2,1	0,1	0,1	0,4
SENO	17,1	0,2	0,1	0,1	0,6	0,0	0,0	0,0
SISSILI	41,8	9,7	3,4	0,3	1,1	1,4	0,2	3,5
SOUM	27,3	0,4	0,3	2,5	2,2	0,0	0,0	0,1
SOUROU	25,8	7,3	2,1	0,5	0,4	0,0	0,0	0,4
TAPOA	44,6	1,7	0,7	1,2	0,8	0,1	0,1	0,7
YATENGA	22,1	2,4	0,5	0,2	0,3	0,0	0,1	0,3
ZOUNDWE OGO	41,9	7,6	3,5	0,9	2,5	0,5	0,1	0,5
BALE	25,8	5,5	2,3	0,3	0,4	0,2	0,0	0,5
BANWA	31,0	7,0	3,2	1,3	2,9	1,0	0,1	0,9
IOBA	36,3	10,7	4,6	0,2	0,4	0,6	0,2	3,8
KOMANDJO ARI	36,0	1,3	0,4	1,7	4,1	0,0	0,0	0,1
KOMPIENG A	31,3	2,3	1,1	3,0	3,0	0,7	0,3	0,7

Provinces	Gombo	Aubergine locale	Aubergine importé	Melon	Pastèque	Jatropa ha	Tourne sol	Moringa
KOULPELO GO	29,7	2,4	0,9	0,8	1,4	0,1	0,1	0,1
KOURWEO GO	51,8	13,9	2,5	0,2	0,2	0,5	0,3	1,1
LERABA	15,2	2,7	1,4	0,5	0,3	0,3	0,1	0,4
LOROUM	22,5	1,4	0,4	0,4	0,9	0,0	0,0	0,3
NAYALA	29,0	19,7	10,2	0,2	0,1	0,3	0,0	5,7
NOUMBIEL	37,6	5,2	2,3	0,3	0,2	0,8	0,2	4,9
TUY	27,8	4,6	2,1	0,6	1,0	0,6	0,0	1,0
YAGHA	29,3	0,6	0,7	0,3	1,1	0,0	0,0	0,0
ZIRO	47,3	10,3	4,1	0,6	2,4	1,4	0,1	2,7
ZONDOMA	34,3	7,1	0,8	0,3	0,5	0,1	0,0	0,8
Burkina Faso	29,9	5,1	1,8	0,7	1,1	0,3	0,1	0,9

5.7 Principales utilisations

Les produits issus de la culture pluviale sont destinés soit à la consommation, soit à la vente. Des informations collectées au 5^e RGPH, les céréales sont produites en saison pluvieuse dans le but principal d'être consommées par les ménages qui les produisent. Cependant, le fonio et le riz sont les céréales les plus vendues. Les pourcentages de ménages agricoles qui vendent principalement leurs productions de fonio et de riz sont respectivement de 23,9% et 1,2%.

Dans la catégorie des tubercules et racines, la production est également destinée principalement à la consommation. Le manioc est le tubercule le plus vendu (46,0%), suivi de la patate (38,3%) et du fabirama (29,5%).

Au titre des oléagineux, la production du sésame est en grande partie destinée à la vente (72,8%). L'arachide et le soja sont principalement destinés à la consommation des ménages qui les produisent. Toutefois, les proportions de ménages agricoles produisant ces cultures pour la vente ne sont pas négligeables (35,0% et 44,5% respectivement pour l'arachide et le soja).

Le coton, le melon, la pastèque et le Jatropha sont destinés principalement à la commercialisation. Les proportions de ménages agricoles qui pratiquent ces cultures pour la vente sont de 54,2% pour le Jatropha, 61,5% pour melon, 71,6% pour la pastèque et 95,0% pour le coton. Pour ce qui concerne le tabac, la proportion des ménages qui le produit pour la vente et celle qui le produit pour la consommation s'équivalent : 50,1% pour la consommation (50,1%) et 49,9% pour la commercialisation.

En somme, le coton, le sésame, la pastèque, le melon, le jatropha et le tabac sont des cultures de rente au Burkina Faso (tableau 50).

Tableau 50 : Répartition des ménages agricoles selon la principale utilisation des productions pluviales

Cultures	Principale utilisation		Ensemble (%)
	Consommation (%)	Vente (%)	
Céréales			
Mil	96,3	3,7	100
Maïs	96,5	3,5	100
Riz	84,8	15,2	100
Fonio	76,1	23,9	100
Sorgho blanc	94,4	5,6	100
Sorgho rouge	82,5	17,5	100
Tubercules et racines			
Igname	72,2	27,8	100
Patate	61,7	38,3	100
Manioc	54,0	46,0	100
Fabirama	70,5	29,5	
Oléagineux			
Arachide	65,0	35,0	100
Sésame	27,2	72,8	100
Soja	55,5	44,5	100
Coton et Tabac			
Coton	5,0	95,0	100
Tabac	50,1	49,9	100
Autres cultures pluviales			

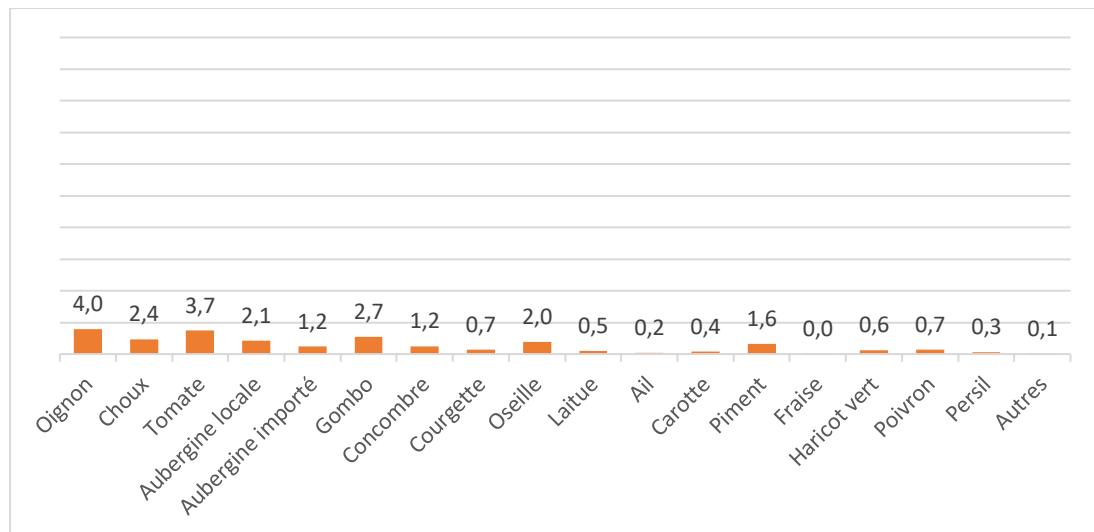
Cultures	Principale utilisation		Ensemble (%)
	Consommation (%)	Vente (%)	
Gombo	96,1	3,9	100
Aubergine locale	74,3	25,7	100
Aubergine importée	57,7	42,3	100
Melon	38,5	61,5	100
Pastèque	28,4	71,6	100
Jatropha	45,8	54,2	100
Tournesol	59,5	40,5	100
Moringa	91,5	8,5	100

6 PRODUCTIONS MARAICHERES ET IRRIGUEES

6.1 Productions maraîchères

Le graphique 10 présente les proportions des ménages agricoles selon la spéculation maraîchère pratiquée. La culture de l'oignon et celle de la tomate constituent les productions maraîchères les plus pratiquées par les ménages agricoles. En effet, l'oignon et la tomate viennent en premier et deuxième positions respectivement en termes de pourcentage de ménages agricoles pratiquant ces cultures maraîchères. La culture de la tomate est pratiquée par 4,0% des ménages agricoles et celle de la tomate par 3,7%. En plus de ces spéculations, viennent le gombo, le chou, l'aubergine locale et l'oseille avec respectivement 2,7%, 2,4%, 2,1% et 2,0% des ménages agricoles qui les cultivent.

Graphique 10 : Proportions des ménages agricoles selon la spéculation maraîchère



L'oignon, le chou, la tomate, l'aubergine locale, l'aubergine importée, le gombo, le concombre, la courgette et l'oseille sont plus pratiqués par les ménages agricoles du milieu rural que ceux du milieu urbain. Par exemple, la proportion des ménages agricoles pratiquant la culture de l'oignon est de 4,1% en milieu rural contre 3,0% en milieu urbain. Les autres cultures telles que la laitue, l'ail, la carotte, le piment, la fraise, le haricot vert, le poivron et le persil sont un peu plus pratiquées en milieu urbain qu'en milieu rural. En comparant les deux grandes villes du pays, on s'aperçoit que les ménages agricoles de Bobo-Dioulasso s'adonnent un peu plus à la pratique de ces spéculations que ceux de Ouagadougou (tableau 51).

Tableau 51 : Proportions des ménages agricoles pratiquant une culture maraîchère selon le milieu de résidence

Type de culture maraîchère	Milieu de résidence					Burkina Faso
	Ensemble Urbain	Ouagado ugou	Bobo-Dioulasso	Autres villes	Rural	
Oignon	3	1,5	1,4	3,8	4,1	4
Choux	2,3	1,3	1,9	2,7	2,4	2,4
Tomate	2,5	1,6	2,2	2,9	3,9	3,7
Aubergine locale	1,6	0,9	1,2	1,9	2,2	2,1
Aubergine importée	0,8	0,5	0,6	1	1,2	1,2
Gombo	1,7	1,2	1,5	1,9	2,9	2,7
Concombre	1,2	0,9	1,3	1,3	1,2	1,2
Courgette	0,7	0,5	0,8	0,8	0,7	0,7
Oseille	1,6	1,3	1,4	1,8	2	2
Laitue	1	1	1,1	0,9	0,5	0,5
Ail	0,3	0,1	0,2	0,4	0,2	0,2
Carotte	0,7	0,7	0,9	0,7	0,3	0,4
Piment	1	0,6	1	1,2	1,7	1,6
Fraise	0,1	0,2	0,1	0	0	0
Haricot vert	0,9	0,5	1,5	1	0,5	0,6
Poivron	0,8	0,4	1,2	0,8	0,7	0,7
Persil	0,4	0,5	1,1	0,2	0,3	0,3
Autres	0,2	0,4	0,2	0,2	0,1	0,1

Du tableau 52, il ressort que l'oignon est la spéculature maraîchère la plus pratiquée au niveau des régions. En effet, dans huit des treize régions (Boucle du Mouhoun, Centre-Est, Centre-Nord, Centre-Ouest, Est, Nord, Plateau Central, Sahel), la proportion des ménages agricoles pratiquant la culture de l'oignon est plus élevée que celles des autres cultures maraîchères. Dans les cinq autres régions (Centre, Hauts-Bassins, Centre-Sud, Sud-Ouest, Cascades), c'est la culture de la tomate qui est plus pratiquée par les ménages agricoles. Par ailleurs, deux régions (Centre-Ouest et Plateau Central) se partagent les premières places en termes de proportion des ménages agricoles qui pratiquent les cultures maraîchères. Le Centre-Ouest vient en tête pour la culture de l'oignon (6,6%), du chou (4,3%), de l'aubergine locale (4,1%), de l'aubergine importée (2,4%), du gombo (3,8%), de l'oseille (3,9%) et de l'ail (0,7%). De même, le Plateau Central vient en tête pour la culture de la tomate (6%), du concombre (2,8%) et de la courgette (2,1%).

Tableau 52 : Répartition (en%) des ménages agricoles par la culture maraîchère selon la région

Région	Oign	Cho	Tom	Auberg	Auberg	Gom	Conco	Courg	Osei
	on	ux	ate	ine locale	ine import ée	bo	mbre	ette	lle
Boucle du Mouhoun	5,2	2,1	4,4	2,2	1,1	3,4	1	0,3	2,5
Cascades	1,6	1,7	3,3	2,4	1,4	3	1,4	0,9	2,6
Centre	5,3	3,7	5,8	2,7	1,3	3,1	2,8	1,1	2,6
Centre-Est	4	2,4	3,3	1,5	0,8	2,5	0,8	0,5	1,5
Centre-Nord	2,9	1,5	2,2	1,2	0,8	1,6	0,6	0,4	0,8
Centre-Ouest	6,6	4,3	4,8	4,1	2,4	3,8	1,5	0,9	3,9
Centre-Sud	3,6	2,9	4,6	2,8	2	3,4	1,9	1,4	3,1
Est	2,2	1,7	1,9	0,9	0,7	1,8	0,4	0,3	0,6
Hauts-Bassins	4,7	3,1	5,4	2,6	1,3	3,8	1,9	1,1	2
Nord	4,4	2,4	2,6	1,5	0,7	1,7	0,8	0,4	1,1
Plateau Central	6,1	1,7	6	2,7	2,2	3,5	2,8	2,1	2,7
Sahel	1	0,9	0,7	0,6	0,3	1	0,2	0,1	0,5
Sud-Ouest	1,8	1,9	3,9	2,5	1,3	3,7	1,2	0,8	2,8
Burkina Faso	4	2,4	3,7	2,1	1,2	2,7	1,2	0,7	2

Région	Laitue	Ail	Carotte	Piment	Fraise	Haricot vert	Poivron
Boucle du Mouhoun	0,7	0,1	0,2	1,8	0	0,5	0,2
Cascades	0,6	0,1	0,2	2,7	0,1	0,5	0,6
Centre	1,2	0,3	0,8	2,3	0,2	0,8	1,7
Centre-Est	0,6	0,2	0,3	1,2	0	0,3	0,4
Centre-Nord	0,2	0,1	0,2	0,8	0	0,9	0,5
Centre-Ouest	0,6	0,7	0,6	2,8	0	0,8	1,2
Centre-Sud	0,3	0	0,1	3	0	0,2	0,9
Est	0,3	0,1	0,3	0,7	0	0,3	0,5
Hauts-Bassins	0,8	0,1	0,4	1,7	0,1	1	0,9
Nord	0,5	0,4	0,6	1,3	0	0,7	0,5
Plateau Central	0,2	0	0,6	1,6	0	0,8	1,3
Sahel	0,4	0	0,3	0,2	0	0,2	0,1
Sud-Ouest	0,5	0,1	0,2	2,4	0	0,4	0,5
Burkina Faso	0,5	0,2	0,4	1,6	0	0,6	0,7

L'analyse selon les provinces montre que la production de l'oignon, du chou, de l'aubergine locale, de l'aubergine importée, de l'oseille, de la carotte et du piment sont plus répandues dans le Sanguié. La culture de la tomate, du gombo, du concombre et de la courgette sont plus répandues dans l'Oubritenga. Dans les provinces du Kadiogo, du Sourou, des Banwa, de la Kompienga et du Loroum, les productions les plus répandues sont respectivement le haricot vert, la laitue, la fraise et l'ail. Le poivron, quant à lui, se retrouve plus répandu dans le Sanguié et dans l'Oubritenga dans les mêmes proportions (tableau 53).

Tableau 53 : Répartition (en%) des ménages agricoles par la culture maraîchère selon la province

Provinces	Oignon	Cho ux	Toma te	Aubergi ne	Aubergi ne	Gom bo	Concom bre	Courge tte	Oseil le
				locale	importé e				
Bam	3,1	1,4	2,7	0,9	0,6	1	0,5	0,3	0,4
Bazega	6,3	5,3	8,2	5,9	4,4	5,7	4,1	3,3	5,1
Bougouri ba	3,6	3,4	5	3,2	2,4	4,3	2,4	1,8	3,4
Boulgou	5,1	3,1	3,5	1,9	1	2,8	1,2	0,6	1,9
Boulkiem de	3,8	2,2	3,4	2,6	1,1	2,8	1	0,4	2,3
Comoe	1,6	1,8	3,3	2,5	1,5	3,2	1,5	1,1	2,6
Ganzourg ou	2,3	1,2	1,2	0,8	0,5	1,3	0,5	0,3	0,9
Gnagna	2,2	1	2	0,7	0,4	1,3	0,2	0,1	0,3
Gourma	2,1	1,8	2,2	1,2	0,9	1,9	0,6	0,6	0,7
Houet	4,7	4,1	5,5	2,8	1,3	3,5	2,2	1,5	2,4
Kadiogo	5,3	3,7	5,8	2,7	1,3	3,1	2,8	1,1	2,6
Kenedou gou	6,8	2,5	7,9	3	1,7	5,5	2,2	0,9	1,3
Kossi	1,2	1	1,5	1	0,2	1,4	0,2	0	1
Kouriteng a	1,8	1,1	1,8	1,1	0,5	1,6	0,5	0,3	1
Mouhoun	3,3	2,7	3,3	2,2	1	2,9	0,9	0,5	2,4
Nahouri	2,7	2,4	4,4	1,1	0,7	2,7	1	0,1	2,6
Namente nga	2,1	1,2	1,7	0,8	0,5	1,3	0,2	0,1	0,6
Oubriteng a	13	2,6	14,8	6	5,6	7,7	7,2	5,8	6,1
Oudalan	1,3	1	0,9	0,5	0,2	1,1	0,3	0,2	0,6
Passore	4,3	1,8	2,5	2,3	0,9	2,3	0,6	0,3	2,1
Poni	0,6	0,6	3,1	1,2	0,4	3,1	0,4	0,4	2,2
Sanguie	17,3	11,2	9,5	10	6,5	7	3,1	2,1	8,7
Sanmatenga	3,5	1,9	2,3	1,8	1,2	2,1	1	0,7	1,2
Seno	0,6	0,5	0,4	0,3	0,2	0,5	0,2	0,1	0,3
Sissili	2,1	2,2	3,3	2	0,9	3,1	0,9	0,5	2,6
Soum	0,8	0,8	0,7	0,6	0,3	0,9	0,2	0,1	0,3
Sourou	12,2	2,9	7,5	2,7	1,3	3,8	2,2	0,8	1,1
Tapoa	2,7	2,8	1,9	1,2	0,9	2,6	0,4	0,4	0,8
Yatenga	4	2,7	2,9	1,3	0,7	1,4	1,1	0,5	0,7
Zoundwe ogo	1,9	1,3	1,5	1,3	0,7	2	0,7	0,6	1,7

Provinces	Oign on	Cho ux	Toma te	Aubergi ne	Aubergi	Gom bo	Concom bre	Courge tte	Oseil le
					importé e				
Bale	1,5	1,3	2,9	1,8	0,9	2,3	0,6	0,4	1,8
Banwa	11	2,7	8,1	2,8	1,5	6,7	1,6	0,3	5,6
Ioba	2,4	2,8	4,5	3,6	1,9	4,2	1,4	0,7	3
Komandj oari	0,5	0,5	0,3	0,2	0,1	0,7	0	0	0,1
Kompien ga	2,6	1,9	2,7	1,3	0,9	2,6	0,9	0,7	1,6
Koulpelo go	4,3	2,4	4,8	1,1	0,5	2,8	0,5	0,2	1
Kourweo go	3,9	1,4	3	1,7	0,8	2	1	0,5	1,5
Leraba	1,3	1,2	3	1,9	1,1	2,4	1,2	0,4	2,7
Loroum	8,5	3,4	2,9	1,2	0,4	2,2	0,5	0,2	1,1
Nayala	2,8	2	3	3,3	1,6	3,4	0,4	0,1	3,1
Noumbiel	1	1,4	3,5	2	0,8	3,3	0,8	0,7	2,9
Tuy	2,1	1,4	2,2	1,5	0,9	2,4	0,6	0,3	1,9
Yagha	2,2	2,2	1,4	1,3	0,9	2,3	0,2	0,1	1,4
Ziro	2,5	1,5	2,5	1,4	0,9	2,1	0,9	0,6	1,7
Zondoma	2,5	1,7	1,8	0,8	0,2	1,1	0,5	0,2	0,6
Burkina faso	4	2,4	3,7	2,1	1,2	2,7	1,2	0,7	2

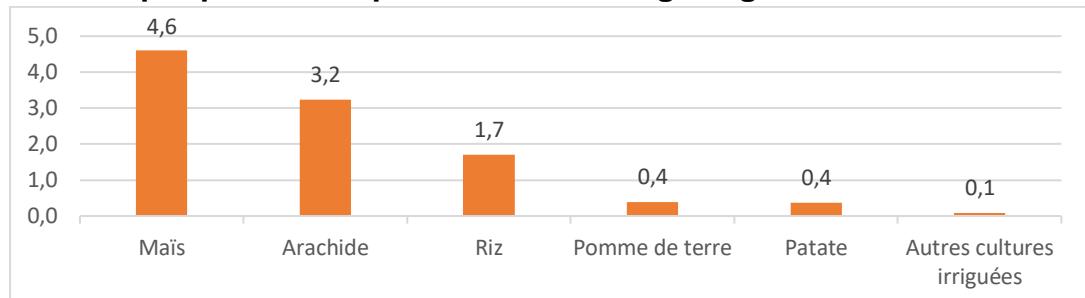
Provinces	Laitue	Ail	Carotte	Piment	Fraise	Haricot vert	Poivron
Bam	0,4	0,1	0,5	0,7	0	2,1	0,2
Bazega	0,3	0	0,1	3,8	0,1	0,4	2,3
Bougouriba	1	0,1	0,2	2,8	0	0,4	1,1
Boulgou	0,9	0,1	0,3	1,6	0,1	0,3	0,5
Boulkiemde	0,4	0,1	0,2	1,7	0	0,6	0,7
Comoe	0,7	0,1	0,2	2,8	0,1	0,6	0,7
Ganzourgou	0,2	0	0,2	0,9	0	0,1	0,3
Gnagna	0	0	0,2	0,2	0	0,3	0,2
Gourma	0,6	0,1	0,4	1,2	0	0,3	0,8
Houet	0,8	0,2	0,6	1,7	0,1	1,7	1,3
Kadiogo	1,2	0,3	0,8	2,3	0,2	0,8	1,7
Kenedougou	1	0,1	0,2	2,1	0,1	0,4	0,7
Kossi	0,3	0	0,1	0,9	0	0,1	0
Kouritenga	0,3	0,2	0,3	0,6	0	0,2	0,2
Mouhoun	0,6	0,1	0,3	1,7	0,1	0,3	0,3
Nahouri	0,2	0	0,1	5	0	0,1	0,1
Namentenga	0,1	0	0,1	0,3	0	0,1	0,2

Provinces	Laitue	Ail	Carotte	Piment	Fraise	Haricot vert	Poivron	
Oubritenga	0,4	0,1	1,4	3	0,1	2,1	3,1	
Oudalan	0,3	0,1	0,4	0,1	0	0,4	0,1	
Passore	0,1	0	0,4	1,4	0	0,3	0,3	
Poni	0,1	0	0,1	1,7	0	0,3	0,1	
Sanguie	0,9	2,6	1,6	6,4	0,1	1,9	3,1	
Sanmatenga	0,2	0,1	0,2	1,2	0	1	1	
Seno	0,3	0	0,3	0,2	0	0,1	0,1	
Sissili	0,6	0,1	0,1	1,6	0	0,2	0,3	
Soum	0,3	0,1	0,1	0,3	0	0,1	0,2	
Sourou	0,7	0,1	0,3	2,5	0	2,3	0,5	
Tapoa	0,3	0	0,3	1,1	0	0,2	0,6	
Yatenga	0,6	0,1	0,7	1,2	0	1	0,8	
Zoundweogo	0,3	0	0,1	0,9	0	0,1	0,2	
Bale	0,2	0	0,1	1,6	0	0,2	0,2	
Banwa	1,9	0,1	0,2	2	0,1	0,5	0,3	
Ioba	0,7	0,1	0,2	2,8	0	0,4	0,7	
Komandjoari	0	0	0,2	0,1	0	0,1	0	
Kompienga	0,7	0,3	0,6	1,2	0,3	0,5	0,9	
Koulpelogo	0,3	0,2	0,2	1,2	0,1	0,5	0,3	
Kourweogo	0,2	0,1	0,3	1	0	0,3	0,7	
Leraba	0,6	0,1	0,1	2,3	0,1	0,2	0,2	
Loroum	1,3	3	1,1	1,2	0	0,2	0,3	
Nayala	0,6	0	0,2	2,6	0	0,1	0,1	
Noumbiel	0,2	0,1	0,1	2,9	0,1	0,3	0,6	
Tuy	0,7	0,1	0,1	1,1	0	0,2	0,2	
Yagha	1	0	0,2	0,2	0	0,2	0,1	
Ziro	0,4	0,1	0,2	1,1	0	0,2	0,4	
Zondoma	0,4	0,1	0,2	1,1	0	0,7	0,2	
Burkina faso	0,5	0,2	0,4	1,6	0	0,6	0,7	

6.2 Productions irriguées

Le graphique 11 présente les proportions des ménages agricoles selon la culture irriguée pratiquée. Le maïs est la culture irriguée la plus pratiquée par les ménages agricoles au Burkina Faso. Sur 100 ménages agricoles burkinabè, environ 5 (4,6%) s'adonnent à la culture irriguée du maïs contre 3,2% pour l'arachide, 1,7% pour le riz, 0,4% pour la pomme de terre et la patate et 0,1% pour les autres cultures irriguées.

Graphique 11 : Proportions des ménages agricoles selon la culture irriguée



L'analyse du tableau 54 montre que les ménages pratiquant les cultures irriguées du maïs, de l'arachide, du riz et de la patate sont plus fréquents parmi les ménages agricoles du milieu rural que parmi ceux du milieu urbain. Par exemple, le maïs et l'arachide, les deux cultures irriguées les plus pratiquées, intéressent respectivement 4,8% et 3,3% des ménages agricoles en milieu rural contre respectivement 3,3% et 2,6% des ménages agricoles en milieu urbain. Par ailleurs, les proportions de ménages agricoles pratiquant ces cultures irriguées sont un peu plus élevées dans les autres villes comparativement aux villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. Pour ce qui est de la pomme de terre, sa culture intéresse un peu plus les ménages agricoles du milieu urbain (0,5%) que ceux du milieu rural (0,4%).

Tableau 54 : Proportions des ménages agricoles selon la culture irriguée et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Maïs	Arachide	Riz	Pomme de terre	Patate	Autre culture irriguée
Ensemble urbain	3,3	2,6	0,9	0,5	0,3	0,1
Ouagadougou	1,8	1,8	0,4	0,1	0,2	0,1
Bobo-Dioulasso	3,2	1,4	0,6	0,2	0,3	0,1
Autres villes	3,9	3,1	1,1	0,8	0,4	0,1
Rural	4,8	3,3	1,8	0,4	0,4	0,1
Burkina Faso	4,6	3,2	1,7	0,4	0,4	0,1

Du tableau 55, il ressort que le maïs est la culture irriguée la plus pratiquée au niveau des régions. En effet, dans toutes les régions, la proportion des ménages agricoles pratiquant la culture du maïs est plus élevée que celles des autres cultures irriguées. Par ailleurs, l'analyse du tableau indique que quatre régions (Est, Centre-Est, Nord et Cascades) se

partagent les premières places en termes de proportion des ménages agricoles qui pratiquent les cultures irriguées du maïs, de l'arachide, du riz, de la pomme de terre et de la patate. La région de l'Est vient en tête pour la culture du maïs (8,6%) et de l'arachide (5,9%), la région du Centre-Est pour le riz (3,6%), la région du Nord pour la pomme de terre (0,9%) et la région des Cascades pour la culture irriguée de la patate (1,2%).

Tableau 55 : Proportions (en %) des ménages agricoles par culture irriguée selon la région

Région	Maïs	Arachide	Riz	Pomme de terre	Patate	Autre culture
Boucle Du Mouhoun	3,7	2,4	1,4	0,2	0,2	0,1
Cascades	3,6	2,2	2,9	0,3	1,2	0,0
Centre	3,9	3,2	1,0	0,2	0,4	0,1
Centre - Est	5,4	3,4	3,6	0,4	0,3	0,1
Centre-Nord	5,0	3,9	1,3	0,4	0,1	0,1
Centre-Ouest	4,4	4,0	1,4	0,4	0,5	0,1
Centre-Sud	3,8	2,7	1,6	0,2	0,4	0,1
Est	8,6	5,9	2,5	0,4	0,3	0,1
Hauts-Bassins	4,0	2,0	1,9	0,4	0,5	0,1
Nord	3,6	3,1	0,9	0,9	0,3	0,0
Plateau Central	3,7	2,5	1,2	0,2	0,2	0,1
Sahel	4,5	3,3	0,4	0,2	0,1	0,1
Sud-Ouest	4,4	2,3	1,7	0,3	0,8	0,1
Burkina Faso	4,6	3,2	1,7	0,4	0,4	0,1

De l'analyse du tableau 56, il ressort que la production du maïs et du riz sont plus répandues dans la province de la Kompienga. Par contre, la pratique de la culture de l'arachide est plus répandue dans la Gnagna, la pomme de terre dans le Loroum et la patate dans la Léraba. Par ailleurs, les variations entre provinces de la pratique de ces cultures irriguées ne sont pas négligeables, notamment pour le maïs, l'arachide et le riz. Par exemple, la proportion de ménages qui pratiquent la culture irriguée du maïs varie entre 14,6% dans la Kompienga et 1,6% dans les Balé, soit un écart de 13 points de pourcentage.

Tableau 56 : Proportions (en %) des ménages agricoles par culture irriguée selon la province

Province	Maïs	Arachide	Riz	Pomme de terre	Patate	Autre culture
BAM	3,1	2,1	0,4	0,3	0,1	0,0
BAZEGA	5,0	3,3	0,5	0,3	0,1	0,1
BOUGOURIBA	4,4	2,5	1,8	0,4	0,6	0,1
BOULGOU	4,5	3,5	3,5	0,4	0,4	0,2
BOULKIEMDE	3,9	4,2	1,2	0,4	0,2	0,1
COMOE	3,7	2,5	2,7	0,4	0,8	0,0
GANZOURGOU	3,0	1,6	0,9	0,1	0,0	0,0
GNAGNA	11,2	9,5	2,2	0,6	0,3	0,1
GORUMA	4,4	1,7	1,0	0,1	0,2	0,1
HOUET	5,5	2,9	2,8	0,6	0,7	0,1
KADIOGO	3,9	3,2	1,0	0,2	0,4	0,1
KENEDOUGOU	2,0	0,6	1,1	0,3	0,5	0,2

Province	Maïs	Arachide	Riz	Pomme de terre	Patate	Autre culture
KOSSI	3,2	2,7	0,7	0,2	0,0	0,0
KOURITENGA	2,7	2,0	1,2	0,1	0,1	0,0
MOUHOUN	4,8	3,5	1,1	0,2	0,3	0,1
NAHOURI	4,9	3,7	3,2	0,3	1,2	0,3
NAMENTENGA	5,0	4,0	2,0	0,5	0,1	0,0
OURITENGA	5,5	3,8	1,5	0,3	0,3	0,1
OUDALAN	3,8	2,7	0,2	0,3	0,2	0,2
PASSORE	4,0	4,0	0,9	0,3	0,4	0,1
PONI	6,6	3,1	1,8	0,5	1,4	0,1
SANGUIE	6,1	6,1	1,9	0,7	0,8	0,1
SANMATENGA	6,1	4,9	1,2	0,5	0,2	0,1
SENO	1,9	1,2	0,1	0,1	0,0	0,0
SISSILI	4,7	3,2	1,8	0,3	1,2	0,0
SOUM	4,9	4,6	0,5	0,2	0,1	0,0
SOUROU	5,6	2,0	4,0	0,2	0,1	0,0
TAPOA	7,3	4,4	3,2	0,4	0,3	0,1
YATENGA	3,7	2,9	0,9	1,2	0,4	0,0
ZOUNDWEOGO	2,1	1,4	1,5	0,1	0,0	0,0
BALE	1,6	1,0	0,7	0,1	0,1	0,0
BANWA	3,8	2,6	1,6	0,4	0,5	0,1
IOBA	2,6	2,0	2,0	0,2	0,5	0,1
KOMANDJOARI	6,8	4,4	1,0	0,3	0,1	0,0
KOMPIENGA	14,6	5,4	8,8	0,7	1,1	0,4
KOULPELOGO	11,7	5,0	7,4	0,9	0,4	0,2
KOURWEOGO	2,5	2,6	1,7	0,2	0,2	0,1
LERABA	3,3	1,3	3,3	0,2	2,4	0,1
LOROUM	4,0	2,3	1,2	1,8	0,2	0,0
NAYALA	3,0	2,3	0,9	0,1	0,1	0,0
NOUMBIEL	2,0	0,6	0,5	0,2	0,3	0,0
TUY	2,6	1,4	0,6	0,2	0,2	0,1
YAGHA	13,3	9,1	1,7	0,7	0,2	0,0
ZIRO	2,4	1,3	0,6	0,2	0,1	0,0
ZONDOMA	2,7	2,6	0,5	0,3	0,1	0,0
Burkina Faso	4,6	3,2	1,7	0,4	0,4	0,1

6.3 Principales utilisations

Au Burkina Faso, à l'exception du gombo, les cultures maraîchères produites par les ménages agricoles sont principalement destinées à la vente. Par exemple, le poivron, la courgette, le persil, le concombre, le chou, l'oignon, l'aubergine importée, la carotte, l'ail, la tomate, la laitue et le haricot vert sont pratiqués par plus de 80% des ménages agricoles dont la principale utilisation est la vente. Pour la culture de l'oseille, la différence de pourcentage entre les ménages qui la pratiquent pour la vente et ceux qui la pratiquent pour la consommation n'est pas grande. Elle est de 7,8 points de pourcentage en faveur de la vente comme principale utilisation. Le gombo est, quant à lui, principalement produit pour la consommation par 55,4% des ménages agricoles qui pratiquent sa culture (tableau 57).

Tableau 57 : Répartition (%) des ménages agricoles par principale utilisation des productions maraîchères selon la spéculation

Spéculations	Principale utilisation		Total
	Consommation	Vente	
Oignon	12,5	87,5	100
Choux	12,4	87,6	100
Tomate	15,9	84,1	100
Aubergine locale	20,2	79,8	100
Aubergine importée	13,5	86,5	100
Gombo	55,4	44,6	100
Concombre	11,7	88,3	100
Courgette	10,3	89,7	100
Oseille	46,1	53,9	100
Laitue	16,9	83,1	100
Ail	15,5	84,5	100
Carotte	13,7	86,3	100
Piment	21,9	78,1	100
Fraise	26,9	73,1	100
Haricot vert	19,2	80,8	100
Poivron	7,4	92,6	100
Persil	10,8	89,2	100
Autres	24,0	76,0	100

Il ressort du tableau 58 que les ménages agricoles qui pratiquent les cultures irriguées du maïs, de l'arachide et du riz le font principalement pour la consommation. En effet, parmi les ménages qui pratiquent les cultures du maïs, de l'arachide et du riz, respectivement 88,6%, 59,5% et 70,8% le font principalement pour la consommation. Par contre, la majorité des ménages agricoles qui produisent la pomme de terre (54,5%), la tomate (56,4%) et les autres cultures irriguées (62,4%) le font principalement pour la vente.

Tableau 58 : Répartition (%) des ménages agricoles par principale utilisation de la culture irriguée pratiquée selon la spéculation

Spéculations	Principale utilisation		Total
	Consommation	Vente	
Maïs	88,6	11,4	100
Arachide	59,5	40,5	100
Riz	70,8	29,2	100
Pomme de terre	45,5	54,5	100
Patate	43,6	56,4	100
Autre culture irriguée	37,6	62,4	100

7 PRODUCTIONS ARBORICOLES

7.1 Production arboricole globale

L'espèce arboricole la plus pratiquée par les ménages agricoles est la mangue. En effet, 5,4% des ménages agricoles ont au moins un manguier. Avec 2,3% des ménages qui s'y intéressent, la production de l'anacarde se classe en deuxième position. Elle est suivie ensuite de la culture de la papaye qui occupe 1,2% des ménages agricoles. Paradoxalement, ce sont les ménages du milieu urbain qui plantent plus les manguiers (13,4% des ménages agricoles contre 4,2% en milieu rural), particulièrement dans les villes de Bobo-Dioulasso (28,3%) et de Ouagadougou (27,1%). A l'instar de la mangue, la papaye et la goyave sont des espèces qui intéressent plus de ménages urbains que ruraux. Il en est de même pour la datte, la banane et les agrumes. L'anacarde par contre se cultive plus fréquemment en milieu rural (2,5%) qu'en zone urbaine (1,3%) (tableau 59).

Tableau 59 : Proportion (en %) des ménages agricoles selon l'espèce arboricole cultivée et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Manguiers	Bananiers	Papayers	Goyaviers	Anacardiers	Ananas	Dattiers	Agrumes	Autres
Ouagadougou	27,1	2,5	5,4	5,6	0,6	0,1	0,3	1,7	4,8
Bobo-Dioulasso	28,3	4,2	4,4	1,0	1,3	0,1	0,3	0,7	2,6
Autres villes	5,8	1,0	1,9	1,3	1,6	0,0	0,1	0,4	0,8
Ensemble urbain	13,4	1,7	3,0	2,3	1,3	0,0	0,2	0,8	2,0
Rural	4,2	0,4	0,9	0,7	2,5	0,0	0,0	0,2	0,2
Burkina Faso	5,4	0,6	1,2	0,9	2,3	0,0	0,1	0,2	0,4

L'analyse par région indique que les proportions des ménages agricoles qui plantent les manguiers sont plus élevées au Centre (19,2%), dans les Cascades (12,0%) et dans les Hauts-Bassins (11,2%). La plantation de l'anacarde occupe plus de ménages agricoles dans les Cascades (19,2%). Le Sud-Ouest est la deuxième région dont la proportion des ménages agricoles cultivant l'anacarde est importante (9,1%) (tableau 60).

Tableau 60 : Proportion (en %) des ménages agricoles par espèce arboricole cultivée selon la région

Région	Manguiers	Bananiers	Papayers	Goya viers	Anacardiers	Ananas	Dattiers	Agrumes	Autres (préciser)
Boucle du Mouhoun	1,9	0,4	0,8	0,3	0,5	0,0	0,0	0,1	0,2
Cascades	12,0	1,7	2,0	1,3	19,2	0,1	0,1	0,8	0,3
Centre	19,2	1,8	4,1	4,2	0,4	0,1	0,2	1,1	3,1
Centre - Est	2,7	0,5	0,5	1,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,3
Centre-Nord	1,0	0,0	0,1	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Centre-Ouest	7,3	0,4	1,7	1,0	2,8	0,0	0,1	0,2	0,3
Centre-Sud	8,8	0,6	1,5	2,0	0,4	0,0	0,1	0,4	0,5
Est	1,2	0,2	0,3	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Hauts-Bassins	11,2	1,5	2,1	0,6	5,9	0,0	0,1	0,5	0,7
Nord	2,0	0,2	0,6	0,4	0,1	0,0	0,0	0,1	0,2
Plateau Central	3,5	0,2	0,5	1,0	0,2	0,0	0,1	0,1	0,3
Sahel	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sud-Ouest	9,4	1,1	2,3	0,9	9,1	0,0	0,1	0,3	0,4
Burkina Faso	5,4	0,6	1,2	0,9	2,3	0,0	0,1	0,2	0,4

La comparaison de la pratique arboricole par province montre une prédominance de la pratique de la plantation de manguiers dans le Kadiogo. Dans huit autres provinces, la proportion des ménages qui ont des manguiers dépasse 10%. Ce sont le Noumbiel, le Kénédougou, la Comoé, le Bazèga, le Houet, le Ziro, le Ioba et la Sissili.

La pratique de la culture d'anacarde touche une plus grande proportion de ménages agricoles dans le Noumbiel (plus de 20%). Cette région est suivie par les provinces de la Comoé, de la Léraba, du Kénédougou et du Poni qui enregistrent des proportions de ménages producteurs se situant entre 10 et 20%.

Carte 15 : Proportion (en %) des ménages agricoles par espèce arboricole cultivée selon la province



7.2 Production de mangue, d'anacarde et de papaye

7.2.1 Plantation de manguiers

L'analyse des tailles de plantation en termes de nombre de pieds cultivés permet de s'apercevoir que les plantations de moins de 6 pieds sont les plus fréquents dans la pratique de la culture de manguiers. Les ménages agricoles ayant déclaré avoir des manguiers sont majoritairement en milieu rural (68,6%) et ont en général entre 1 et 5 pieds au plus (74,2%). Cette dernière situation insinue qu'il s'agit le plus souvent de plantation de quelques manguiers dans les cours d'habitation. Le poids élevé de ces ménages en milieu urbain, surtout à Ouagadougou (15,2%) consolide cette hypothèse. Dans l'ensemble du pays, les ménages disposant de plantations de plus de 50 manguiers sont rares (6,2%) et sont presqu'exclusivement des ménages du milieu rural (tableau 61).

Tableau 61 : Répartition (en %) des ménages agricoles ayant des manguiers par milieu de résidence et nombre de pieds

Milieu de résidence	Nombres de Manguiers					Ensemble
	1 à 5 pieds	6 à 10 pieds	11 à 50 pieds	51 à 100 pieds	Plus de 100 pieds	
Ouagadougou	15,2	0,1	0,1	0	0,1	15,5
Bobo-Dioulasso	6,3	0,2	0,1	0	0	6,6
Autres villes	6,6	0,7	0,8	0,4	0,6	9,1
Rural	46,1	8,9	8,7	2,2	2,7	68,6
Burkina Faso	74,2	9,9	9,7	2,7	3,5	100

En observant les statistiques de possession de manguiers dans les régions, il apparaît que les ménages produisant la mangue sont plus fréquents au Centre (20,8%) et dans les Hauts-Bassins (20,3%). Aussi, ceux ayant entre 1 et 5 pieds au plus sont les plus représentés. Les ménages disposant de plus de 50 manguiers sont quasiment inexistant dans la plupart des régions. Ce sont les Hauts-Bassins qui regorgent de plus de ménages possédant des plantations de manguiers de plus de 50 pieds (3,4%). Cette région est suivie par les Cascades avec une proportion de 1,2% des ménages pratiquant la culture des manguiers et disposant de plus de 50 manguiers dans leurs plantations (tableau 62).

Tableau 62 : Répartition (en %) des ménages agricoles ayant des manguiers par région et nombre de pieds

Région	Nombres de Manguiers					Ens.
	1 à 5 pieds	6 à 10 pieds	11 à 50 pieds	51 à 100 pieds	Plus de 100 pieds	
Boucle du Mouhoun	2,6	0,9	0,9	0,2	0,2	4,8
Cascades	5	1,2	1,7	0,6	0,6	9,1
Centre	19,8	0,4	0,3	0,1	0,2	20,8
Centre - Est	3,7	0,5	0,6	0	0	4,8
Centre-Nord	1	0,3	0,3	0	0	1,6
Centre-Ouest	8	1,8	1,6	0,2	0,2	11,8
Centre-Sud	6,3	1	0,6	0,1	0	8
Est	1,6	0,4	0,3	0	0	2,3
Hauts-Bassins	13,3	1,4	2,2	1,2	2,2	20,3
Nord	2,7	0,5	0,4	0	0	3,6
Plateau Central	3,1	0,3	0,2	0	0	3,6
Sahel	0,1	0	0	0	0	0,1
Sud-Ouest	7,1	1,2	0,6	0,1	0,1	9,1
Burkina Faso	74,2	9,9	9,7	2,7	3,5	100

7.2.2 Plantation d'anacardiers

Contrairement à la plantation de manguiers, les ménages ayant planté des anacardiers sont majoritaires en milieu rural (93,1%) et ont généralement des champs de plus de 50 pieds (66,5%). Les grandes plantations d'anacardiers (plus de 100 pieds) sont détenues par près de la moitié des producteurs d'anacarde (49,7%). Les ménages ne disposant que de moins de 6 pieds constituent 10,8% des planteurs d'anacardiers. Cette spéculation arboricole n'est pas véritablement courant en milieu urbain, même à moindre quantité. C'est dire que les ménages ne plantent pas généralement l'anacardier dans les cours d'habitation à l'instar des manguiers (tableau 63).

Tableau 63 : Répartition (en %) des ménages agricoles ayant des anacardiers par milieu de résidence et nombre de pieds

Milieu de résidence	Nombre de pieds d'anacardiers					Ensemble
	1 à 5	6 à 10	11 à 50	51 à 100	plus de 100	
Ouagadougou	0,6	0,0	0,0	0,0	0,1	0,7
Bobo-Dioulasso	0,2	0,0	0,1	0,1	0,3	0,7
Autres villes	0,9	0,3	1,1	1,1	2,2	5,6
Rural	9,2	4,6	16,5	15,6	47,2	93,1
Burkina Faso	10,8	5,0	17,7	16,8	49,7	100

La distribution des ménages produisant des anacardes selon les régions montre une forte prévalence de ménages disposant de plantations d'anacardiers dans les Cascades (37,2%). De même, ceux qui ont de grandes plantations (plus de 100 pieds) sont prépondérants dans les Cascades (23,0%). Cette région est suivie par le Sud-Ouest (12,3%), les Hauts-Bassins (12,0%) et le Centre-Ouest en quatrième position avec 1,8% des producteurs d'anacardiers. Globalement, la pratique de la culture de l'anacarde est quasiment nulle dans sept des treize régions que sont le Sahel, le Centre-Nord, l'Est, le Centre-Est, le Plateau Central, le Nord et le Centre-Sud.

Tableau 64 : Distribution (en %) des ménages agricoles ayant des anacardiers par région et nombre de pieds

Région	Nombre de pieds d'anacardiers					Ensemb le
	1 à 5	6 à 10	11 à 50	51 à 100	Plus de 100	
Boucle du Mouhoun	0,9	0,5	0,9	0,3	0,4	3
Cascades	1	0,9	5,5	6,8	23	37,2
Centre	0,9	0	0	0	0,1	1
Centre - Est	0,3	0	0	0	0	0,3
Centre-Nord	0,1	0	0	0	0	0,1
Centre-Ouest	2,2	1,3	3,7	1,6	1,8	10,6
Centre-Sud	0,5	0,1	0,1	0	0	0,7
Est	0,2	0,1	0	0	0	0,3
Hauts-Bassins	2,3	1,2	4,5	4,1	12	24,1
Nord	0,4	0,1	0	0	0	0,5
Plateau Central	0,3	0	0	0	0	0,3
Sahel	0	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	1,9	0,8	2,9	3,8	12,3	21,7
Burkina Faso	10,8	5	17,7	16,8	49,7	100

7.2.3 Plantation de papayers

La grande majorité des ménages qui déclarent produire la papaye (81,1%) le font à travers quelques pieds (1 à 5 pieds). Cette forme d'exploitation est réalisable dans les cours d'habitation. La production à grande échelle de la papaye (plus de 100 pieds) ne représente que 2,9% des ménages qui ont déclaré pratiquer la culture de papayers. Il découle des statistiques que la production de papayes s'effectue principalement en milieu rural (66,8%). Cependant, 14,6% des ménages qui produisent de la papaye se trouvent à Ouagadougou dont 13,6% dans la catégorie des petites exploitations (1 à 5 pieds) (tableau 65).

Tableau 65 : Répartition (en %) des ménages agricoles ayant des papayers par milieu de résidence et nombre de pieds

Milieu de résidence	Nombre de pieds de papayers					Ensemble
	1 à 5	6 à 10	11 à 50	51 à 100	plus de 100	
Ouagadougou	13,6	0,4	0,3	0,1	0,2	14,6
Bobo-Dioulasso	4,3	0,2	0,2	0,0	0,1	4,8
Autres villes	11,4	1,2	0,9	0,1	0,2	13,8
Rural	51,8	6,1	5,3	1,2	2,4	66,8
Burkina Faso	81,1	7,9	6,7	1,4	2,9	100

La proportion des ménages qui ont des papayers est plus élevée dans le Centre (21,1%) et dans les Hauts-Bassins (17,4%). Le Centre-Ouest se hisse à la troisième place en termes de poids dans la pratique de cette culture dans les ménages concernés par la plantation de cette espèce (12,7%). Les régions du Sahel et du Centre-Nord sont les moins concernées par cette spéculation arboricole (respectivement 0,2% et 0,8% des ménages disposant de papayers). Les plantations d'envergure de papayers (plus de 50 pieds) sont très rarement pratiquées par les ménages (tableau 66).

Tableau 66 : Répartition (en %) des ménages agricoles ayant des papayers par région et nombre de pieds

Région	Nombre de papayers					Ensemble
	1 à 5 pieds	6 à 10 pieds	11 à 50 pieds	51 à 100 pieds	Plus de 100 pieds	
Boucle du Mouhoun	6,1	1,4	1,2	0,2	0,1	9,0
Cascades	5,9	0,6	0,4	0,1	0,0	7,0
Centre	18,6	0,9	0,8	0,2	0,6	21,1
Centre - Est	3,4	0,5	0,4	0,1	0,1	4,5
Centre-Nord	0,6	0,1	0,1	0,0	0,0	0,8
Centre-Ouest	10,1	1,0	0,9	0,1	0,6	12,7
Centre-Sud	5,2	0,3	0,3	0,2	0,5	6,5
Est	2,2	0,2	0,2	0,0	0,0	2,6
Hauts-Bassins	13,5	1,3	1,5	0,4	0,7	17,4
Nord	4,1	0,5	0,4	0,0	0,1	5,1
Plateau Central	2,2	0,1	0,1	0,0	0,0	2,4
Sahel	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2
Sud-Ouest	9,1	0,8	0,5	0,0	0,0	10,4
Burkina Faso	81,1	7,9	6,7	1,4	2,9	100,0

8 ELEVAGE

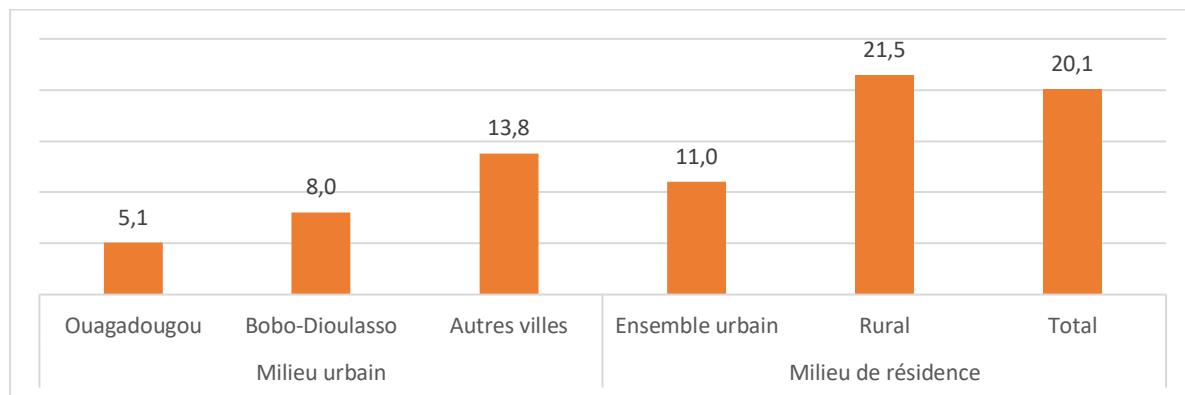
Dans ce chapitre, nous analysons les proportions des ménages agricoles participant aux activités d'élevage. A cet effet, les effectifs de ménages par type d'espèce sont rapportés au total des ménages agricoles.

8.1 Espèces animales

8.1.1 Bovins

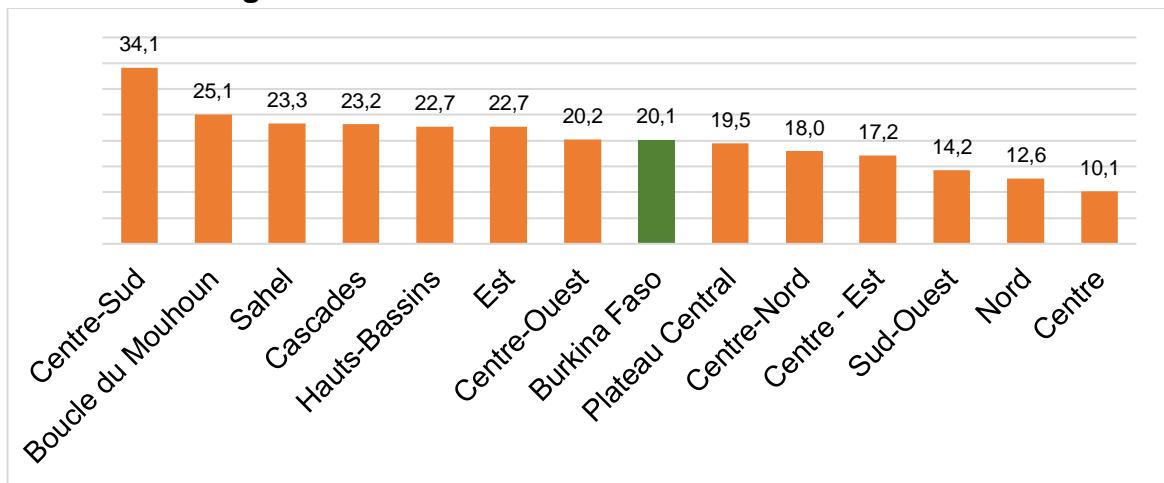
Au Burkina Faso, 20,1% des ménages agricoles élèvent les bovins (Graphique 12). Cette proportion varie selon le milieu de résidence. Pendant que la proportion des ménages agricoles élevant les bovins est de 21,5% en milieu rural, celle des ménages qui font la même activité en milieu urbain est de 11,0%. Les proportions sont moindres dans les villes de Ouagadougou (5,1%) et de Bobo-Dioulasso (8,0%).

Graphique 12 : Proportion (%) des ménages agricoles pratiquant l'élevage des bovins selon le milieu de résidence



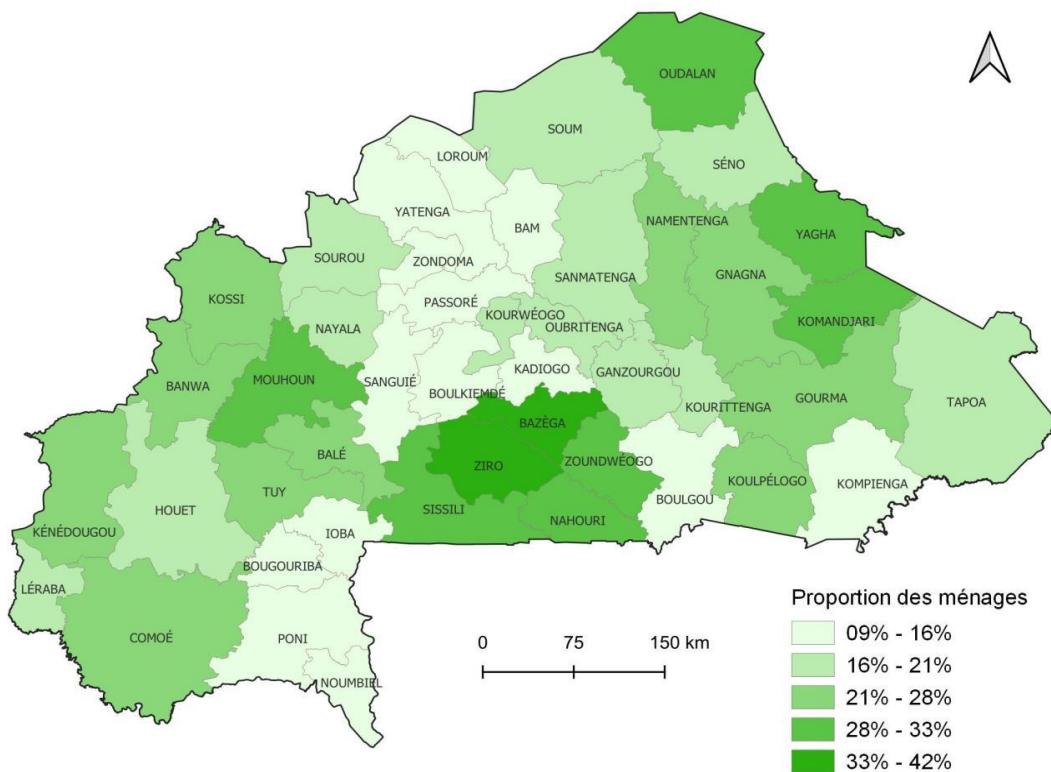
L'analyse du graphique 13 suivant la région montre qu'il existe des variations assez importantes entre régions de la proportion des ménages agricoles pratiquant l'élevage des bovins. En effet, pendant que 34,1% des ménages agricoles de la région du Centre-Sud pratiquent l'élevage des bovins, cette proportion est de 10,1% dans la région du Centre, soit une différence de 24 points de pourcentage. Le Centre-Sud est suivi par la Boucle du Mouhoun (25,1%), le Sahel (23,3%), les Cascades (23,2%), l'Est (23,2%) et le Centre-Ouest (20,2%). Les autres régions enregistrent chacune moins de 20% des ménages qui s'adonnent à l'élevage des bovins. Ces régions ont également des proportions inférieures au niveau national.

Graphique 13 : Proportion (en %) des ménages pratiquant l'élevage des bovins selon la région



L'analyse de carte 16 montre que l'élevage des bovins est plus répandu dans les provinces du Bazèga et du Ziro. Dans chacune de ces deux provinces, la proportion de ménages agricoles élevant les bovins se situe entre 33% et 42%. Ensuite viennent les provinces du Nahouri, du Zoundwéogo et de la Sissili localisées au Sud, les provinces du Yagha et de la Komandjoari situées à l'Est, la province de l'Oudalan à l'extrême Nord du pays et la province du Mouhoun à l'Ouest du Burkina Faso.

Carte 16 : Répartition spatiale de la proportion des ménages pratiquant l'élevage des bovins



8.1.2 Petits ruminants (ovins et caprins)

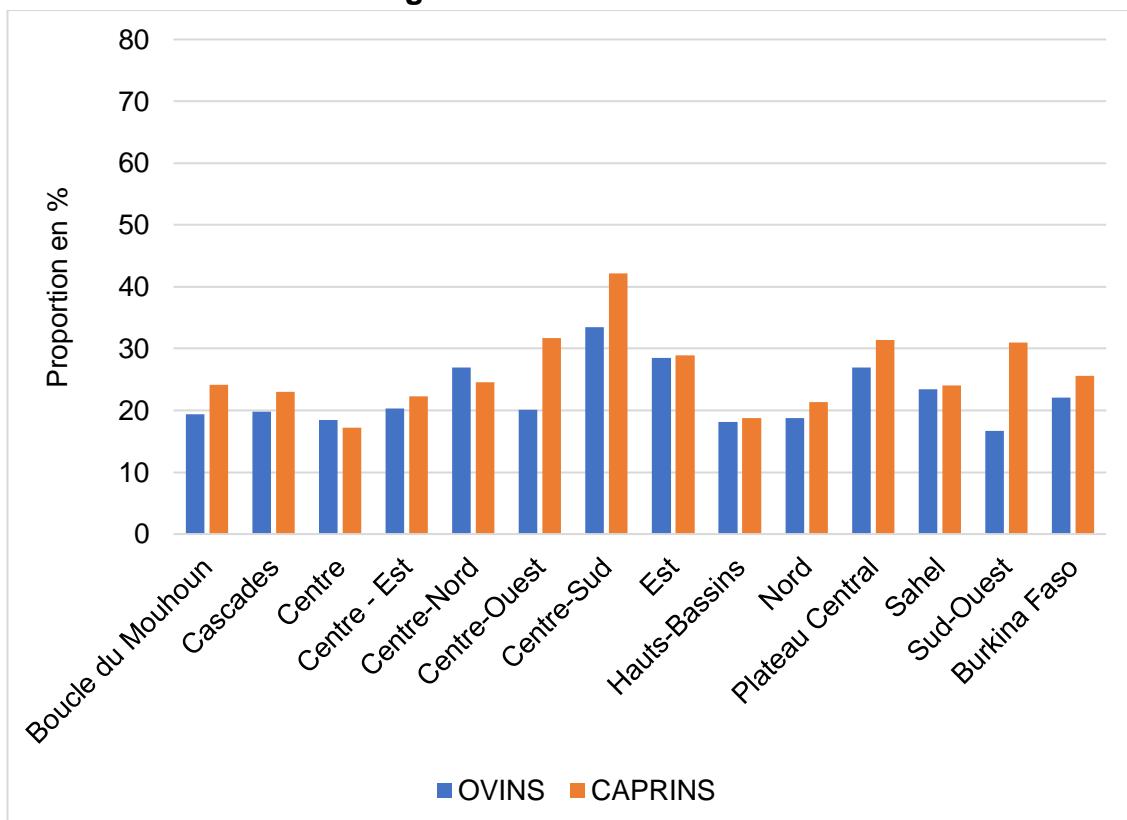
Les informations disponibles sur les petits ruminants concernent l'élevage des ovins et des caprins. L'élevage des petits ruminants est un peu plus répandu que celui des bovins. L'élevage des ovins et celui des caprins concernent respectivement 22,0% et 25,6% des ménages agricoles. Le tableau 67 indique que l'élevage des petits ruminants varie selon le milieu de résidence. Il est plus répandu en milieu rural (22,5% des ménages pratiquent l'élevage des ovins et 25,4% pour l'élevage des caprins) qu'en milieu urbain (5,8% pour les ovins et 27,1% pour les caprins). Dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, les proportions des ménages agricoles qui s'adonnent à l'élevage des petits ruminants sont moindres comparées aux autres villes. Par exemple pour l'élevage des caprins, moins de 10% des ménages agricoles des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso s'y intéressent contre 19,0% dans les autres villes.

Tableau 67 : Proportion des ménages pratiquant l'élevage des petits ruminants selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Espèces	
	OVINS	CAPRINS
Ouagadougou	14,5	9,8
Bobo-Dioulasso	16,4	6,4
Autres villes	21,4	19,0
Ensemble urbain	19,1	15,4
Rural	22,5	27,1
Burkina Faso	22,0	25,6

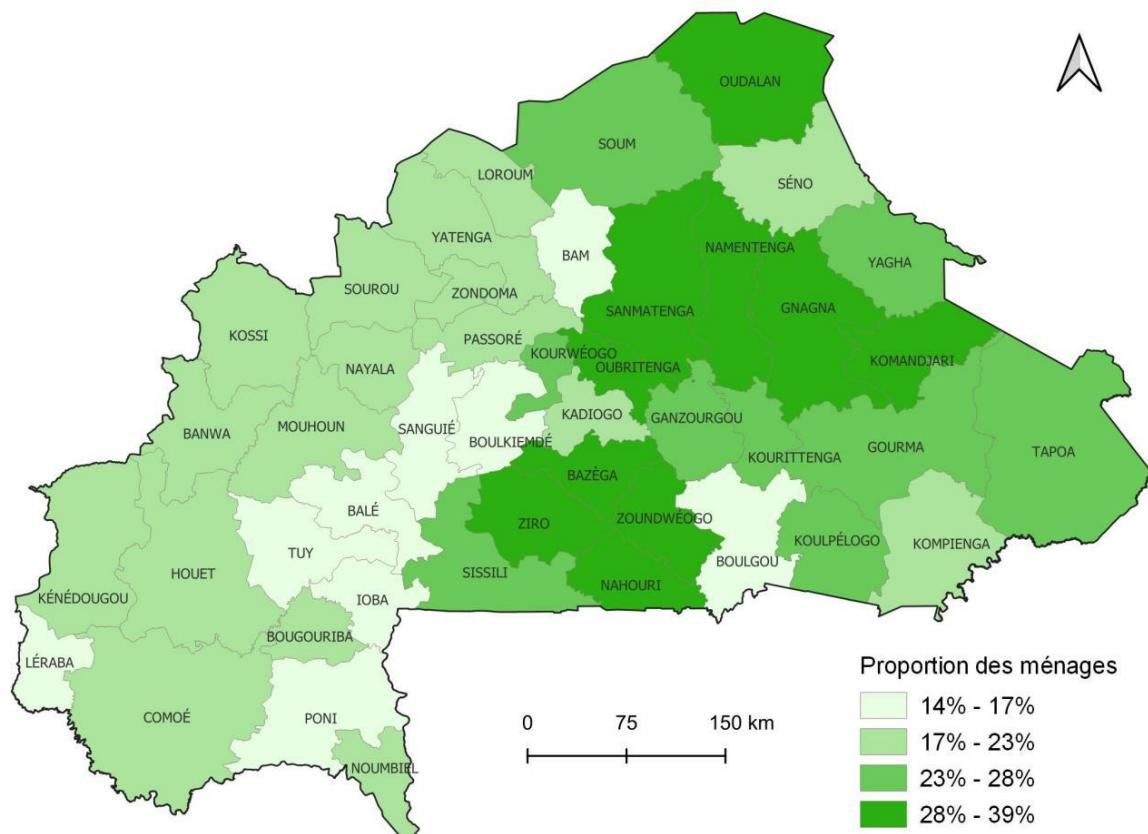
Du graphique 14, il ressort que l'élevage des caprins est un peu plus répandu que celui des ovins. A l'exception des régions du Centre et du Centre-Nord, la proportion des ménages pratiquant l'élevage des caprins est légèrement plus élevée que celle des ovins au niveau des régions. Par ailleurs, c'est dans la région du Centre-Sud que l'élevage des petits ruminants est le plus répandu. En effet, cette région vient en tête en termes de proportion des ménages agricoles pratiquant l'élevage des ovins (33,5%) et des caprins (42,2%).

Graphique 14 : Proportion des ménages pratiquant l'élevage des petits ruminants selon la région

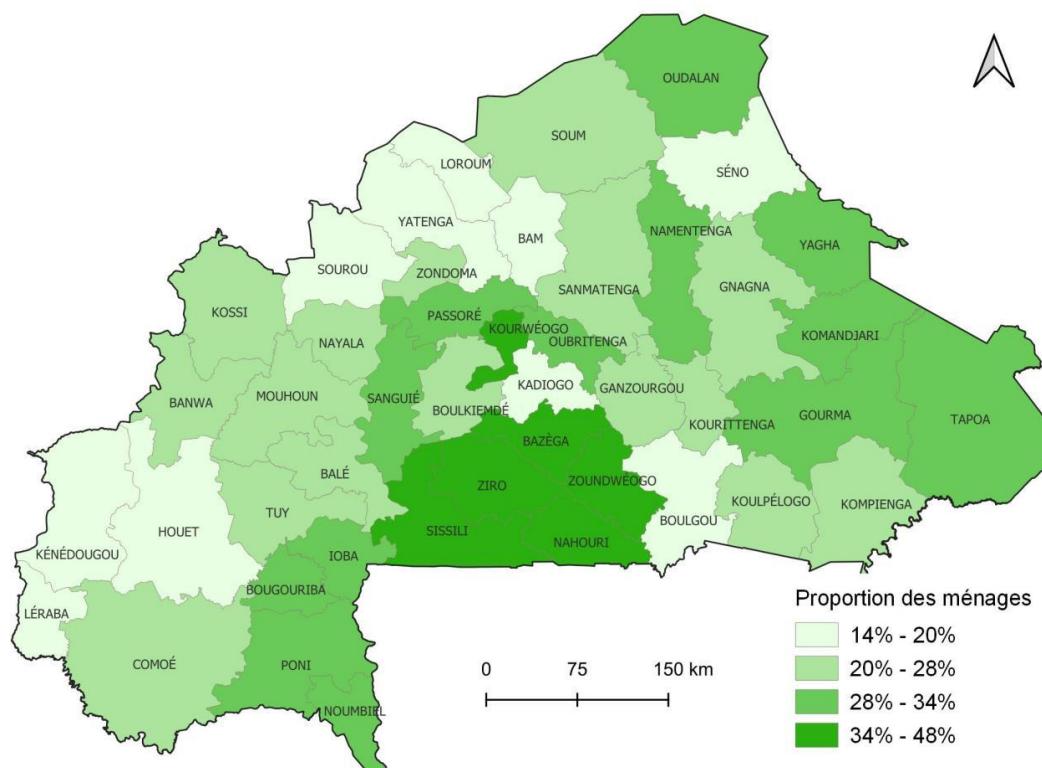


Les cartes 17 et 18 présentent respectivement les disparités provinciales de la pratique de l'élevage des ovins et des caprins au Burkina Faso. De façon générale, ces cartes montrent que l'élevage des petits ruminants est plus répandu dans la moitié Est du pays. En effet, que ce soit pour les ovins ou pour les caprins, la plupart des provinces qui enregistrent les proportions élevées de ménages agricoles pratiquant l'élevage de ces petits ruminants se localisent au Sud, à l'Est et au Nord du pays. Le Kadiogo et le Houet qui abritent les deux grandes villes du pays figurent parmi les provinces de faible pratique de l'élevage des petits ruminants.

Carte 17 : Répartition spatiale de la proportion des ménages pratiquant l'élevage des ovins



Carte 18 : Répartition spatiale de la proportion des ménages pratiquant l'élevage des caprins



8.1.3 Anes, équins et camelins

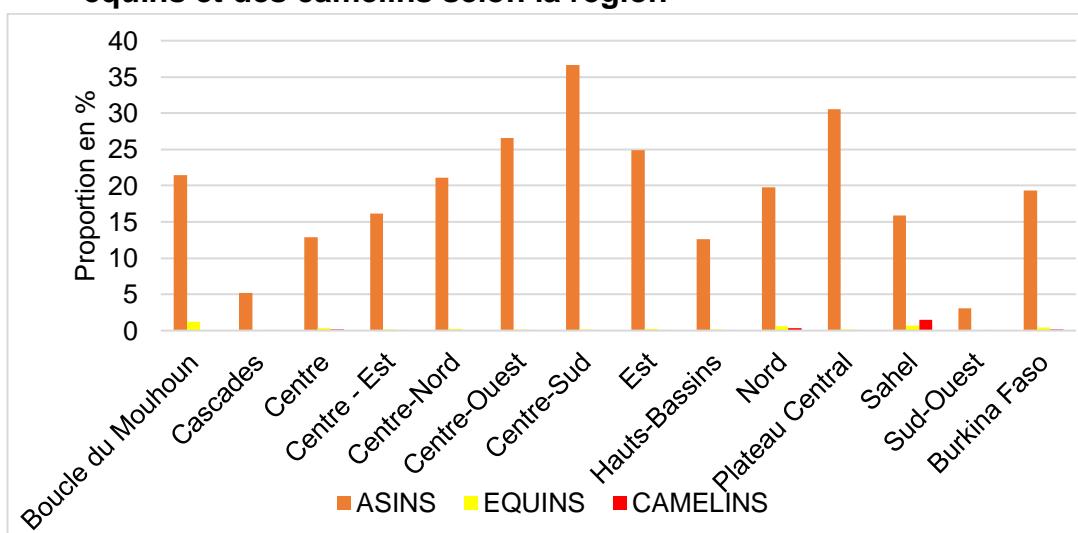
Au Burkina Faso, très peu de ménages agricoles s'intéressent à l'élevage des équins et des camelins comparativement à l'élevage des asins. Sur l'ensemble des ménages agricoles, 19,4% élèvent des asins contre moins d'un pourcent pour les équins et les camelins (Tableau 68). L'élevage des asins est plus répandu en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, plus d'un ménage sur cinq (20,7%) pratique l'élevage des asins en milieu rural contre un peu plus d'un sur dix (10,6%) en milieu urbain. Les proportions sont encore plus faibles dans les deux grandes villes du pays, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso avec respectivement 3,3% et 2,8% des ménages agricoles qui pratiquent l'élevage des ânes. Le tableau montre par ailleurs que l'élevage des camelins est pratiquement inexistant dans la ville de Bobo-Dioulasso.

Tableau 68 : Proportions des ménages pratiquant l'élevage des asins, des équins et des camelins selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	ASINS	EQUINS	CAMELINS
Ouagadougou	3,3	0,5	0,2
Bobo-Dioulasso	2,8	0,3	0,0
Autres villes	14,6	0,2	0,1
Ensemble urbain	10,6	0,3	0,1
Rural	20,7	0,4	0,2
Burkina Faso	19,4	0,4	0,2

L'analyse du graphique 15 montre que quelle que soit la région, l'élevage des ânes est plus répandu que ceux des équins et des camelins. Il est plus répandu dans les régions du Centre-Sud (36,6% des ménages agricoles) et du Plateau Central (30,6%). L'élevage des équins est plus pratiqué dans la région de la Boucle du Mouhoun où 1,2% des ménages agricoles élèvent les équins. Quant aux camelins, ils sont plus élevés dans la région du Sahel (1,5% des ménages).

Graphique 15 : Proportions des ménages pratiquant l'élevage des asins, des équins et des camelins selon la région



L'analyse selon les provinces indique que l'élevage des ânes est plus répandu dans la province du Bazèga, les équins dans de la province du Kossi et les camelins dans la province du Soum. Par ailleurs, on note des disparités importantes en ce qui concerne

l'élevage des ânes. En effet, la proportion des ménages agricoles pratiquant l'élevage des ânes va de moins 1% dans le Noumbiel à 46,4% dans le Bazèga. Toutefois, les variations des proportions entre les provinces extrêmes sont faibles pour les équins (0,1% à 4,9%) et les camelins (0,0% à 3,0%). En outre, il ressort du tableau 69 que plus de la moitié des provinces ont des proportions de ménages agricoles pratiquant l'élevage des camelins quasi nul.

Tableau 69 : Proportions des ménages pratiquant l'élevage des asins, des équins et des camelins selon la province

Province	Asins	Equins	Camelins
Bam	14,2	0,3	0,2
Bazèga	46,4	0,2	0,1
Bougouriba	4,5	0,1	0,0
Boulgou	14,2	0,2	0,0
Boulkiemdé	22,6	0,2	0,1
Comoé	6,4	0,1	0,0
Ganzourgou	24,9	0,1	0,0
Gnagna	25,0	0,3	0,1
Gourma	25,3	0,2	0,0
Houet	12,4	0,2	0,0
Kadiogo	12,8	0,4	0,1
Kénédougou	14,9	0,1	0,0
Kossi	26,3	5,0	0,1
Kouritenga	20,1	0,1	0,0
Mouhoun	19,6	0,2	0,1
Nahouri	29,5	0,2	0,0
Namentenga	23,3	0,2	0,1
Oubritenga	35,1	0,2	0,1
Oudalan	22,6	0,7	2,2
Passoré	30,9	0,8	0,0
Poni	1,4	0,1	0,0
Sanguié	19,1	0,2	0,1
Sanmatenga	23,3	0,3	0,1
Séno	11,5	0,8	0,8
Sissili	33,2	0,1	0,0
Soum	21,7	0,4	3,0
Sourou	22,1	0,5	0,4
Tapoa	25,7	0,4	0,0
Yatenga	13,3	0,4	0,2
Zoundwéogo	32,8	0,2	0,0
Bale	20,6	0,1	0,0
Banwa	19,9	0,4	0,1
Ioba	4,8	0,1	0,0
Komondjari	23,5	0,2	0,1
Kompienga	21,4	0,2	0,0
Koulpélogo	15,7	0,4	0,1
Kourwéogo	37,9	0,3	0,0
Léraba	1,4	0,1	0,0
Loroum	17,9	0,3	1,6
Nayala	19,7	0,2	0,0

Province	Asins	Equins	Camelins
Noumbiel	0,6	0,1	0,0
Tuy	10,4	0,1	0,0
Yagha	10,8	0,4	0,4
Ziro	39,0	0,2	0,1
Zondoma	21,5	1,1	0,0
Burkina Faso	19,4	0,4	0,2

8.1.4 Porcins

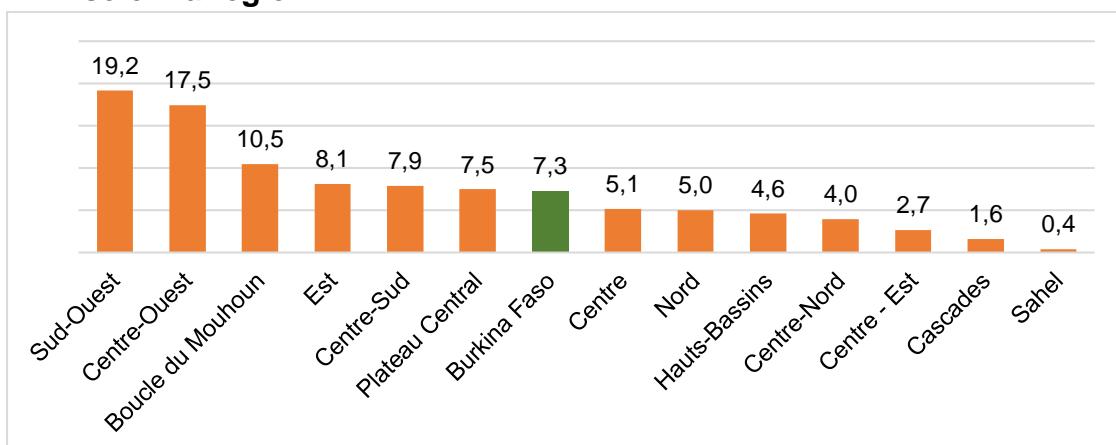
Au Burkina Faso, l'élevage des porcins est pratiqué par 7,3% des ménages agricoles. Cette proportion est un peu plus élevée en milieu rural (7,7%) qu'en milieu urbain (4,9%). A Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso, les pourcentages de ménages agricoles pratiquant l'élevage des porcins sont respectivement de 3,1% et 1,3% contre 6,1% pour l'ensemble des autres villes (tableau 70).

Tableau 70 : Proportion des ménages pratiquant l'élevage des porcins selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	PORCINS
Ouagadougou	3,1
Bobo-Dioulasso	1,3
Autres villes	6,1
Ensemble urbain	4,9
Rural	7,7
Burkina Faso	7,3

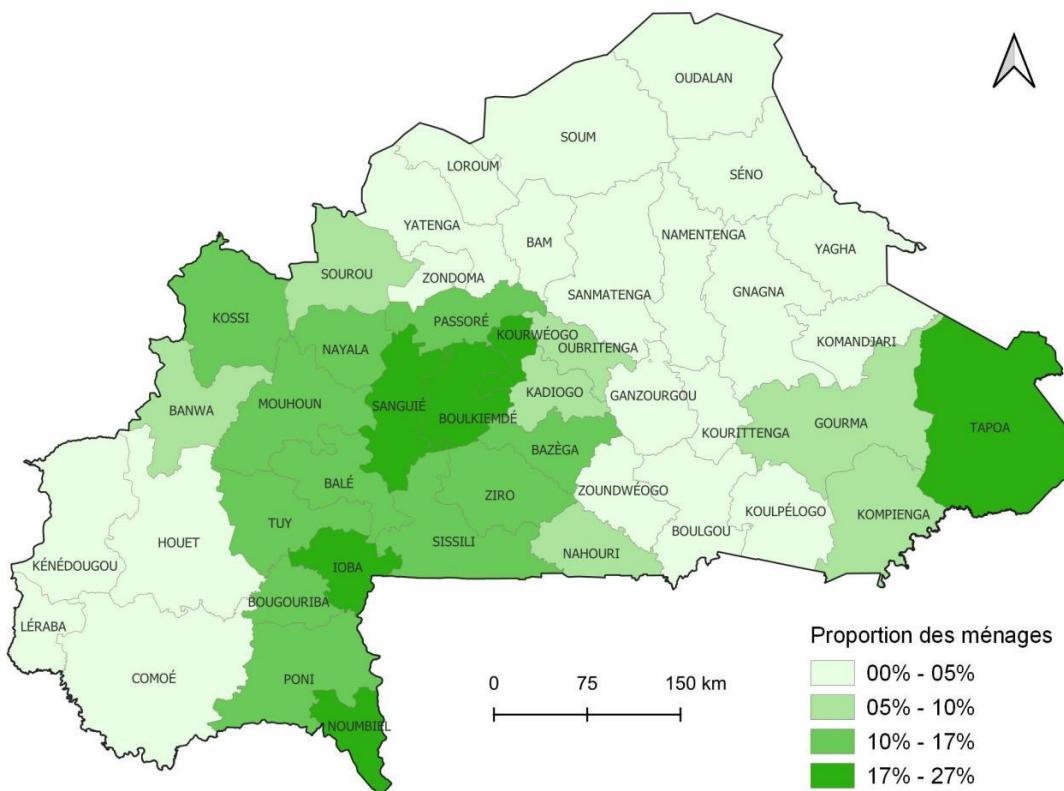
Au Burkina Faso, la proportion des ménages agricoles pratiquant l'élevage des porcins varie de 19,2% dans la région du Sud-Ouest à 0,4% dans le Sahel (Graphique 16). Le Sud-Ouest est suivi dans l'ordre décroissant par les régions du Centre-Ouest (17,5%), la Boucle du Mouhoun (10,5%), l'Est (8,1%), le Centre-Sud (7,9%) et le Plateau Central (7,5%). Les autres régions enregistrent des proportions de ménages agricoles pratiquant l'élevage des porcins inférieures au niveau national.

Graphique 16 : Proportions des ménages pratiquant l'élevage des porcins selon la région



La carte ci-dessous montre clairement que la zone sahélienne, les provinces localisées dans la partie Sud-Ouest (Kénédougou, Houet, Léraba, Comoé) et quelques provinces situées au Sud (Boulgou, Zoundréogo, Koulpélogo, Ganzourgou) constituent des zones de faible pratique de l'élevage porcin. Dans ces zones, les proportions de ménages pratiquant l'élevage des porcins sont inférieures à 5%. Les provinces de forte pratique de l'élevage porcin sont un peu disparates au Centre-Ouest (Sanguié, Boulkiemdé, Kourwéogo), au Sud-Ouest (Ioba, Noumbiel) et à l'Est (Tapoa).

Carte 19 : Répartition spatiale de la proportion des ménages pratiquant l'élevage des porcins



8.1.5 Volailles

L'élevage de la volaille regroupe l'élevage des poules, des pintades, des canards, des dindons, des pigeons et des cailles. Il concerne 50,0% des ménages agricoles du Burkina Faso. L'élevage de la volaille est pratiqué par 49,4% des ménages agricoles du milieu rural contre 54,0% des ménages agricoles du milieu urbain. L'élevage des poules est la plus répandu dans le pays avec 35,6% des ménages agricoles qui le pratiquent. Il est suivi par celui des pintades (9,7%), des pigeons (2,7%), des canards (1,1%), des dindons (0,4%) et des cailles (0,1%). L'analyse du tableau 71 montre également des variations non négligeables de la pratique de l'élevage de la volaille selon le milieu de résidence, notamment pour les poules et les pintades. En milieu rural, l'élevage des poules est pratiqué par 35% des ménages agricoles contre 40% pour les ménages du milieu urbain. Pour l'élevage des pintades, les proportions sont de 10,4% en milieu rural contre 4,8% en milieu urbain.

Tableau 71 : Proportion des ménages par type de volaille selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Poules	Pintades	Canards	Dindons	Pigeons	Cailles	Ensemble Volaille
Ouagadougou	45,8	3,5	1,4	1,8	9,2	0,7	63,9
Bobo-Dioulasso	37,4	2,6	1,1	3,3	5,9	0,3	51,5
Autres villes	38,2	5,7	1,4	0,6	3,9	0,1	50,6
Ensemble urbain	40,0	4,8	1,4	1,2	5,4	0,3	54,0
Rural	35,0	10,4	1,1	0,3	2,3	0,1	49,4
Burkina Faso	35,6	9,7	1,1	0,4	2,7	0,1	50,0

Il ressort du tableau 72 que la proportion des ménages agricoles qui s'adonnent à l'élevage de la volaille varie d'une région à l'autre. Globalement, l'élevage de la volaille est beaucoup plus répandu dans la région du Centre-Sud avec 83,5% des ménages qui le pratiquent, et moins répandu dans la région du Sahel (29,6%). L'écart entre ces deux régions est assez important, soit une différence de 53,9 points de pourcentage. Pour ce qui concerne les espèces élevées, l'élevage des poules et des pintades sont plus répandus dans la région du Centre-Sud, des canards dans la région de l'Est, des dindons, des pigeons et des cailles dans le Centre. Par ailleurs, quelle que soit la région, la proportion des ménages agricoles pratiquant l'élevage des poules est plus importante que celle des autres espèces.

Tableau 72 : Proportion des ménages par type de volaille selon la région

Région	Poules	Pintades	Canards	Dindons	Pigeons	Caill es	Ensemble Volaille
Boucle du Mouhoun	37,0	7,5	0,4	0,2	2,4	0,1	48,0
Cascades	34,1	8,2	0,8	0,9	2,8	0,0	47,0
Centre	47,9	6,1	1,3	1,4	7,3	0,5	65,7
Centre - Est	28,8	8,2	1,2	0,3	2,2	0,1	41,2
Centre-Nord	31,1	7,4	0,8	0,1	1,7	0,1	41,4
Centre-Ouest	43,5	17,5	0,8	0,5	2,4	0,1	65,2
Centre-Sud	54,9	21,7	2,4	0,4	3,6	0,1	83,5
Est	36,6	13,8	2,6	0,1	4,1	0,1	57,7
Hauts-Bassins	35,4	5,7	0,6	0,8	2,6	0,1	45,4
Nord	25,3	4,9	0,2	0,1	1,4	0,0	32,2
Plateau Central	40,1	9,3	1,1	0,2	2,6	0,0	53,6
Sahel	17,9	7,7	1,1	0,4	1,7	0,4	29,6
Sud-Ouest	41,9	13,2	2,3	0,8	1,6	0,0	59,9
Burkina Faso	35,6	9,7	1,1	0,4	2,7	0,1	50,0

L'analyse selon les provinces révèle que la pratique de l'élevage de la volaille est globalement plus répandue dans la province du Bazèga. Toutefois, on constate des variations selon les espèces élevées. L'élevage des poules est plus répandu dans le Bazèga, celui des pintades dans le Nahouri, des canards dans la Tapoa, des dindons dans la Léraba, des pigeons dans le Kadiogo et l'élevage des cailles dans le Séno (tableau 73).

Tableau 73 : Proportion des ménages par type de volaille selon la province

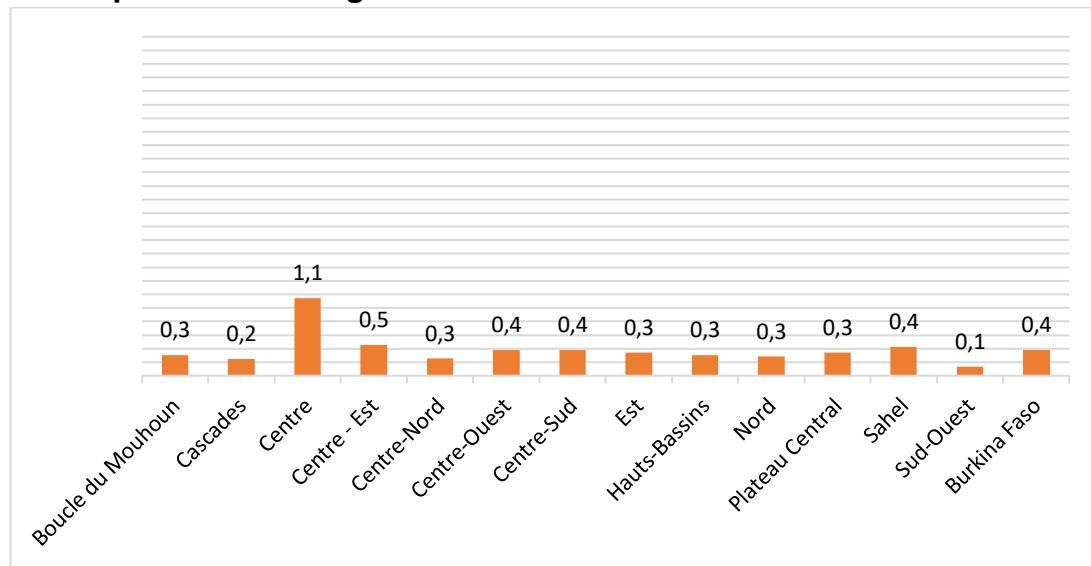
Province	Poules	Pintades	Canards	Dindons	Pigeons	Cailles	Ensemble
Bam	18,5	2,6	0,4	0,0	1,4	0,0	23,3
Bazega	63,2	19,0	1,8	0,3	5,1	0,3	90,2
Bougouriba	44,7	11,6	1,7	0,4	1,8	0,0	60,6
Boulgou	25,0	7,4	0,8	0,4	1,5	0,0	35,5
Boulkiemde	39,2	15,6	0,4	0,3	2,1	0,0	58,1
Comoe	36,4	8,4	0,7	0,6	2,7	0,0	49,1
Ganzourgou	34,6	8,3	1,5	0,1	2,4	0,0	47,2
Gnagna	34,6	11,7	1,1	0,1	2,4	0,1	50,2
Gourma	37,5	13,7	3,9	0,2	4,8	0,1	60,7
Houet	34,1	5,1	0,7	1,2	2,9	0,1	44,5
Kadiogo	47,9	6,1	1,3	1,4	7,3	0,5	65,7
Kenedougou	38,3	6,5	0,6	0,2	2,6	0,0	48,7
Kossi	35,2	4,5	0,5	0,1	2,5	0,0	43,0
Kouritenga	33,1	7,3	1,8	0,2	3,0	0,1	46,0
Mouhoun	40,9	10,2	0,5	0,3	2,0	0,1	54,2
Nahouri	55,1	30,2	1,4	0,5	2,1	0,1	89,8
Namentenga	37,7	13,1	1,4	0,1	1,7	0,0	54,1
Oubritenga	43,4	7,3	0,8	0,2	2,9	0,1	55,2
Oudalan	16,7	8,8	0,8	0,1	1,2	0,2	27,8
Passore	39,6	10,3	0,2	0,1	1,4	0,0	51,8
Poni	41,0	14,4	1,2	1,2	1,7	0,0	59,7
Sanguie	38,9	20,2	0,7	1,1	1,4	0,2	62,9

Province	Poules	Pintades	Canards	Dindons	Pigeons	Cailles	Ensemble
Sanmatenga	32,9	5,6	0,6	0,1	1,8	0,1	41,3
Seno	16,3	6,9	1,6	0,7	1,8	0,7	28,8
Sissili	49,3	15,6	1,3	0,4	3,1	0,0	69,9
Soum	18,2	5,2	0,7	0,1	1,8	0,0	26,3
Sourou	32,9	5,7	0,5	0,1	2,8	0,1	42,5
Tapoa	40,4	16,4	4,2	0,1	6,7	0,1	68,4
Yatenga	18,3	2,4	0,2	0,1	1,3	0,0	22,6
Zoundweogo	47,5	18,2	3,7	0,4	3,2	0,0	73,3
Bale	38,4	7,4	0,4	0,3	1,4	0,0	48,1
Banwa	36,6	6,6	0,4	0,2	2,8	0,0	46,9
Ioba	40,5	11,8	4,1	0,4	1,3	0,0	58,1
Komandojari	33,3	19,2	1,9	0,1	1,7	0,0	56,3
Kompienga	33,5	11,2	2,6	0,1	4,6	0,0	52,3
Koulpelogo	33,1	11,3	1,4	0,4	3,0	0,1	49,6
Kourweogo	49,1	15,8	0,5	0,2	2,4	0,1	68,4
Leraba	26,9	7,5	1,0	1,8	2,8	0,1	40,6
Loroum	17,1	3,2	0,5	0,0	1,7	0,0	23,0
Nayala	36,9	12,0	0,3	0,3	3,7	0,1	54,2
Noumbiel	44,9	16,2	1,5	1,0	1,7	0,0	65,4
Tuy	35,3	6,1	0,5	0,4	1,6	0,0	44,2
Yagha	24,4	12,1	0,9	0,1	2,0	0,0	39,6
Ziro	53,3	20,6	1,2	0,3	4,0	0,1	79,9
Zondoma	27,9	4,6	0,2	0,1	1,4	0,0	34,5
Burkina Faso	35,6	9,7	1,1	0,4	2,7	0,1	50,0

8.1.6 Lapins

Au Burkina Faso, l'élevage des lapins est très peu pratiqué par les ménages agricoles. C'est seulement 0,4% des ménages agricoles qui s'intéresse à l'élevage des lapins. La pratique de l'élevage des lapins est légèrement plus élevée en milieu urbain (1,0% des ménages agricoles) qu'en milieu rural (0,3%). L'analyse selon les régions montre de légères variations ; les proportions vont de 0,1% dans le Sud-Ouest à 1,1% dans le Centre (Graphique 17).

Graphique 17 : Proportion des ménages agricoles pratiquant l'élevage des lapins selon la région



8.2 Types d'élevage

8.2.1 Ruminants (Bovins, Ovins et Caprins)

Le tableau 74 présente la répartition des ménages par type d'élevage selon trois types d'espèces de ruminants élevés (bovins, ovins, caprins). Il en ressort que pour la majorité des ménages, l'élevage des ruminants est de type sédentaire extensif. Environ 54% des ménages éleveurs de bovins pratiquent l'activité de façon sédentaire extensif. Il en est de même pour les ménages qui élèvent les ovins (environ 54% le font de façon sédentaire extensif) et ceux qui élèvent les caprins (environ 57%). Concernant le type sédentaire intensif et celui sédentaire semi-intensif, c'est environ un ménage sur cinq qui les pratique quel que soit le type d'espèce. Les ménages éleveurs de ruminants pratiquant l'activité de façon transhumante ont des proportions faibles.

Tableau 74 : Répartition des ménages par type d'élevage selon les espèces de ruminants (bovins, ovins, caprins) élevés

Espèce	Type d'élevage				Ensemble
	Sédentaire extensif	Sédentaire intensif	Sédentaire semi-intensif	Transhumant (Bovins, Ovins et Caprins)	
Bovins (bœufs et vaches)	53,7	21,3	21,2	3,8	100,0
Ovins (moutons)	53,9	22,4	21,4	2,3	100,0
Caprins (chèvres)	56,8	19,6	21,8	1,8	100,0

8.2.2 Autres espèces

Dans cette section, le terme « autres espèces » regroupe la volaille (poules, pintades, canards, dindons, pigeons, cailles) et les animaux à quatre pattes suivants : ânes, équins, camelins, porcins, lapins. Par ailleurs, l'analyse se focalise uniquement sur l'élevage de type sédentaire.

Pour la plupart des espèces (exceptée les dindons et les lapins), l'élevage pratiqué par la majorité des ménages est de type extensif (Tableau 75). Le type intensif et celui sédentaire semi-intensif ont à peu près les mêmes proportions de ménages qui les pratiquent. L'élevage des dindons reste également dominé par le type extensif (46,4% des ménages éleveurs de dindons). Concernant l'élevage des lapins, 44,3% des ménages qui pratiquent cette activité le font de façon intensif, 38,3% de façon extensif et 17,4% de façon semi-intensif.

Tableau 75 : Répartition des ménages par type d'élevage selon des espèces autres que ruminants élevés

Espèce	Type			Ensemble
	Sédentaire extensif	Sédentaire intensif	Sédentaire semi-intensif	
Asins (ânes)	55,8	22,9	21,2	100,0
Equins (chevaux)	51,5	30,6	17,9	100,0
Camelins (chameaux et dromadaires)	62,6	19,2	18,2	100,0
Porcins (porcs)	55,0	21,9	23,1	100,0
Poules	56,0	21,8	22,2	100,0
Pintades	57,5	21,0	21,5	100,0
Canards	54,2	25,1	20,7	100,0
Dindons	46,4	31,7	21,9	100,0
Pigeons	51,9	25,0	23,2	100,0
Lapins	38,3	44,3	17,4	100,0
Cailles	53,0	31,4	15,7	100,0

9 PECHE ET AQUACULTURE

9.1 Pratique de la pêche

La pêche est l'une des activités les moins pratiquées par les ménages agricoles du Burkina Faso. Globalement, 0,5% des ménages agricoles pratiquent la pêche. En toute évidence, la pêche est une activité quasiment inexistante en milieu urbain (0,1%). Les ménages résidant en zone rurale sont 0,7% à s'adonner à la pêche. Le principal produit de la pêche au Burkina Faso reste le poisson même si quelques espèces telles les grenouilles et les crevettes font l'objet de pêche (tableau 76).

Tableau 76 : Proportion des ménages agricoles pratiquant la pêche selon la région et le type de produit de pêche

Milieu de résidence	Poissons	Crevettes	Grenouilles	Ensemble
Ouagadougou	0,0	0,0	0,0	0,0
Bobo-Dioulasso	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres villes	0,2	0,0	0,0	0,2
Ensemble urbain	0,1	0,0	0,0	0,1
Rural	0,6	0,1	0,1	0,7
Burkina Faso	0,4	0,1	0,1	0,5

La distribution des ménages agricoles pratiquant la pêche selon les régions indique que les Hauts-Bassins et le Centre-Ouest sont les régions où l'activité de la pêche est plus fréquente, comparativement aux autres régions. Le poids des ménages agricoles pratiquant la pêche dans ces régions atteint 1%. Le poisson demeure le principal produit de la pêche dans toutes les régions (tableau 77).

Tableau 77 : Proportion des ménages agricoles pratiquant la pêche selon la région et le type de produit de pêche

Région	Poissons	Crevettes	Grenouilles	Ensemble
Boucle du Mouhoun	0,7	0,0	0,1	0,9
Cascades	0,8	0,1	0,1	0,9
Centre	0,1	0,0	0,0	0,1
Centre - Est	0,2	0,0	0,0	0,2
Centre-Nord	0,2	0,1	0,0	0,3
Centre-Ouest	0,7	0,1	0,2	1,0
Centre-Sud	0,3	0,1	0,0	0,4
Est	0,5	0,1	0,1	0,6
Hauts-Bassins	1,0	0,1	0,2	1,2
Nord	0,1	0,0	0,0	0,1
Plateau Central	0,4	0,1	0,0	0,5
Sahel	0,2	0,0	0,0	0,2
Sud-Ouest	0,7	0,1	0,2	0,9
Burkina Faso	0,4	0,1	0,1	0,5

9.2 Pratique de l'aquaculture

Très peu de ménages au Burkina Faso pratiquent l'aquaculture. Lorsqu'elle est pratiquée, c'est pour produire du poisson presqu'exclusivement. L'élevage de crevettes et de grenouilles n'est quasiment pas encore pratiqué au Burkina Faso. Les quelques rares expériences de l'aquaculture sont observées principalement en zone rurale (tableau 78).

Tableau 78 : Proportion des ménages agricoles pratiquant l'aquaculture selon le milieu de résidence et le type d'espèce élevée

Milieu de résidence	Poissons	Crevettes	Grenouilles	Ensemble
Ouagadougou	0,0	0,0	0,0	0,0
Bobo-Dioulasso	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres villes	0,1	0,0	0,0	0,1
Ensemble urbain	0,0	0,0	0,0	0,1
Rural	0,2	0,0	0,1	0,3
Burkina Faso	0,2	0,0	0,0	0,2

L'analyse de la proportion des ménages agricoles pratiquant l'aquaculture selon la région renseigne que le Sahel est la région qui enregistre la plus grande proportion de ménages agricoles impliqués dans cette activité (0,4%). Elle est suivie par le Centre-Ouest, les Hauts-Bassins, le Sud-Ouest et les Cascades qui ont chacune une proportion de 0,3% des ménages aquaculteurs du pays (tableau 79).

Tableau 79 : Proportion des ménages agricoles pratiquant l'aquaculture selon le milieu de résidence et le type espèce élevée

Région	Poissons	Crevettes	Grenouilles	Ensemble
Boucle du Mouhoun	0,2	0,0	0,0	0,2
Cascades	0,2	0,0	0,1	0,3
Centre	0,0	0,0	0,0	0,0
Centre - Est	0,1	0,0	0,0	0,1
Centre-Nord	0,1	0,0	0,0	0,1
Centre-Ouest	0,2	0,0	0,1	0,3
Centre-Sud	0,1	0,0	0,0	0,1
Est	0,2	0,0	0,0	0,3
Hauts-Bassins	0,3	0,0	0,1	0,3
Nord	0,0	0,0	0,0	0,1
Plateau Central	0,1	0,0	0,0	0,2
Sahel	0,2	0,1	0,1	0,4
Sud-Ouest	0,2	0,1	0,1	0,3
Burkina Faso	0,1	0,0	0,0	0,2

CONCLUSION

Au Burkina Faso, les ménages qui ont déclaré pratiquer au moins une activité agricole (y compris pastorale) constituent 73,9% de l'ensemble des ménages du pays. Au sein de ces ménages agricoles, 91,7% pratiquent les cultures pluviales dont 96% en milieu rural. Il apparaît également que le but principal de la production céréalière en saison pluvieuse est la consommation directe dans les ménages tandis que le coton, le sésame, la pastèque, le melon, le jatropha , le tabac et l'anacarde sont des cultures de rente au Burkina Faso.

La culture maraîchère est principalement à but commercial et occupe 11,9% des ménages du pays. Sa pratique est plus fréquente dans les régions du Centre-Ouest et du Plateau Central et la culture de l'oignon et de la tomate sont les plus pratiquées. Aussi, près de 10% des ménages agricoles pratiquent les cultures irriguées. Ce type de production concerne principalement le maïs, l'arachide et le riz. En termes d'effectif de population, il apparaît que les ménages pratiquant la culture abritent 75,8% de la population du Burkina Faso.

Les résultats de l'analyse montrent que la majeure partie des ménages agricoles du Burkina Faso pratique l'élevage (72,2%). L'apiculture est pratiquée par 1% des ménages agricoles et ceux-ci se rencontrent particulièrement dans les provinces du Kénédougou, de la Léraba, du Ioba, du Ziro et de la Tapoa. Aussi, la pratique de la pêche et l'aquaculture ne concerne que 1,1% des ménages agricoles.

Au regard de l'importance du secteur agro-pastoral au Burkina Faso, il convient que des efforts soient davantage fournis pour encourager la production. Les sous-secteurs de l'irrigation et du maraîchage méritent une attention particulière dans la mesure où ils peuvent permettre de suppléer la courte saison des pluies que connaît le Burkina Faso. Ces secteurs constituent également de véritables leviers contre le chômage et le sous-emploi du monde rural. Le défi réside non seulement dans la sécurisation des zones de production, mais aussi et surtout la disponibilisation de sources d'eau comme les forages et les barrages.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Institut National de la Statistique et de la Démographie, 2019, Recueil des concepts, définitions, indicateurs et méthodologies utilisées dans le Système statistique national, 320 p.

Institut National de la Statistique et de la Démographie, 2022, Résultats du 5e RGPH, volume 1 : évaluation de la qualité des données, état, structure et dynamique de la population, 473 p.

Institut National de la Statistique et de la Démographie, 2022, Résultats du 5e RGPH, volume 2 : caractéristiques des ménages et de la population, 484 p.

Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement, 2020, Rapport sur la situation économique et financière du Burkina Faso a fin septembre 2020, 26 p.

Direction générale de la promotion de l'économie rurale, 2009, Caractéristiques démographiques et pratiques agricoles des ménages agricoles, Recensement général de l'agriculture 2006-2010, Phase 1, 112p.

Inter-réseaux Développement rural. 2019, Coup d'œil sur l'agriculture et les politiques agricoles au Burkina Faso. N°30.

Burkina Faso CAADP Brochure 1 : Revue des efforts de développement dans le secteur agricole. [french] | ReSAKSS. (s. d.). Consulté 28 août 2023, à l'adresse <https://www.resakss.org/node/5600>

ACTEURS DE L'ELABORATION DES RAPPORTS DES RAPPORTS D'ANALYSE APPROFONDIE

Coordination des travaux d'analyse

Directeur Général : OUEDRAOGO Boureima

Directeur Général Adjoint : BERE Bernard

Directeur de la Démographie : SAWADOGO Soumaila

Chef de division analyse : TAPSOBA/TAPSOBA T.V.M. Edith

Equipe d'élaboration du présent rapport

TONDE Hamado

KABORE Théodore

Liste des autres contributeurs

ZIDA/BANGRE Hélène

YIRA Parfait

OUEDRAOGO Flore

OUOBA Odjado

DIALLO Kadidja

HEBIE Issouf

HEMA D. Félicité

KAM Togné

INSD/2022/RGPH 2019/xxx

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)

Avenue Pascal ZAGRE, Ouaga 2000

01 B.P : 374 Ouagadougou 01 – Burkina Faso

Tél : (00226) 25 49 85 02 - Fax : (00226) 25 37 62 26

Site internet : www.insd.bf - Email : insd@insd.bf